



# Conseil municipal du 3 novembre 2025

## Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Valence se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, sur la convocation qui leur avait été adressée par Monsieur le Maire le 28 octobre deux mille vingt-cinq. L'examen de l'ordre du jour et les débats le concernant ont commencé à dix-huit heures.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 49  
Nombre de Conseillers Municipaux en séance : 38  
Nombre de Conseillers Municipaux représentés : 9  
Nombre de Conseillers Municipaux absents : 2

Mesdames les Conseillères Municipales et Messieurs les Conseillers Municipaux :

### Etaient présent(e)s:

- M. Nicolas DARAGON, Maire
- Les adjointes au Maire et les adjoints au Maire  
Mme Véronique PUGÉAT - M. Franck SOULIGNAC - Mme Annie-Paule TENNERONI - M. Lionel BRARD - Mme Nathalie ILIOZER - M. Laurent MONNET - Mme Cécile PAULET - M. Pierre-Olivier MAHAUX - Mme Marie-Françoise PASCAL - M. Sylvain FAURIEL - M. Renaud POUTOT - M. Georges RASTKLAN
- Les conseillères municipales déléguées et les conseillers municipaux délégués  
Mme Martine PERALDE - M. Dominique REYNAUD - Mme Marie-José SEGUIN - Mme Anne JUNG - M. Louis PENOT - Mme Laurence DALLARD - M. Claude CALANDRE - Mme Michèle RAVELLI - M. Bruno CHAFFOIS - Mme Virginie RIOLI - Mme Morgane SAILLOUR - Mme Gayanée MARKARIAN - M. Adem BENCHELLOUG - Mme Déborah REYNAUD - M. Alexandre DESPESE - Mme Marie BALSAN - Mme Adeline TERRAIL - M. Christophe CLET - Mme Elise LAURENT - M. Julien MUTHELET
- Les conseillères municipales et les conseillers municipaux  
Mme Annie ROCHE - Mme Malika KARA LAOUAR - M. Florent MEJEAN - M. Jimmy LEVACHER - M. Bruno CASARI

### Etaient excusé(e)s représenté(e)s :

- Les adjointes au Maire et les adjoints au Maire  
Mme Kérha AMIRI donne pouvoir à Mme Morgane SAILLOUR  
M. Franck DIRATZONIAN DAUMAS donne pouvoir à Mme Martine PERALDE
- Les conseillères municipales déléguées et les conseillers municipaux délégués  
Mme Nancie MASSIN donne pouvoir à M. Laurent MONNET  
M. Jean-Luc CHAUMONT donne pouvoir à Mme Michèle RAVELLI  
Mme Virginie THIBAUDEAU donne pouvoir à M. Pierre-Olivier MAHAUX

### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02

M. Thomas BLACHE donne pouvoir à Mme Cécile PAULET  
Mme Manon BELDA donne pouvoir à Mme Marie-José SEGUIN  
Mme Céline LUCAS donne pouvoir à Mme Laurence DALLARD

- Les conseillères municipales et les conseillers municipaux

M. Jean-François GALLAND donne pouvoir à Mme Malika KARA LAOUAR

**Etaient absent(e)s :**

- Les adjointes au Maire et les adjoints au Maire

- Les conseillères municipales déléguées et les conseillers municipaux délégués

M. Mactar SENE

- Les conseillères municipales et les conseillers municipaux

M. Philippe DOS REIS

La séance est ouverte à dix-huit heures.

**M. Nicolas DARAGON :** Je vais vous proposer que nous démarrions cette séance par un hommage à Gilbert BOUCHET, sénateur de la Drôme et ancien Maire de Tain-l'Hermitage, figure de la vie publique aussi respectée qu'appréciée de tous, qui nous a quittés le 20 octobre dernier. Homme de conviction et d'action, Gilbert BOUCHET a consacré sa vie au service de la Drôme et de ses habitants. Entrepreneur, élu local, puis parlementaire, c'était un élu disponible, à l'écoute, qui puisait son inspiration dans les réalités du terrain et le contact avec nos concitoyens. Son engagement politique s'inscrivait dans la fidélité à ses valeurs, qu'il incarnait avec force : le travail, la liberté, l'attachement à la République, la défense du monde rural.

Au Sénat, où il siégeait depuis 2014, il a été un parlementaire assidu et engagé. Membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, il n'a eu de cesse de s'engager avec ferveur au service des territoires, des collectivités locales et des acteurs économiques. Ces derniers mois encore, malgré la maladie, il avait trouvé le courage de porter un combat législatif essentiel à travers une proposition de loi pour améliorer la prise en charge des personnes atteintes de la maladie de Charcot et de leurs aidants. Ce texte, inspiré par son propre combat, illustrait sa générosité, sa lucidité et son dévouement inaltérable.

Gilbert BOUCHET était aussi un homme de cœur, d'une grande humanité, dont chacun appréciait le caractère courtois et l'humeur joviale. J'avais pour lui une profonde amitié et une grande estime. Comme chacun d'entre nous, j'ai pu mesurer la sincérité de son engagement et la force de son tempérament. Son exemple et ses valeurs continueront d'inspirer celles et ceux qui, comme lui, croient en une action publique proche, sincère, humaine. Je vous propose que nous respections une minute de silence à sa mémoire.

Monsieur Sylvain FAURIEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de séance du 6 octobre 2025**

**M. Bruno CASARI :** Sur l'ordre du jour, comme me l'autorise l'article 26. Deux choses. Monsieur DARAGON, il y a 33 délibérations. Lors du dernier Conseil municipal, vous m'aviez affirmé qu'il y en aurait moins de 30. C'est pour la première chose. Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. En effet, j'avais du mal à le croire.

La deuxième chose concerne encore une fois ce Conseil municipal. Plus de 1 000 pages, cinq jours francs, vous faites le minimum légal, dont un jour férié. Pour un rapport d'orientations budgétaires, qui va engager la ville, pour lequel nous allons débattre pour une année, je trouve cela maigre, je trouve cela petit, et surtout cela nous empêche de travailler correctement.

Vous parlez d'autorisation de programme. Il y a des milliers de lignes dans les documents que vous nous avez apportés. Comment voulez-vous qu'en cinq jours, nous puissions faire le travail correctement pour des élus d'opposition ? Je parle ici en mon nom, mais je pense que l'ensemble de l'opposition sera d'accord avec moi. Nous avons du mal à travailler dans de telles conditions et à fournir un travail qui permettrait, au contraire, puisque c'est un rapport d'orientation budgétaire et un débat, de nourrir le débat. Encore faut-il que nous l'ayons tôt. Pour nourrir le débat, il faut que l'ensemble des éléments soient fournis le plus tôt possible.

Je voulais juste vous demander pour le futur, pour le budget qui engage cette fois-ci définitivement et que vous nous le ferez voter la prochaine fois, ce serait bien que nous l'ayons au moins 15 jours avant pour que nous puissions travailler correctement. Vous allez encore me parler des commissions, mais comme vous donnez parfois des documents au dernier moment, c'était le cas au dernier Conseil municipal, comment se fier exactement aux commissions puisque la dernière fois vous nous avez fourni plus de 80 pages alors que nous étions assis au sein de ce conseil pour le dernier point ?

Je vous remercie de bien vouloir me dire si la prochaine fois vous êtes d'accord pour nous proposer de nous donner les documents bien en amont, et pas le minimum légal, avec en plus un jour férié cette fois-ci. J'aimerais que vous puissiez vous engager là-dessus. Ce serait bien, ce serait sain pour le débat. Merci.

**M. Nicolas DARAGON** : Plusieurs observations. La première d'entre elles est que nous transmettons les délibérations au moment des commissions, c'est-à-dire plus de 15 jours avant, et non cinq jours avant. Cinq jours, c'est le délai légal avec l'ordre du jour définitif et les délibérations définitives, ce qui signifie qu'en général, elles sont amendées à 3 % environ de ce qui a été fourni plus de 15 jours avant. Vous avez donc bien 15 jours sur l'ensemble des documents qui vous sont fournis.

Concernant le budget, la règle n'est pas de cinq jours, mais de 12 jours. Vous aurez donc forcément plus que cinq jours, puisque vous le demandez. Nous en sommes maintenant à votre cinquième budget depuis que vous siégez ici, donc vous devriez connaître la règle. Les commissions se sont réunies le 17 octobre dernier et avaient obtenu l'ordre du jour précédemment, ce qui signifie que vous aviez plus de 15 jours pour les analyser. Malheureusement, vous ne participez à aucune commission, ce qui pourrait également être l'occasion de poser des questions si vous en avez ou d'entrer dans certains dossiers.

Quant au rapport d'activité que vous évoquez, je suis au regret de vous dire qu'il a déjà été analysé il y a plusieurs semaines par l'Agglomération. Vous y siégez, donc cela signifie que vous les avez depuis beaucoup plus d'un mois.

Finalement, la seule question qui se pose, Monsieur CASARI, est de savoir si, lorsque nous vous envoyons des documents, vous les lisez. Deuxième question : les comprenez-vous ? Et troisième question - ou plutôt, je vais plutôt l'affirmer, c'est beaucoup mieux - puisque vous dites que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, j'aurais tendance à vous répondre que le ridicule ne tue pas, heureusement.

Je mets donc aux voix ce compte rendu. Y a-t-il des oppositions ? Deux oppositions. Des abstentions ? C'est donc adopté à la majorité absolue.

**M. Bruno CASARI** *hors micro*: Monsieur DARAGON, nous n'avons pas parlé du PV, je vous ai demandé la parole sur l'ordre du jour.

**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur CASARI, taisez-vous. Attendez, ai-je le droit de vous répondre ? J'ai dit que nous abordions le compte rendu du précédent Conseil municipal. Vous avez appuyé sur le bouton et je vous ai demandé si c'était sur le compte rendu. Vous m'avez dit « Non, c'est sur autre chose », je vous ai quand même donné la parole. Vous pouviez donc parler du compte rendu. Je l'avais inscrit à l'ordre du jour. Il est adopté à la majorité absolue.

Première délibération, présentation du rapport de développement durable 2025. La parole est à Lionel BRARD.

*Monsieur CASARI saisit un mégaphone qu'il a apporté pour intervenir.*

**M. Bruno CASARI** avec un mégaphone : On ne va pas commencer le Conseil comme ça. À chaque fois, c'est pareil, vous êtes obligé de dire que je ne respecte rien, vous dénigrez, vous expliquez que nous sommes des handicapés, etc. C'est ce que vous avez dit lors du dernier Conseil municipal.

**M. Nicolas DARAGON** : Je suspends la séance pour trois minutes.

*La séance est suspendue pendant trois minutes.*

*L'arrivée de Monsieur Jean-Luc-CHAUMONT et de Monsieur Philippe DOS REIS modifie l'effectif présent.  
Jean-Luc CHAUMONT avait donné pouvoir à Michèle RAVELLI ; celui-ci s'annule.*

*Reprise de la séance à 18h14.*

**M. Nicolas DARAGON** : Je rappelle à toutes fins utiles l'arrêté du Maire A2025-001715, qui est affiché à l'entrée de ce Conseil municipal. Cet arrêté prévoit l'exclusion de tout Conseiller municipal qui ferait usage d'un dispositif sonore inadapté ou prendrait la parole de façon intempestive. Je préviens une fois et pas deux fois, puisqu'il y a eu à peu près une trentaine d'interruptions de séances dues au même Conseiller municipal, qu'en cas de réitération, nous suspendrons la séance. À la reprise, en cas d'usage à nouveau d'un dispositif inadapté, nous demanderons votre exclusion et vous quitterez la salle du Conseil municipal. Nous en sommes donc au point numéro un, présentation du rapport de développement durable, et c'est Lionel BRARD qui va intervenir.

*Monsieur CASARI saisit à nouveau le mégaphone pour intervenir*

**M. Bruno CASARI** avec le mégaphone : Monsieur DARAGON, je demande la parole sur le procès-verbal, ça va se passer comme ça, puisque vous ne m'avez pas donné la parole. Je demande la parole.

**M. Lionel BRARD** : Vous le savez, depuis 2011, notre Conseil municipal est saisi chaque année d'un rapport de développement durable...

**M. Bruno CASARI** intervenant en simultané avec le mégaphone : Vous qui avez été avocat, apprenez à.....

**M. Lionel BRARD** : Monsieur, lorsque j'étais avocat, je respectais mes contradicteurs et je ne les interrompais pas lorsqu'ils plaidaient, donc de grâce. Ce rapport.....

*M. Bruno CASARI poursuit son intervention en simultané avec le mégaphone.*

**M. Nicolas DARAGON** : Je vais prononcer une deuxième interruption de séance. La séance est interrompue. Je vais demander aux forces de l'ordre de bien vouloir se rapprocher. Monsieur CASARI, à la reprise, si vous faites un nouvel usage, je suspendrai la séance et nous vous expulserons.

*La séance est suspendue sept minutes.*

*Reprise de la séance*

**M. Nicolas DARAGON** : Comme vous êtes parti pour faire à peu près n'importe quoi ce soir et que je souhaite que le Conseil municipal se déroule dans de bonnes conditions, dans un souci d'apaisement, je vais vous redonner la parole, Monsieur CASARI, sachant que vous l'avez déjà eue et que j'avais bien mis à l'ordre du jour, c'est le temps que nous avons pris pour le vérifier. Je vais vous redonner la parole sur le procès-verbal. Le temps que nous avons pris, c'est celui pour rédiger l'arrêté d'expulsion que je tiens sous la main. Dorénavant, je vous préviens qu'en cas d'utilisation à nouveau de votre mégaphone, j'interromprai la séance, je signerai l'arrêté et je vous ferai expulser par les forces de l'ordre. Ce sera automatique à la moindre utilisation de ce mégaphone. Vous avez donc la parole.

Nous revenons au procès-verbal puisqu'il a déjà été étudié et voté. Je vous redonne la parole alors qu'il a déjà été étudié et voté et nous reprenons la séance. Au moindre écart, je signerai cet arrêté d'expulsion.

**M. Bruno CASARI** : Monsieur DARAGON, vous savez, vous n'êtes ni mon père, ni mon instituteur, ni mon professeur. En revanche, une chose est sûre, je sais lire. Je sais lire notamment le règlement intérieur que je vous ai relu, même si la séance était levée. Là, vous le respectez. Si nous repassons au vote, cela se passera bien.

Sur le procès-verbal, je vous l'ai déjà dit, Monsieur DARAGON, j'aimerais – comme à l'Agglo, puisque tout à l'heure vous preniez référence à l'agglo – qu'on nous envoie le procès-verbal rectifié quand nous le demandons. Sur le procès-verbal, il y a des choses sur lesquelles vous n'avez pas tout mis complètement. Quand vous m'interrompez en permanence, il n'est jamais marqué que vous m'interrompez. Sachez une chose, c'est que pour ce Conseil municipal, nous voyons qu'au dernier procès-verbal, je ne peux pas faire une phrase en entier. Je ne peux pas avoir trois minutes. Sachez-le, puisque je vais vous rappeler le règlement intérieur pour ce Conseil municipal et pour le suivant : quand nous parlons du débat d'orientation budgétaire et quand nous parlons du budget, nous avons le droit à dix minutes de parole, Monsieur DARAGON. C'est écrit dans le règlement intérieur. Je vais vous faire respecter exactement le règlement intérieur pour une fois, car vous avez trop abusé là-dessus, vous avez trop l'habitude d'être majoritaire dans les assemblées. Aujourd'hui même, maintenant c'est Monsieur SOULIGNAC qui devient président du Département, vous tenez tous les cordons locaux. C'est très bien Monsieur DARAGON, mais ne vous comportez pas en seigneur.

Quant à votre arrêté, sachez que si jamais je suis expulsé, Monsieur DARAGON, alors que moi je respecte totalement le règlement intérieur, sachez que je ferai immédiatement un recours. Je vous en avertis tout de suite. J'en ferai un immédiatement, parce que vous n'avez pas le droit de couper le micro comme ça en permanence et dire « Ah ben non, j'ai coupé le micro, maintenant Monsieur CASARI, c'est fini, et maintenant vous utilisez un mégaphone. » Je n'ai pas d'autre choix, votre micro ne fonctionne pas, Monsieur DARAGON, puisque vous me le coupez. Normalement j'ai dix minutes et vous ne me le donnez pas.

J'aimerais que cette fois-ci, nous puissions débattre sereinement, Monsieur DARAGON, cela me ferait plaisir. Arrêtez aussi de dénigrer. Je vous ai rappelé l'autre fois le livre de Roberto SAVIANO sur le dénigrement. Typiquement, ce sont les dictateurs qui agissent ainsi. Dénigrer l'opposition, c'est très simple, surtout quand on a le micro en dernier recours. Écoutez-nous. Nous avons peut-être tort, il n'y a aucun problème, mais écoutez-nous. Une fois que nous aurons fait cela, cela se passera bien.

Nous pouvons maintenant mettre au vote le procès-verbal. Et puis n'allez pas à la hussarde aussi sur chaque délibération. À chaque fois, demandez, comme c'est écrit dans le règlement intérieur, si quelqu'un demande la parole. C'est écrit dans votre règlement intérieur que vous avez fait voter. Ni Jimmy LEVACHER ni moi n'étions présents lorsqu'il y a eu ce vote du règlement intérieur, mais nous, nous l'appliquons. J'aimerais que Monsieur LEVACHER puisse rester jusqu'à la fin, ainsi que moi. Nous n'irons peut-être pas boire une bière ensemble à la fin, mais en tout cas, nous irons jusqu'à la fin du Conseil. Je vous remercie.

**M. Nicolas DARAGON** : Madame ROCHE.

**Mme Annie ROCHE** : Non, j'attendais la fin de la présentation du développement durable. C'était pour réagir sur le développement durable.

**M. Nicolas DARAGON** : Comme toute demande de parole, vous rappuiez au moment de la présentation de la délibération ce que vous aviez fait,

Nous allons remettre aux voix ce compte rendu, avec aucune remarque, si j'ai bien compris.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité absolue.

*Ont voté contre : M. Jean-François GALLAND - Mme Malika KARA LAOUAR - M. Florent MEJEAN - M. Jimmy LEVACHER - M. Bruno CASARI - M. Philippe DOS REIS*

L'arrivée de madame Kérha AMIRI et de monsieur Mactar SENE modifie l'effectif présent.  
*Kérha AMIRI avait donné pouvoir à Morgane SAILLOUR ; celui-ci s'annule.*



## Délibérations

### Délibérations Développement durable – Environnement – Ecologie Urbaine – Economie

2025/11-03/1 commune	Présentation du rapport de Développement Durable 2025 de la	Rapporteur: Lionel BRARD
-------------------------	---	-----------------------------

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettant les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable ;

Monsieur le Maire expose :

La ville de Valence conçoit l'obligation réglementaire de rédaction du rapport sur le développement durable comme un moyen de mettre en débat « la durabilité » de l'action de la collectivité.

Ce rapport constitue un outil pour mesurer, suivre et, si nécessaire, orienter les politiques publiques qui visent à l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale de notre territoire.

Il a pour objectif de traiter les 5 finalités du développement durable telles que définies dans le cadre de référence nationale pour les Agendas 21 et les projets territoriaux de développement durable, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- La transition vers une économie circulaire.

Le présent rapport, fruit d'un travail collaboratif des services de la collectivité, met en visibilité les actions menées en faveur du développement durable.

Cette nouvelle édition permet de suivre et d'évaluer les projets mis en œuvre ainsi que de dresser le bilan annuel de la mise en application du plan d'actions en faveur de la transition écologique (Agenda 21), en plus des autres actions menées par la collectivité.

Cette délibération a pour but de prendre acte de la présentation du rapport de développement durable de la commune de Valence pour l'année 2025.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport de développement durable 2025 de la ville de Valence dans les termes présentés en annexe.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport de développement durable 2025

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**M. Nicolas DARAGON** : Merci, Lionel. Madame ROCHE ?

**Mme Annie ROCHE** : Oui, merci. Bonjour à toutes et à tous. Le rapport qui nous est présenté témoigne d'un réel effort de compilation et d'organisation des données, mais il soulève aussi une question de fond : quelle cohérence entre les ambitions affichées et les actes concrets ? Les trop petits pas faits dans des domaines capitaux pour l'urgence climatique, autant que sociale, que je soulignais déjà dans le dernier rapport l'année précédente, sont toujours d'actualité. Vous vous permettez de qualifier Valence de ville attractive, alors que nous préférerions une ville plus habitable pour toutes et tous, n'en déplaise à Monsieur GIESBERT qui s'est autorisé des propos plus que surprenants, pour ne pas dire choquants, lors de son très court passage dans notre ville.

L'accès au logement reste toujours très peu accessible. La hausse du trafic automobile, malgré ce que vous dites, est préoccupante. La traversée de Valence est de plus en plus bouchonnée à plusieurs horaires. La trop grande place de la voiture n'est plus acceptable en termes de santé, ce qui continue de démontrer la grande insuffisance des transports collectifs qui, eux, avancent à si petits pas qu'ils en deviennent invisibles. Ils sont trop peu cadencés sur de nombreuses lignes, sans suffisamment de lignes propres quand cela est possible et de passages prioritaires au feu sur deux endroits. Cela met les bus dans les mêmes bouchons que les voitures. Il n'y a toujours pas d'extension horaire pour permettre aux habitants éloignés du centre d'accéder aux services et à la culture, ou pour les travailleurs en horaires décalés d'être pleinement Valentinois et Valentines. Il est vrai que l'accès à l'art est difficile dans ces conditions.

En ce qui concerne les déchets et biodéchets, la situation ne connaît pas d'amélioration. Mon intervention de l'année précédente reste malheureusement d'actualité. La place des aliments bio dans la restauration collective, même si elle est assez importante, devrait s'imposer beaucoup plus rapidement. Nous connaissons tous les problèmes d'Agribiodôme actuellement, et la part des collectivités est primordiale. Nous n'avons plus besoin de démontrer les bienfaits du bio sur la santé et sur les terres. Un gros pas en avant doit donc être fait.

En 2024, les bâtiments municipaux ont consommé 15 122 MWh d'énergie pour 3,36 millions d'euros de factures. C'est stable. Ce n'est pas en baisse, alors que la collectivité affiche son exemplarité énergétique. Certes, 11 000 arbres ont été plantés et 357 hectares d'espaces verts recouvrent la ville, soit 10 % du territoire. C'est assez louable, mais dans le même temps, la désimperméabilisation reste marginale.

Sur la mobilité, 160 km de pistes cyclables sont annoncés, mais elles restent souvent fragmentées et souvent inutilisables en toute sécurité. Pendant ce temps, la part modale de vélo stagne à moins de 5 % des déplacements, puisque les 37 stations Libélo et 262 vélos sont loin de répondre à la demande. Enfin, vous avez mobilisé 1,5 million d'euros en cinq ans pour la ville apaisée et les aménagements cyclables, mais c'est à peine 0,3 % du budget global d'investissement. Si la priorité est la transition écologique, pourquoi n'y consacrer qu'une fraction symbolique ?

Alors oui, Valence agit, mais trop souvent à la marge, dans une logique de mesure vitrine plutôt que de plan global. Tant que nous planterons quelques arbres d'un côté pour compenser les mètres cubes de béton coulés de l'autre, Valence continuera de verdifier ses rapports plutôt que son territoire.

J'ai une question subsidiaire. En élargissant ce service à tout le territoire de l'agglomération, ce contre quoi j'avais voté il y a quelques années lors d'un conseil communautaire, vous aviez décidé la construction d'une nouvelle cuisine centrale sur un terrain dépassant largement la surface nécessaire à cette construction, en justifiant d'une parcelle destinée au maraîchage pour fournir les repas collectifs. Ce serait une très bonne idée. Un seul lieu de préparation pour un territoire aussi grand que VRA entraînera des déplacements quotidiens très conséquents - c'est pour cela que je n'avais pas voté pour ce choix - alors qu'à Valence, la cuisine avait bénéficié de travaux récents. Où en est-on dans l'avancement de ce projet par rapport au terrain de maraîchage et à la construction de la cuisine centrale ?

Merci aux services pour le document qui est très clair. Merci de votre attention.

**Mme Malika Kara LAOUAR** : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je remercie les services pour le travail sur ce rapport. Il y a exactement un an, en novembre 2024, nous pointions l'absence d'évaluation, le manque de mise en perspective, et

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



l'impossibilité de mesurer l'efficacité réelle des actions menées. Nous constatons un alignement de chiffres, mais sans réelle volonté de transformation. Un an après, le rapport reproduit le même procédé. Malgré cela, nous avons plusieurs constats à faire sur ce rapport.

Le premier constat est que ce rapport reste une litanie de chiffres et d'actions, sans aucune évaluation de leur efficacité. Vous communiquez sur les moyens, jamais sur les résultats. Il nous est ainsi impossible de voir les progrès réalisés ou non.

Le deuxième constat est qu'il n'y a toujours pas de mise en perspective par rapport aux années passées. Par exemple, vous indiquez avoir refait l'analyse thermographique de Valence en 2024, cinq ans après celle de 2019, mais vous ne donnez aucun chiffre. Il aurait été intéressant de comparer ces deux mesures. Dans quel quartier la température a-t-elle baissé ? De combien de degrés ? Les investissements ont-ils effectivement rafraîchi la ville ? Ces données existent, elles ont été mesurées. Pourquoi ne sont-elles pas dans le rapport ?

Le troisième constat est que le plan climat-air-énergie territorial fixait des objectifs chiffrés pour 2025. Nous y sommes, et le rapport n'en parle absolument pas. Comment peut-on piloter une politique climatique sans évaluer l'atteinte de ces objectifs ? Personne ne met en doute la bonne volonté des services municipaux. Ce que nous pointons, ce sont les choix politiques : le choix de faire un rapport qui ne reste qu'un outil de communication. Nous actons donc à regret un rapport sans évaluation. Merci.

**M. Nicolas DARAGON** : Merci, Monsieur CASARI.

**M. Bruno CASARI** : Monsieur BRARD nous expliquait qu'il est content quand il y a des mots et des images. Il y a beaucoup d'images. Il n'y a rien de chiffré, rien de concret. Or, c'est le but d'un rapport. Nous ne demandons pas une réflexion sur la suite. Ce n'est pas comme le rapport d'orientation budgétaire, c'est un rapport sur ce qui s'est passé jusqu'à présent. Force est de constater que finalement, il n'y a strictement rien. Le dernier rapport que nous avons eu était bien fait, c'était le rapport sur les nuisances. J'avais loué ce rapport qui expliquait clairement les nuisances, notamment autour de l'autoroute. D'ailleurs, vous n'en parlez pas. L'autoroute, nous rendons compte que c'est, et là, ce sont des chiffres, cette fois-ci, 34 millions pour six décibels. Cela, c'est du concret. Nous voyons bien que cela fait cher le décibel, plus cher qu'une chaîne HI-FI, en décibels.

La deuxième chose, encore une fois, c'est que nous constatons que dans ce rapport, rien n'est fait. Vous n'utilisez pas le rapport sur la nocivité de l'air, qui avait été très bien fait l'année dernière. Là, rien du tout sur le développement durable et sur la nocivité de l'air. Pour cause, puisque les bouts de bois que vous mettez à 34 millions n'ont aucun intérêt contre les gaz nocifs et les particules. Nous nous retrouvons finalement avec, encore une fois, quelque chose de joli, de bien présenté, de vert, mais ce n'est pas cela que les Valentinois veulent. La zone aujourd'hui ZFE n'existe plus, dont acte, mais qu'avez-vous fait pour l'autoroute et pour que les Valentinois puissent mieux respirer et mieux vivre ? Aujourd'hui, ce sont des vœux pieux et nous n'arrivons pas à avancer là-dessus.

Sur l'accessibilité avec les pistes cyclables, aujourd'hui, toutes les associations disent clairement qu'à plein d'endroits, c'est inutilisable. Nous constatons que sur des carrefours, cela s'arrête. Sur le plateau des Couleures, les associations l'avaient déjà dit. Ensuite, sur la route de Montélier, cela commence à s'améliorer, mais cela a mis du temps. Sur toutes les pistes que vous aviez mises à l'origine, juste après Covid en 2020, nous n'avons jamais eu de rapport et d'évaluation, puisque vous aviez mis plein de pistes cyclables juste après Covid en 2021. Nous n'avons jamais eu de rapport d'évaluation là-dessus. Vous aviez mis plein de traces jaunes avec plein de vélos au sol. Finalement, vous les avez supprimées et c'est à nouveau les SUV qui prennent le dessus sur la chaussée. Nous nous retrouvons encore et encore avec des avancées, des reculs, des avancées, des reculs.

Et puis, c'est assez marrant quand même, vous osez nous montrer la halle gourmande depuis 2014, Monsieur DARAGON. La halle gourmande, vous la mettez comme un projet de développement durable. Ah oui, c'est durable, il n'y a plus rien. Il n'y a plus rien, donc c'est durable. Là, en effet, les archéologues pourront se pencher dans mille ans sur ce vestige qui n'aura pas bougé d'un iota. C'est quand même inquiétant. C'est-à-dire que finalement, nous constatons que

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



sur vos projets, rien n'a avancé. Vous osez nous parler de Pompidou. C'est un échec, la pelouse a dû être changée. Vous aviez des projets sur les stades. Finalement, cela n'a pas avancé ou cela a changé. Nous constatons que finalement, il n'y a pas de réelle politique globale ni d'urbanisme ni de développement durable.

Ce qui est très étonnant, c'est la non-corrélation entre l'urbanisme et le développement durable. C'est-à-dire que l'urbanisme, vous le laissez au sein des mairies et le développement durable, vous le donnez à l'Agglo. Où est la cohérence ? Il n'y en a pas. Soit nous faisons les deux, puisque les deux doivent être faits concomitamment pour faire des projets intelligents. Ce n'est pas le cas. C'est-à-dire que localement, chaque Maire fait ce qu'il veut de l'immobilier, fait ce qu'il veut plus ou moins des routes et de l'aménagement des différentes zones qu'il va faire. En revanche, c'est à l'Agglo de faire un rapport. Expliquez-nous pourquoi vous n'avez pas tout donné soit à l'Agglo, soit décidé de tout laisser au Maire, ce qui ne serait pas logique à mon avis. Merci.

**M. Lionel BRARD** : Je serai très bref. N'en déplaise aux grincheux, car je n'ai entendu que des grincheux. À vous entendre, c'est un tissu de mots sans sens. Je vous donne mon sentiment, mais cela n'engage bien que moi, c'est que les services et les élus en charge de ces politiques ont fait un excellent travail. Nous pouvons toujours mieux faire. Cependant, lorsque j'entends dire, par exemple, au niveau du vélo, que c'est une vraie catastrophe, j'ai le souvenir d'avoir assisté, il y a environ deux mois, à une réunion du conseil de développement qui se tenait à Latour Maubourg. Nous avons eu le président de la première association « Roulons En Ville à Vélo » (REVV), qui était dithyrambique sur les efforts qui avaient été faits. Je vous rappelle qu'en matière de mobilité, c'est quand même avant tout Valence Romans Mobilités qui est en première ligne. Je vois donc un tel hiatus que je me dis vraiment que vous êtes grincheux.

Ensuite, je propose tout simplement, plutôt que de répondre, d'inviter les Valentinois à lire ce rapport et à se demander si vraiment des choses importantes se font. Je pense qu'il se fait des choses excessivement importantes. Ramener cela à l'évaluation, c'est bien gentil, mais nous savons tous que les politiques publiques ne peuvent pas être évaluées toutes en même temps et systématiquement. J'ai justement insisté en indiquant qu'actuellement, la ville mettait en place une méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre, afin de les tracer, la responsabilité en matière de bilan carbone sur chacun de nos achats. Cela, c'est de la prévision, c'est de l'évaluation, je dirais, en amont. Je pense donc que vous faites des procès un peu stériles. C'est mon sentiment. Mon âge me permet de vous le dire : c'est grincheux, grincheux.

**Mme Annie ROCHE** : Pourrions-nous avoir une réponse concernant la question que j'ai posée sur la cuisine centrale et le terrain destiné au maraîchage qui doit alimenter cette cuisine centrale, s'il vous plaît ? Merci.

**M. Nicolas DARAGON** : Oui, alors deux points. J'allais revenir sur le sujet pour vous répondre. Le premier point, c'est que la cuisine centrale, parce que vous l'avez évoqué dans votre propos, n'a pas connu de travaux depuis 2014. Puisque vous parliez de travaux d'amélioration de la cuisine centrale, s'ils ont eu lieu, je ne les ai plus en tête, peut-être que c'était dans le mandat durant lequel vous étiez adjointe au Maire, en tout cas, cela date, à mon avis, de plus de 15 ans. Cela signifie qu'aucun travail n'a été effectué et ne serait pas mis à profit. Dans la période qui vient de s'écouler, la cuisine centrale fonctionne à plein.

Le deuxième sujet est que l'AMO travaille sur ce projet pour établir un cahier des charges techniques définitif. Dans les missions que nous lui avons confiées, nous avons inclus celle d'aménager à la fois le bâtiment et une zone de maraîchage autour, ainsi que d'examiner la faisabilité. C'est ce que nous lui avons passé comme commande.

Je me permets également de préciser, parce que Lionel a répondu de façon très générale, qu'il y a un point à éclaircir. Quand vous dites qu'il y a un million et demi sur la ville apaisée, oui, forcément, car c'est la toute petite part qui nous revient. Tout le reste du budget de la ville apaisée, c'est-à-dire l'aménagement de pistes cyclables, de quais aménagés, etc., c'est le budget de Valence Romans Mobilités. Nous avons donc un budget dérisoire sur le sujet, puisque tout se trouve dans le budget de Valence Romans Mobilités.

Quant à dire qu'il y a des bouchons à Valence, je veux bien, mais cela serait ne pas vivre à Valence que de dire qu'il y a des bouchons. Ils sont extrêmement rares. J'en connais encore un qui se constitue régulièrement à la sortie Chabeuil sur

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



la Lacra, et qui pose en plus des problèmes de sécurité, qui sera réglé par la sortie route de Montélier. Sur ce sujet, par exemple, je crois que vous n'étiez pas favorable à l'aménagement de la sortie route de Montélier. Cela signifie que finalement, lorsque nous trouvons un remède à une problématique qui se pose, vous n'êtes pas non plus forcément au rendez-vous pour soutenir la réponse mise en œuvre.

Je voudrais enfin terminer en rappelant que les décibels sont des valeurs exponentielles. Je ne suis pas moi-même scientifique, donc je l'ai découvert lorsque Vinci Autoroute nous a présenté le projet. Cela signifie qu'une valeur exponentielle, six décibels, équivaut à une baisse allant jusqu'à 66 % du bruit perçu. C'est ce que les ingénieurs de Vinci nous ont expliqué. Par exemple, pour les habitants de la basse ville, c'est un secteur qui sera protégé par des murs conséquents, végétalisés d'un côté et absorbants de l'autre 80 % de la pollution, qui protégeront jusqu'à 66 % du bruit que les habitants de la basse ville perçoivent aujourd'hui. Nous ne sommes donc pas dans des sujets anecdotiques. Je rappelle que le projet s'élève à 32 millions d'euros et non 34 millions d'euros. Dans ces 32 millions d'euros, notre territoire, la communauté d'agglomération, participe à hauteur de 670 000 euros, le reste étant pris en charge soit par Vinci, soit par la Région, deuxième financeur, soit par le conseil départemental, troisième financeur de ce projet. C'est dans le cahier des charges si je dois revenir à votre question.

**M. Bruno CASARI :** Monsieur DARAGON, exactement pour être précis, puisque moi j'ai une formation scientifique, sachez que pour le son et les décibels, c'est plutôt une croissance logarithmique, donc logarithme de dix. Je pourrais vous rappeler comment cela fonctionne, mais ce n'est pas du tout exponentiel, pour être précis scientifiquement. C'est la première chose. C'est important, cela change complètement la courbe.

Deuxième chose : vous nous prenez pour des grincheux, mais répondez déjà aux questions. Peut-être sommes-nous grincheux, mais nous sommes aussi à votre écoute, Monsieur BRARD. Quand je vous demande de me préciser et que vous me dites qu'il est difficile de quantifier les particules, alors pourquoi avez-vous lu un rapport il y a six mois en nous expliquant les problèmes de nuisances toxiques de l'autoroute que finalement nous ne traitons pas ? C'est la première chose.

La deuxième chose, en effet, Madame KARA LAOUAR l'a dit, pourquoi n'avons-nous pas d'évaluation sur la température, la baisse de la température et une adéquation par rapport aux autres villes de même taille, avec des gens qui ont également fait le travail à ce niveau-là ?

La troisième chose, c'est quand même la bétonisation, qui commence et ne se termine pas. C'est-à-dire que souvent, Monsieur DARAGON, vous posez la première pierre, mais ce que nous aimerions, c'est la dernière pierre. C'est toujours le dernier mètre qui est important dans l'alpinisme. Ce ne sont pas les mille premiers mètres. Si jamais le sommet fait 1 001 mètres, il s'agit d'arriver au dernier mètre. C'est là que nous sommes champions. Aujourd'hui, vous avez souvent posé les premières pierres. Vous avez défait des bâtiments publics parfois qui existaient pour finalement ne rien avoir en retour. Il est donc important pour nous d'avoir une évaluation complète, Monsieur BRARD.

Peut-être, sommes-nous des grincheux, mais donnez-nous des chiffres. Comme vous l'avez bien dit, vous aussi, vous dites que ce document est fait pour les Valentinois. Vous dites clairement que c'est un document de communication. Notre but, ce n'est pas de communiquer aux Valentinois actuellement, c'est de débattre sereinement au sein de ce Conseil. Donnez-nous des chiffres précis sur la température et sur les gaz.

**Mme Malika Kara LAOUAR :** Concernant les nouveaux procédés de mesures dont vous avez parlé, nous trouvons que c'est une bonne chose. Nous attendrons les mesures et les comparaisons qu'ils permettront. Je vous demande finalement, joyeusement, s'il est possible d'avoir les mesures de thermographie, s'il vous plaît.

**M. Lionel BRARD :** Oui, la thermographie, c'est une visualisation, c'est une image. Il faut savoir que c'est une image qui permet, au pixel près, de voir quelles sont les zones plus ou moins chaudes. Cependant, cela ne donne pas une température globale de Valence, ce n'est pas possible. Ce que nous pouvons remarquer en comparant les thermographies, ce sont les évolutions qu'il y a eu, notamment autour de la création des îlots de fraîcheur puisqu'en passant au même moment, nous pouvons éventuellement voir la différence, mais c'est très relatif. Ce n'est pas une

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



donnée qui va sortir mécaniquement de la cartographie. Cela permet justement au service de la ville de calibrer les plantations des arbres aux justes endroits. Cela permet éventuellement de colorier, là encore, je parle d'images, les chaussées de certaines manières pour éviter qu'elles ne servent de réservoir de chaleur. Donc, la cartographie, nous vous l'enverrons, ce n'est pas du tout un problème, de même que la première est toujours disponible. Cela vous permettra de voir des taches de couleurs, mais l'interprétation se fait vraiment sur des petits carrés de quelques dizaines de mètres carrés pour voir là où, effectivement, nous pouvons, moyennant un investissement, apporter une amélioration.

Ce n'est pas une réponse, si vous voulez, où nous appuyons sur un bouton et la température a baissé de tant de degrés sur Valence, non. Nous ne savons même pas quelle est la température sur Valence sur une période de trois ans, puisque vous voyez les évolutions qu'il y a. C'est juste pour voir l'effet sur le réfléchissement de la lumière. En gros, c'est ça. Mais les cartes, nous vous les enverrons et les services sont à votre disposition pour les interpréter, car vous aurez quand même un peu de mal à les interpréter. Merci.

**M. Jimmy LEVACHER :** Oui, bonsoir, je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire. Merci de nous envoyer les cartes, c'est déjà un premier pas. Au-delà de cela, il nous semble que c'est un document d'information pour les Valentinois. Nous pouvons regretter que cette carte ne soit pas en libre accès, au moins sur le site Internet. Pour une ville transparente auprès de ses citoyens, je vous fais la demande qu'elle soit mise sur le site Internet afin que chaque citoyen puisse la consulter à sa guise.

**M. Nicolas DARAGON :** L'ancienne carte y était, donc je ne vois pas de raison pour laquelle cela n'y serait pas. Cela y est peut-être déjà d'ailleurs, j'avoue que je n'ai pas eu la curiosité d'aller voir si c'est le cas. Nous pouvons aller vérifier sur le site de l'Agglo. À mon avis, cela a été mis en ligne. Si ce n'est pas le cas, cela le sera puisque cela prendra la suite de l'actuel.

Les décibels se mesurent en effet sur une échelle logarithmique et augmentent de façon exponentielle. C'est cela la vraie définition. Écoutez, vous vérifierez puisque c'est l'avis d'expert que je viens de recevoir. Vous regarderez. Non, mais vous n'avez pas besoin de m'expliquer, je viens de regarder la définition et c'est ainsi que c'est expliqué dans les revues scientifiques, mais vous avez sans doute plus raison que la science.

### **Le Conseil prend acte de la délibération**

#### **Délibérations Administration générale – Finances**

2025/11-03/2 les hommes	Rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	Rapporteur: Laurence DALLARD
----------------------------	---	---------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique ;  
Vu la loi n° 2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;  
Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;  
Vu l'avis du comité social territorial du 16 octobre 2025 ;

Monsieur le Maire expose :

La place des femmes dans la société évolue en permanence. Il n'en demeure pas moins qu'en pratique, des inégalités d'ordre politique, économique et culturel persistent. Ces inégalités sont le fruit d'une société encore en construction, trop souvent dominée par de nombreux stéréotypes ou par des automatismes profondément ancrés. La société, l'éducation, la culture, les médias, le monde du travail, etc. sont la scène de ces inégalités.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



L'égalité femmes-hommes se joue tant au niveau national que local, et les collectivités territoriales et les EPCI constituent un échelon de proximité particulièrement pertinent.

Le rapport égalité femmes-hommes présenté chaque année est une photographie à un instant donné de la situation. Il est l'occasion de partager un état des lieux des actions et politiques d'égalité mises en œuvre dans notre collectivité. Il est aussi un moyen de valoriser le travail accompli par l'ensemble des directions et des agents de notre collectivité. En matière d'égalité professionnelle, il permet de mesurer l'évolution des mesures prises en interne dans une logique de suivi et dans un but d'amélioration continue.

Ce rapport que vous trouverez en annexe a été conçu à partir des données arrêtées au 31 décembre 2024 et met en avant les actions 2024/2025.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

**M. Nicolas DARAGON** : Merci, Laurence. La parole est à Malika KARA LAOUAR.

**Mme Malika Kara LAOUAR** : Merci. Le rapport présenté montre des chiffres de constats et des baromètres de mesure. Il donne l'idée que la ville respecte la loi. Se féliciter de respecter la loi, c'est se contenter du minimum. Or, l'égalité formelle ne suffit pas. Les femmes restent majoritaires parmi les précaires, les temps partiels subis et sont absentes des postes stratégiques. Les violences, la charge mentale et la division sexuelle du travail persistent. Pire, alors que la Ville affiche une volonté d'agir, le Département, dirigé par la même majorité politique, vient de supprimer le financement des centres de planning familial. Ces centres sont essentiels pour l'accès à la contraception, à l'IVG, à l'information sur le droit des femmes et constituent un lieu d'accompagnement pour les minorités de genre. Comment concilier cette décision avec l'affichage politique d'égalité ? Où est la cohérence ? Arrêtons les mesures cosmétiques. Vous parlez d'égalité, mais où est-elle concrètement ? Où sont les moyens ? Valence peut être pionnière, mais pour cela, il faut oser transformer, pas seulement gérer. Aujourd'hui, nous vous le demandons : quelles mesures fortes allez-vous enfin proposer pour briser les inégalités au lieu de les gérer ? Merci.

**M. Nicolas DARAGON** : Merci. La parole est à Madame ROCHE.

**Mme Annie ROCHE** : Ce rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes est une obligation légale, mais il devrait surtout être un levier politique fort. Nous partageons le même constat. Malgré les discours, les inégalités demeurent dans notre collectivité comme ailleurs. Dans la fonction publique territoriale, près de 63 % des agents sont des femmes, mais elles restent concentrées dans des emplois les moins rémunérés : entretien, restauration, scolaire, animation, administratif. Elles sont plus nombreuses à temps partiel subi ou choisi. Les leviers permettant de renverser ces situations n'ont donc pas encore été trouvés. Sur les horaires de travail, les gardes d'enfants, les transports, il existe des leviers sur lesquels nous pouvons agir. Le service public doit trouver les moyens de rétablir l'équité. Les postes d'encadrement, eux, demeurent majoritairement masculins et la différence moyenne de rémunération dépasse 8 % à grade équivalent.

Je n'ai pas trouvé, mais j'ai peut-être lu trop vite, dans le paragraphe sur le harcèlement ou violence faite aux femmes, ce projet en réflexion depuis deux ans. En effet, le rapport 2023 parlait du recrutement d'un poste de surveillance du harcèlement. Il était toujours à l'étude en 2024. Il semblerait qu'il ait disparu ou cela m'ait échappé, ce qui me semblerait surprenant, et avec lui les actions sur le sujet. J'avais émis l'idée qu'il pourrait y avoir une corrélation entre

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



d'éventuels comportements sexistes et la difficile diversification des genres dans certains métiers. Où en est donc la création de ce poste pour observer et traiter les signalements ?

Comme Malika, je ne peux m'empêcher de dénoncer à nouveau les décisions prises par le Département, dont certains éminents élus qui signent ce rapport sont les mêmes qui ont voté pour la baisse des subventions aux associations du planning familial et la suppression des centres de santé sexuelle, quand on sait leur rôle essentiel avec d'autres associations dans le domaine des libertés des femmes et contre le harcèlement ou les violences qu'elles subissent quotidiennement.

Ce rapport met surtout en avant des actions de sensibilisation, de communication ou des portraits inspirants. C'est utile, bien sûr, mais cela ne change pas la structure du pouvoir ni la distribution des salaires. Utile aussi le soutien ou le partenariat avec les actions des associations très actives au quotidien et dans les journées internationales dédiées. Tant que l'égalité restera un rapport et non une priorité transversale du budget, elle restera un horizon lointain plutôt qu'un droit effectif.

Je remercie aussi les services pour ce travail de compilation, en m'associant aux propos de Laurence DALLARD sur le travail de transversalité que demande ce sujet. Merci.

**M. Nicolas DARAGON** : Merci. Monsieur LEVACHER.

**M. Jimmy LEVACHER** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Deux éléments sur ce rapport. Je vais également mettre une couche sur la décision départementale de fermeture des centres de santé sexuelle. Le Conseil municipal peut être vecteur d'intervention sur le sujet. Je propose que lors du prochain Conseil municipal, nous fassions un vœu commun adressé au Conseil départemental de la Drôme demandant de revenir aux moyens d'origines pour les centres de santé sexuelle. Je pense que cela irait dans la droite ligne de ce rapport d'égalité femmes-hommes, puisque cela touche l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes. C'est ma première proposition, sur laquelle j'attends une réponse concrète. Je propose un vœu commun lors du prochain Conseil municipal.

La deuxième chose, je voudrais revenir sur le rapport que nous avons fait il y a deux ans, le même rapport d'il y a deux ans. Laurence DALLARD, qui nous l'avait présenté à l'époque, nous avait fait part d'une expérience qui avait été menée. Pour rappel, Madame DALLARD, un email avait été envoyé à différents agents et agentes de la commune, vous devez vous en rappeler. Elle avait fait remarquer que dans la charge de travail, les pourcentages de taux d'ouverture des mails en dehors des horaires de travail étaient beaucoup plus élevés chez les femmes. Cela prouve la conscience professionnelle de mesdames, mais cela prouve aussi qu'il y a une action à mener là-dessus. Nous avons proposé à l'époque une formation, et j'avais demandé s'il existait une formation qui avait été faite auprès de l'ensemble des élus et des directions des différents services pour une chose toute simple, mais qui s'appelle l'envoi de mails différés. Cela permettrait justement d'aller dans le sens de la protection des femmes qui, malheureusement, subissent de plein fouet ces horaires décalés. À l'époque, il avait été répondu par la négative. Je vois qu'il n'y a toujours rien sur ce rapport, donc je renouvelle cette proposition. Cela me semble essentiel, d'autant plus aujourd'hui où nous sommes tous de plus en plus connectés et où nous sommes dérangés en permanence.

Je fais deux propositions très concrètes sur lesquelles j'attends des réponses très précises. Merci.

**M. Nicolas DARAGON** : Sur la proposition qui ne concerne pas la Ville de Valence, il est très clair pour nous que c'est négatif pour le vœu. Je vous invite à saisir les communes qui sont touchées éventuellement et surtout à saisir le Département sur un sujet qui n'est pas du ressort de la commune. Ramener le débat ici, bien que la tentation risque d'être grandissante, n'est pas approprié. Les choses sont très claires : ici, nous examinons les affaires communales. Bien heureusement, nos concitoyennes et nos concitoyens recourent librement aux services du centre hospitalier, du centre de santé jeune et du planning familial à Valence.

Saisissez donc le Département si vous en avez l'envie, saisissez les communes qui sont concernées par des évolutions de moyens. Pour ce qui est de la Ville de Valence, elle n'a pas connu de difficultés de ce point de vue, donc pas de vœu

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



ici en Conseil municipal sur le sujet que vous venez d'évoquer. Sur le deuxième point, peut-être Laurence, vous répondez à l'ensemble des interventions ? Allez-y.

**Mme Laurence DALLARD :** Le référent harcèlement a été nommé lors du dernier CST qui a eu lieu au mois d'octobre. Le référent harcèlement et violence sexuelle, c'est la psychologue du service de la DCRH qui est en charge de cela, car il y a des mesures de confidentialité.

Pour ce qui est du soutien aux associations, il y a un collectif égalité dans la Ville de Valence. Nous les soutenons au maximum de nos moyens, puisque des subventions sont versées. Je les suis pratiquement quotidiennement et j'assiste à toutes leurs assemblées générales. Elles sont toujours présentes et elles font un très bon travail auprès des Valentinois, puisque certaines ont même des permanences dans les MPT.

Concernant les mails d'ouverture, nous n'avons pas fait de calcul. J'avais envisagé cela, mais il n'y a pas eu de calcul, il n'y a pas de tableau, cela ne me dit rien du tout. C'est une analyse qui a été faite comme cela, au pied levé. Il n'y a pas que les femmes, les hommes aussi le font. Nous n'en avons pas reparlé, puisque cela a l'air de s'être calmé. Personnellement, je ne reçois plus de mails le samedi soir, le dimanche. C'est plutôt moi qui envoie le dimanche et ils me répondent le lundi.

**M. Nicolas DARAGON :** Merci. La parole est à Bruno CASARI.

**M. Bruno CASARI :** Sur les centres de santé sexuelle, mieux qu'un vœu : ici, nous avons quatre conseillers généraux, dont le président par intérim et futur président. Il serait donc bien que nous puissions en discuter ici. Est-ce qu'à Valence, vous avez constaté qu'il y avait plus de demandes, étant donné qu'il y avait pas mal de centres qui avaient fermé ? Globalement, est-ce qu'il y a des personnes qui se tournent vers le centre de santé valentinois suite à la non-prise en charge par le Département de ces centres qui sont en effet très très importants ?

J'ai déjà mentionné que beaucoup de choses ont fermé, et notamment, je ne l'avais pas évoqué, mais la prise en charge des plaintes, qui était faite auparavant à Jacques Brel, a fermé. Les centres de santé sexuelle ont fermé. Or, ces dépôts de plaintes qui avaient lieu à Jacques Brel étaient essentiellement dédiés aux femmes. Cela représente un problème réellement valentinois. Il y avait un agent qui était présent, qui prenait les plaintes, et aujourd'hui, ce n'est plus possible. J'aimerais savoir pourquoi. Certes, c'est la police nationale, mais j'aimerais savoir pourquoi nous n'incitons pas à cela, que les demandes de plaintes et les problèmes soient pris en compte le plus près possible des endroits où il y a un problème. Tout le monde n'a pas une voiture pour se rendre au commissariat afin de porter plainte ou de faire une main courante, ne serait-ce qu'une main courante. C'était très bien qu'il y ait auparavant quelque chose à Jacques Brel. Pourquoi cela a-t-il été arrêté il y a à peu près un an ? Je vous remercie. Madame ROCHE

**M. Nicolas DARAGON :** Merci. Nous sommes passés d'un sujet à l'autre. Pour être clair, le poste de police nationale à Jacques Brel est toujours présent. Nous pouvons toujours y déposer une main courante ou une plainte. Renseignez-vous.

**Mme Annie ROCHE :** C'était juste pour redemander à Laurence DALLARD, car je n'ai pas eu le temps de le noter, la date de la nomination de cette référente. Vous avez dit octobre 2025 ?

**Mme Laurence DALLARD :** En 2025, au dernier comité social territorial, le 17 octobre, je crois. C'est pour cela qu'il n'est pas dans le rapport, car il est tout récent.

**M. Jimmy LEVACHER :** Je reviens simplement sur les deux points que j'ai évoqués. Je vais commencer par le deuxième. Sur la formation, il ne s'agit pas d'un sujet léger. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut prendre au sérieux. En effet, lorsque nous constatons quelque chose, il est de notre responsabilité, en tant qu'employeur, de faire le nécessaire. Je pense que vous êtes une ancienne syndiquée, vous maîtrisez ces sujets. Il est de votre ressort, en tant que majorité, de faire quelque chose. Je n'ai pas dit qu'il y avait des chiffres précis. Il a été fait part d'un test qui avait été réalisé, d'un constat. Partant de ce constat, qui est réel et qui n'est pas inventé, car il n'est pas de moi, je redemande, parce qu'il n'y a pas eu de réponse, qu'il y ait une formation – ce n'est pas grand-chose, chaque élu a le droit à une formation, il existe

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



des budgets pour la formation des élus – pour des envois de mails différés. J'invite à relire le PV du Conseil municipal d'il y a deux ans où nous avons évoqué ce sujet. La réponse avait été négative et j'avais eu des retours de différentes personnes, je ne veux pas dire de bêtises, je crois même que vous, Laurence DALLARD, m'expliquiez que vous n'étiez pas formée sur ce sujet. J'insiste là-dessus et je refais la demande en espérant avoir une réponse positive. Cela, c'est le premier point.

Sur le deuxième point, je n'insisterai pas, car j'ai bien compris que votre réponse était négative concernant le vœu que nous pourrions présenter au prochain Conseil municipal. Cependant, je déplore le fait que nous ayons voté, depuis le début de votre mandature, différents vœux qui n'étaient pas directement liés au Conseil municipal et donc à la ville. Sur un sujet qui, pour le coup, dépend directement du département, sachant qu'il y a des familles valentinoises qui ont des proches ailleurs dans la Drôme et réciproquement, je pense que nous grandirions collectivement à coécrire ce vœu pour le prochain Conseil municipal. Si vous nous redites qu'effectivement vous le refusez, notre groupe municipal le déplore fortement et déplore fortement votre manque d'action.

**M. Nicolas DARAGON :** C'est bien, vous faites les questions et les réponses. Sur la question de la gestion des mails, je n'ai rien contre le fait qu'il y ait une formation proposée au personnel, si cela existe. D'ailleurs, elle n'a jamais été refusée à personne, si elle existe. Je ne sais pas si c'est le cas. Aux élus, il vous suffit de faire une proposition, comme vous le faites pour Châteauneuf-sur-Isère, où vous recevez une formation à la fin du mois d'août chaque année. Vous pouvez faire une demande. Vous m'écoutez ? Je peux finir ou pas ?

**M. Jimmy LEVACHER hors micro :** Vous dites n'importe quoi.

**M. Nicolas DARAGON :** Pourquoi je dis n'importe quoi ?

**M. Jimmy LEVACHER hors micro :** Donnez-moi le micro.

**M. Nicolas DARAGON :** Oui, bien sûr, je vous donne le micro, allez-y.

**M. Jimmy LEVACHER :** Est-ce que dans la loi, chaque élu qui siège à ce Conseil municipal a un budget pour se former ? Oui ou non ?

**M. Nicolas DARAGON :** Bien sûr.

**M. Jimmy LEVACHER :** Oui, donc chacun a le droit d'utiliser son budget. Je vous remercie effectivement. Je me forme chaque année à Châteauneuf-sur-Isère et ailleurs. D'ailleurs, je ne le fais pas chaque année, je l'ai eu fait. Si vous pouvez garder vos petites piques et former vos élus sur ce sujet, cela ne serait pas le plus mal. Merci.

**M. Nicolas DARAGON :** Je pense que vous pourrez réécouter l'enregistrement, mais je redis ce que j'ai dit : bien sûr qu'il y a un budget qui est disponible. C'est un budget global, ce n'est pas un budget par élu, que vous pouvez solliciter, comme vous le faites pour Châteauneuf-sur-Isère. Quel est le problème dans ce que je vous dis ? Je ne comprends pas. Pourquoi vous vous sentez piqué ?

**M. Jimmy LEVACHER :** Je vous réponds et je vous remercie de valider la future formation pour l'ensemble des élus et des directions de service.

**M. Nicolas DARAGON :** Je validerai les formations qui me sont demandées, comme je l'ai toujours fait. Il n'y a jamais eu de refus ici. N'ayez donc pas d'inquiétude. Je redis que nous ne sommes pas à l'initiative des formations que vous organisez. Je prends en référence Châteauneuf-sur-Isère parce que c'est vous qui l'organisez et c'est vous qui en demandez le financement par la Ville. Ce n'est pas la Ville qui va l'organiser. Nous n'organisons pas Châteauneuf-sur-Isère, par exemple.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



## **Le Conseil prend acte de la délibération**

2025/11-03/3 Rapport d'orientations budgétaires 2026

Rapporteur:  
Nathalie ILIOZER

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Le règlement intérieur du Conseil Municipal stipule, dans son article 28 :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. »

Depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il est prévu que la tenue du débat soit actée par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026 et la tenue du débat.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport d'orientations budgétaires 2026

**M. Nicolas DARAGON** : Merci, Nathalie. La parole est à Jimmy LEVACHER.

**M. Jimmy LEVACHER** : Je vous remercie. Avant toute chose, je tiens à saluer le travail des services qui nous préparent ces documents budgétaires. La qualité technique de ces rapports est indéniable et je remercie les équipes pour leur professionnalisme. Cependant, au-delà de la forme, c'est bien le fond des orientations politiques qui nous interpelle aujourd'hui.

Premier point sur la sous-estimation chronique des recettes. Regardons les chiffres que vous nous avez présentés. Le compte administratif 2024 affiche 95,2 millions d'euros de recettes de fonctionnement. Or, pour 2026, vous prévoyez entre 90,5 et 91 millions d'euros de recettes réelles auxquelles s'ajoutent deux millions d'opérations d'ordre, soit un total de 92,5 à 93 millions d'euros. Il y a donc un écart d'au moins quatre millions d'euros entre ce que vous encaissez réellement et ce que vous budgétisez. Cette sous-estimation n'est pas une erreur technique, c'est un choix politique délibéré qui se répète année après année. En vous coupant artificiellement de quatre millions de recettes, vous vous

### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



privez d'autant de possibilités de rendre des services publics aux Valentinois. La réalité, c'est que vous le faites depuis 12 ans.

La deuxième chose que l'on remarque, c'est une certaine obsession du bon élève sur l'investissement. En effet, sur l'investissement, même constat : vous jouez les bons élèves en restant systématiquement en dessous des moyennes nationales. Mais est-ce vraiment votre vision du monde, être le bon élève comptable pendant que, d'un côté, Valence prend du retard sur l'adaptation au changement climatique et également face aux défis sociaux qui s'aggravent avec de plus en plus d'habitants qui n'arrivent plus à s'en sortir ?

Troisième chose : nous constatons une dette qui est ridiculement basse et qui démontre vos marges de manœuvre. Parlons de la dette. 55 millions d'euros, c'est ce qui est présenté, c'est le montant d'endettement sur Valence. C'est à comparer aux 95 millions de recettes annuelles constatées au dernier compte administratif. Qui, aujourd'hui, en France, est endetté à moins d'un an de ses revenus ? Pratiquement personne. Cette situation prouve que nous avons les moyens d'investir massivement, mais vous refusez de l'utiliser.

Quatrième et dernier point, 12 ans de sous-investissement malgré des moyens et des besoins. Voilà la réalité. Vous sous-investissez depuis 12 ans alors que, d'un côté, nous en avons les moyens, nos marges de manœuvre le démontrent. Deuxième chose, nous en avons le besoin pour répondre aux attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Troisième chose, notre société évolue et nécessite une adaptation urgente. Les Valentinoises et les Valentinois ne vous demandent pas d'être un comptable prudent, ils vous demandent d'être à la hauteur des enjeux de notre époque.

Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas ces orientations budgétaires qui, à notre avis, ne vont pas dans le bon sens pour l'avenir de Valence et de ses habitants.

**M. Nicolas DARAGON** : Merci, Monsieur LEVACHER. La parole est à Annie ROCHE.

**Mme Annie ROCHE** : Oui, merci. Comme les années précédentes, le budget présenté illustre parfaitement la double logique de cette mandature. D'un côté, un budget de fonctionnement sous-utilisé qui bride les services et les politiques sociales, de l'autre, une explosion programmée des investissements concentrés sur les grands projets d'aménagement.

En fonctionnement, la décision modificative 2025 affiche un excédent de plus de 570 000 euros. Cet excédent ne vient pas de nouvelles recettes, mais de crédits non consommés, principalement sur les charges à caractère général et les dotations d'équipements. En clair, la ville a les moyens, mais ne les dépense pas pour le quotidien des Valentinois. Ce sous-emploi budgétaire aurait pourtant pu être utile. Il aurait pu renforcer les aides du CCAS alors que les demandes d'aides alimentaires ont augmenté de plus de 15 % cette année. Il aurait pu financer des accompagnements à la rénovation énergétique alors que des centaines de foyers vivent encore dans des passoires thermiques. Il aurait pu soutenir davantage les associations locales qui, elles, n'ont pas le luxe de laisser dormir leur budget.

Vous parlez donc de sobriété, mais c'est une sobriété sélective : une sobriété pour les habitants, pour le social, pour l'écologie, des extradépenses pour les chantiers d'images et les projets de communication. Cette prudence financière que vous présentez comme une vertu devient un outil politique. Nous économisons le fonctionnement pour mieux surdépenser en béton l'année suivante. Comme je disais déjà dans les précédentes analyses, nous ne sommes pas opposés à l'investissement public, bien au contraire, il est essentiel pour préparer l'avenir. Mais investir pour bétonner alors que la planète brûle, c'est faire fausse route. Le projet de construction d'un nouveau conservatoire, à côté de celui existant qui sera démoli pour laisser la place à un parking et quelques arbres, en est certainement l'exemple le plus stupéfiant. On sait que ce qui est debout doit rester debout, car le coût environnemental est moindre pour agrandir et rénover que pour démolir et reconstruire. Ces projets consomment des millions d'euros et des tonnes de matériaux sans bénéfice mesurable pour la cohésion sociale, la santé publique ou la résilience climatique.

Ce budget, pour nous, ne devrait pas être une vitrine, mais un outil politique. Ce budget révèle vos priorités : le béton avant la solidarité, les chantiers avant la transition. Merci. Merci aussi aux services qui ont fait ce travail considérable pour nous éclairer sur des choses que je trouve moi assez compliquées. Merci beaucoup.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur DOS REIS.

**M. Philippe Dos REIS** : Bonsoir à tous. Bonsoir, Monsieur le Maire. Je remercie les services financiers qui nous ont éclairés avec ces tableaux.

J'aurais aimé ce soir revenir sur un sujet qui m'est cher, à savoir l'arrêt de l'éclairage public nocturne hors grands axes. Madame ILIOZER en a reparler. Voici un petit rappel des faits. J'ai fait un peu d'archéologie, non pas préventive, mais des précédents budgets sur toute la durée du mandat en cours. Voici ce que j'ai trouvé. Les dépenses de fonctionnement liées à l'électricité, pas uniquement de l'éclairage public, mais l'électricité au global, étaient les suivantes...

**M. Nicolas DARAGON** : Juste une petite remarque avant que vous alliez plus loin – je fais gaffe à ne pas prononcer le mot « s'enfoncer » : le budget de l'éclairage public est dans le budget de l'Agglomération. Tout ce que vous avez analysé dans le budget de la ville ne comprend pas l'éclairage public, il est dans le budget de l'Agglomération.

**M. Philippe Dos REIS** : Mais la décision d'arrêter l'éclairage public dans certains quartiers est bien celle de la mairie ?

**M. Nicolas DARAGON** : Non, c'est celle de l'Agglomération. C'est la même chose dans toutes les villes, les 54 communes.

**M. Philippe Dos REIS** : D'accord. Je vais quand même me prononcer. L'éclairage public en 2024 était de 4,41 millions d'euros, lié au prix du mégawattheure dans un contexte géopolitique tendu que nous connaissons, sachant qu'en 2025, le prix du mégawattheure est tombé de 39 %, comme nous l'avons vu sur le graphique, et que, compétence de la mairie, le plan LED a progressé – j'ai reçu le chiffre de vos services cet après-midi – de 13 %. Nous devrions avoir une économie de l'ordre de 260 000 euros. Si vous souhaitez faire des économies, Monsieur DARAGON, pourquoi ne pas prendre sur les six ETP que vous allez nous demander de valider ? Vous pouvez prendre modèle sur les RGPP de l'époque Sarkozy. En ne remplaçant pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, vous pouvez largement couvrir cette économie. Êtes-vous capable aujourd'hui de nous communiquer combien exactement l'Agglomération économise sur le non-éclairage de certains quartiers ? Je vous remercie.

**M. Nicolas DARAGON** : Merci. La parole est à Bruno CASARI.

**M. Bruno CASARI** : Ce rapport d'orientation budgétaire est assez étonnant. Au niveau national, votre président de groupe à l'Assemblée nationale, Monsieur WAUQUIEZ, dit qu'il faut faire à tout prix des économies. Quoi qu'il arrive, il faut faire des économies, c'est son leitmotiv. Or, à Valence, que nenni, c'est l'inverse.

Nous nous rendons compte que le taux, et j'y reviendrai, va rester toujours aussi haut. Vous nous le confirmez, Nathalie ILIOZER, c'est-à-dire que nous avons le deuxième taux le plus haut de la Drôme. Valence est à plus de 30 % sur la taxe foncière, Romans-sur-Isère à 28,5 %, Montélimar à 24,6 %, Chambéry à 26,2 % et Albi à 25,1 %, pour des villes de même taille, en tout cas pour Albi et Chambéry. Nous nous retrouvons donc avec un taux très élevé, ce qui vous a fait gagner, Monsieur DARAGON, pendant vos 12 ans, quelque 58 millions d'euros sur le dos des Valentinois. En gardant ce taux élevé que Monsieur Alain MAURICE avait voté et contre lequel vous étiez opposé, finalement, cela vous a fait gagner une manne financière de 58 millions d'euros. Alors pour quoi faire ? Quand nous nous rapportons à chaque Valentinois, il faut que chaque Valentinois se rende compte que cela coûte chaque année aux Valentinois 4,77 millions d'euros, pour chaque propriétaire 160 euros par an et au final 58 millions d'euros. Vous n'avez jamais fait d'économie, vous avez continué à prendre dans la poche des Valentinois. C'est la première chose. Ensuite, vous arrivez à vous enorgueillir en disant finalement que vous n'avez rien augmenté. Mais nous avons le taux le plus haut, donc vous n'allez pas encore augmenter.

C'est marrant, c'est un peu comme le rapport tout à l'heure, toujours des formules rassurantes. Vous devriez être sophrologue. Vous nous expliquez avec des formules rassurantes : « transparence », « priorité politique », « sincérité », etc. C'est une image flatteuse à l'approche de votre fin de mandat que vous essayez d'expliquer. Mais quand vous expliquez que vous avez une dette maîtrisée à 55 millions d'euros, je vous ai dit, sur tout votre mandat, si jamais nous ramenions

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Le taux au taux de notre strate, les Valentinois auraient économisé 58 millions d'euros, donc nous ne serions pas du tout endettés. La deuxième chose, Monsieur DARAGON, c'est que vos hypothèses sont quand même fragiles. Vous expliquez que la masse salariale va augmenter de fait de 3 %. Mais ce n'est pas ce que prévoit le gouvernement : le gouvernement prévoit entre 4 et 4,5 %. Donc déjà, nous avons un million d'euros en plus que vous n'avez pas anticipé et qui ne sont pas intégrés.

Ensuite, c'est toujours pareil, je vous l'ai déjà dit, Monsieur DARAGON, et Monsieur Dos REIS l'a fait remarquer : nous n'avons pas de rapport consolidé entre la ville, l'Agglo, et la mise en perspective avec toutes les SEM qui vont avec. Ce serait intéressant, cela nous permettrait de vraiment connaître l'état actuel du budget local et donc de l'imposition que vous obligez les Valentinois à subir.

Autre chose : vous n'avez aucune évaluation du coût complet des politiques publiques dans votre débat. C'est-à-dire que, finalement, c'est un débat, mais nous n'avons pas tous les chiffres. Comme tout à l'heure, nous l'avons fait remarquer, il n'y a jamais de chiffres en face des paroles. Je suis un scientifique, comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure, et j'aime bien qu'à côté des paroles, il y ait des chiffres en face. Ce n'est pas ce que vous faites. Monsieur LEVACHER dit que vous êtes un bon élève. Moi, je ne trouve pas que vous soyez un bon élève : vous avez fait perdre 58 millions d'euros pendant tout votre mandat aux Valentinois.

Ensuite, le taux d'exécution des programmes. Pareil, comment voulez-vous nous éclairer ? Nous ne savons pas. Après, nous allons encore voter des autorisations de programmes, mais nous ne connaissons pas, finalement, le taux de réalisation. Il n'est jamais indiqué. Nous nous retrouvons donc avec un rapport qui est tronqué. Nous ne pouvons pas avoir de vision. Normalement, le rapport que nous devrions avoir devrait nous servir à nous éclairer pour éclairer les conseillers municipaux que nous sommes, pour vous proposer éventuellement quelque chose. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Nous sommes obligés d'aller chercher en cinq jours quelques chiffres et de comparer. C'est très difficile.

Nous nous retrouvons donc avec une imposition très haute. Qu'avez-vous fait ? Vous osez aujourd'hui nous faire un focus, Madame ILIOZER, sur la sécurité. Dois-je vous rappeler que la sécurité, vous nous expliquez, c'est 600 000 euros par an ? Votre cabinet de Maire, Monsieur DARAGON, coûte 870 000 euros par an. Vous nous expliquez aussi que vous avez augmenté les caméras nomades. Mais les caméras nomades, Monsieur DARAGON, nous voyons bien. Je vais vous expliquer ce que me disent les habitants du Polygone, notamment rue de Verdun, vers l'immeuble Le Lagon. Certains ont reçu des PV pour des déchets déposés. Mais les caméras nomades ne sont pas faites pour ça, normalement, c'est pour la délinquance. J'aimerais savoir, Monsieur DARAGON, si ces caméras nomades enregistrent ? Parce que j'ai eu vent que ces caméras-là, il fallait les regarder en direct, elles n'enregistraient pas. Pouvez-vous me confirmer cela ? Dans ce cas-là, ce serait très grave, car vous faites croire, et c'est comme ça que l'extrême droite continue à progresser, que vous occupez de la sécurité, mais finalement, vous en mettez moins que pour votre cabinet du Maire et nous rendons compte que les caméras nomades n'enregistrent pas — je demande confirmation, vous allez me le dire. Ensuite, au niveau du Kolibri, les caméras ont été sciées trois fois. Arrêtez de faire croire aux Valentinois, encore une fois, si ce n'est pour faire augmenter les extrêmes et faire plaisir aux extrêmes, que la sécurité ne passe que par les caméras, puisqu'il y en a beaucoup qui ne fonctionnent pas. Mettez des agents. Faites en sorte qu'il y ait plus de police nationale. Faites en sorte qu'il y ait plus de bleus dans les rues. Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais arrêtez de faire croire que les caméras, c'est l'alpha et l'oméga de la sécurité et que vous dépensez de l'argent là-dessus. C'est la première chose.

La deuxième chose : oser nous faire ce focus quand, il y a une semaine, la MPT du Plan a eu deux véhicules brûlés. La MPT du Polygone a eu un feu de voiture. Pour les enfants qui étaient présents à la fête d'Halloween, hélas, on a dû fermer toute la soirée à partir de 20h30, tout cela parce que les dealers ne veulent pas qu'il y ait d'animation dans ces quartiers. Et vous, vous ne proposez pas d'animation dans ces quartiers. Vous ne proposez pas. À chaque fois, vous prenez des arrêtés de tranquillité publique, en faisant croire que c'est comme ça que vous allez résoudre le problème. Les arrêtés de tranquillité publique expliquent qu'il ne faut pas qu'il y ait de poubelles sur la voie publique, qu'il ne faut pas qu'il y ait de mixtion, etc. La belle affaire. Ce n'est pas cela que demandent les Valentinois. Ce n'est pas cela que veulent les Valentinois dans ces endroits-là. Ils veulent de l'éclairage. Vous devriez rencontrer le président de l'Agglomération. Le président de l'Agglomération devrait vous dire qu'il faut augmenter l'éclairage. Tant que nous sommes à 100 mètres du centre-ville, à côté de la gare, cela va. Dès lors que nous allons plus loin, même rue des Alpes,

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



il n'y a plus du tout d'éclairage. Prenez conscience. Les commerçants disent qu'il faut de l'éclairage public pour que les gens puissent sortir.

Dernière chose : ce qui est important aussi, c'est de vous demander comment vous investissez. Vous mettez les premières pierres, mais il est important de mettre la dernière pierre, avec le chauffage qui va avec dans les bâtiments publics. Là, nous arriverons à avancer clairement sur les propositions que vous voulez faire.

Je retiens une chose, c'est que vous ne baissez pas le taux. Vous allez continuer à le mettre à plus de 30 %. Nous allons encore être les recordmen de la Drôme en matière d'imposition. Deuxièmement, vous avez pris 58 millions d'euros pendant tout votre mandat aux Valentinois pour ne rien faire, ce qui coûte finalement à chaque propriétaire 160 euros par an, ce qui n'est pas négligeable, soit environ 4,77 millions d'euros pour l'ensemble des Valentinois, ce n'est pas une paille. J'aimerais que cette fois-ci vous preniez des résolutions sérieuses, pour investir réellement plutôt que de communiquer. Merci, Monsieur DARAGON. Nous attendons cette fois-ci, encore une fois, le budget suffisamment tôt pour que nous puissions l'analyser complètement. Merci.

**M. Nicolas DARAGON** : Quelques réponses quand même, en restant factuel. Le taux de réalisation du budget de fonctionnement est de 96 %. J'invite qui que ce soit à trouver mieux. 96 %. Après, c'est dans la vraie vie, évidemment, qu'on peut faire 97, 98 %. Nous ne faisons jamais 100 %, mais c'est dans les collectivités locales un niveau extrêmement élevé. Sur le budget d'investissement, le taux de réalisation est de 75 %. C'est extrêmement élevé. Il y a les décalages d'une année sur l'autre. Quand un marché est passé, il se peut très bien qu'il y ait 75 % parce qu'une partie de l'investissement passe sur l'année suivante. Dire que notre estimation des recettes ou des dépenses serait, vous n'avez pas utilisé le mot, mais c'est le mot exact, « insincère », c'est-à-dire sous-estimée, je pense que le taux de réalisation vient répondre à cette question.

Ensuite, Madame ROCHE, à un moment, vous dites que nous minorons les dépenses de fonctionnement. Je voudrais juste vous donner un chiffre que vous pouvez aller vérifier : entre 2023 et 2024, les charges de fonctionnement de la Ville ont augmenté de 13 %, notamment sous l'effet de l'inflation, des revalorisations salariales, mais plus 13 %. Dire que nous minorons ou sanctionnons les frais de fonctionnement pour favoriser l'investissement, évidemment que nous sommes prudents sur les dépenses de fonctionnement, mais nous ne les minorons pas, nous ne les négligeons pas et, évidemment, nous accompagnons nos fonctionnaires municipaux.

Sur le fait de dire que Valence investit beaucoup moins que les communes de notre strate, je vais quand même vous donner le chiffre puisqu'il est disponible sur les sites Internet spécialisés, notamment du ministère des Comptes publics : la moyenne de la strate en dépense d'équipement par habitant est de 470 euros. La moyenne à Valence, pour l'investissement, est de 561 euros. Je ne sais pas comment vous trouvez que c'est inférieur, puisque c'est 20 % supérieur à la moyenne de la strate. Cela veut dire que, un, nous sommes extrêmement prudents, mais nous ne minorons pas nos dépenses de fonctionnement. Deux, c'est la bonne gestion de la collectivité qui nous permet d'investir plus que les communes de la même strate. D'ailleurs, il faudrait vous mettre d'accord entre les bancs, je ne sais pas si c'est possible, mais puisque vous étiez colistier, j'imagine que cela l'est encore. Madame ROCHE nous dit que les dépenses d'investissement explosent et vous, Jimmy LEVACHER, vous me dites qu'elles sont inférieures à la moyenne de la strate, la réalité étant celle que je viens de vous donner, elle est supérieure de 20 %.

Vous nous invitez à augmenter la dette au niveau d'une année de revenus, mais une collectivité ne se gère pas comme un ménage. Cela signifierait, puisque nous remboursions cinq millions d'euros du capital de la dette par an, si nous passions à 100 millions, puisque c'est le chiffre que vous avez évoqué, que nous aurions 20 années de délai de désendettement. Je rappelle que la cote d'alerte, le premier signalement qui est fait à la Chambre régionale des Comptes, est lorsque nous dépassons neuf années, 20 années. Je comprends mieux quand je lis certaines annonces que vous faites par ailleurs dans la perspective du printemps prochain que vous imaginez vous endetter, mais cela ne sera pas suffisant. Je vous annonce que dès lors que vous aurez dépassé les sept à huit années, il vous faudra faire exploser la fiscalité. Nous savons très bien que c'est la méthode qui a été adoptée dans un certain nombre de villes gérées par vos amis.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Vous parlez, Madame ROCHE, de l'augmentation du budget du CCAS, mais il est passé de 6,5 millions à 9,5 millions en cinq ans. Il a augmenté de près de 50 %. Je rappelle que le budget du CCAS est un budget qui s'équilibre par une subvention de la part de la collectivité. Cela signifie que si le CCAS a plus de demandes d'assistance de personnes en difficulté ou d'associations qui accompagnent ces personnes en difficulté, il étudie en fonction de ces règlements et ensuite il nous sollicite pour abonder. C'est ce qui fait que son budget a augmenté de près de 50 %. Donc, venir me dire que nous aurions pu augmenter le budget du CCAS, pardon, mais c'est exactement ce qui s'est produit.

Vous nous parlez de la prime Rénov', au même titre que Monsieur Dos REIS nous parle de l'éclairage public, vous nous parlez de compétences de la communauté d'agglomération. Nous sommes vraiment hors sujet. Ce n'est pas ici que vous allez retrouver ces chiffres en progression, comme tout à l'heure sur les pistes cyclables que vous évoquiez, qui sont aménagées par Valence Romans Mobilités.

Monsieur Dos REIS, si je dois revenir à ce qui concerne Valence sur l'éclairage public, nous faisons plus d'un million d'euros d'économies par an grâce à l'extinction de l'éclairage public. Je rappelle que l'extinction de l'éclairage public n'a pas que vocation à faire des économies, mais aussi à protéger notre environnement, notre faune, notre flore. Nous avons été la première communauté d'agglomération en France à avoir un programme coordonné entre les 54 communes. Il a été voté à l'unanimité des 54 communes. Cela signifie qu'il n'y a pas de sujet de politique là-dedans. Il y a bien une préoccupation d'être économe en dépenses énergétiques, pas seulement en euros, mais en consommation de l'énergie.

J'ai entendu dire tout à l'heure, c'est quand même assez surprenant, que Monsieur MAURICE avait augmenté le taux de 10 % – Monsieur MAURICE que vous souteniez, vous oubliez de le dire. Vous avez raison de le rappeler. Je rappelle quand même au passage qu'au moment où il a augmenté les taux de 10 %, il avait doublé l'endettement de la ville et il avait augmenté la masse salariale de 19 %. Lorsque nous sommes arrivés, la masse salariale avait augmenté, l'endettement de la ville avait augmenté et nous nous étions forcés d'avoir la meilleure gestion possible, mais les charges ont été créées en même temps ou quasiment en même temps que les dépenses. Quand on crée un budget, quand on est logique, on regarde ses recettes et ensuite on se dit : « Voilà ce que je peux dépenser ». Eh bien là, c'était tout l'inverse. Donc lorsque nous sommes arrivés, les charges fixes étaient rigides, c'est le terme qu'on emploie, puisqu'il y avait de l'emprunt et il y avait de la masse salariale, qui sont deux des charges les plus rigides qui pèsent sur une collectivité locale.

Quant aux chiffres que vous avez annoncés, je vous laisse dans l'erreur parce que le taux de taxes foncières à Valence n'est pas de 30 %. La Ville de Valence n'est pas le deuxième taux dans le département. Vérifiez tout cela, cela vous sera plus utile. Je rappelle que le budget alloué à la police municipale est présenté dans les slides qui ont été projetés, il est présent dans le compte administratif. Ce n'est pas 600 000 euros, mais 6,5 millions d'euros. Je ne sais pas comment vous payez 75 policiers municipaux et, au total, plus de 110 personnes à la direction de la sécurité publique avec 600 000 euros. Cela ferait en gros 4 000 euros de masse salariale par agent, par an, évidemment. Je me demande bien comment vous pouvez imaginer une seule seconde, et là aussi c'est scientifique ou algorithmique, comme vous voulez, que cela pourrait être le niveau du poids du budget de la sécurité dans notre budget global.

Pour information aussi, je précise que l'éclairage public est éclairé H24, enfin en tout cas la nuit en zones de sécurité prioritaire, il n'est pas éteint. Donc je me questionne sur les habitants que vous auriez pu rencontrer, qui vous auraient demandé qu'on éclaire, sachant que les faits que vous décrivez se sont passés place des Aravis, et pas à la MPT du Plan. Il faudrait juste un peu de précision si nous voulons avoir un débat cohérent. Je voudrais aussi vous dire, avant d'en venir à une conclusion plus générale, que oui, les caméras nomades enregistrent la totalité des faits qu'elles filment.

Je vous redonne la parole puisque vous l'avez souhaitée avant de faire une conclusion. Monsieur Dos REIS, allez-y.

**M. Philippe Dos REIS :** Moi aussi, j'aimerais apporter une petite précision technique, c'est qu'un lampadaire à LED de 120 watts consomme 50 à 70 % d'énergie en moins par rapport à un lampadaire au sodium. Donc, au niveau des économies, nous ne sommes pas mal.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**M. Nicolas DARAGON** : Merci, Monsieur Dos REIS. Donc, c'est ce que nous faisons et nous vous avons fait passer les chiffres. Nous en serons, à la fin de ce mandat, je crois, à 56 % d'éclairage LED à Valence. L'objectif est de passer à 100 % en 2030. Cela signifie qu'en six ou sept ans, nous serons passés à 100 % de LED à Valence, mais aussi dans tout le reste de l'agglomération. Nous ferons encore plus d'économies de consommation d'énergie sur le territoire de la communauté d'agglomération. Monsieur LEVACHER.

**M. Jimmy LEVACHER** : Je vous remercie. Je vais essayer de résumer un peu cette longue tirade qui a apporté un certain nombre de réponses, de la polémique, des arguments électoraux, car vous êtes également en précampagne électorale. Cela se sent bien. Nous le ressentons dans les vanes, c'est intéressant. Ce qui est également intéressant, c'est que vous nous avez fait dire aux uns et aux autres des choses que nous n'avons pas dites, mais ce n'est pas grave. Par contre, nous pouvons peut-être conclure de notre côté en revenant quelques années en arrière. Alain MAURICE, quand il est arrivé à la municipalité de Valence – je suis un vieux Valentinois, je suivais déjà l'actualité politique – se plaignait de la gestion du budget de Monsieur LABAUNE. Alain MAURICE se plaignait de Monsieur LABAUNE, Monsieur DARAGON se plaint d'Alain MAURICE, et l'opposition municipale aujourd'hui se plaint de la gestion de Monsieur DARAGON. Je n'ai qu'une chose à dire : au suivant.

**M. Nicolas DARAGON** : C'est vrai que là, nous ne sommes pas du tout dans un débat qui envisage cette candidature flamboyante que vous portez. Allez, Monsieur CASARI.

**M. Bruno CASARI** : Apparemment, le suivant, c'est moi. Monsieur DARAGON, merci.

*Rires de l'assemblée*

**M. Nicolas DARAGON** : Nous allons la noter. C'est tellement rare.

**M. Bruno CASARI** : Apparemment, c'est moi. Merci à vous, Monsieur DARAGON. Merci à vous, Monsieur LEVACHER.

Lorsque vous me parlez des six millions de la police municipale, certes, mais tout à l'heure, le focus était sur l'investissement. Vous avez dit 600 000 euros. Je vous mets cela en regard de votre cabinet, Nicolas DARAGON : 870 000 euros par an, 900 000 euros par an, quasiment. Ils sont tous là. Vous voyez, cela fait du monde. Alors, c'est sûr, cela coûte 900 000 euros par an. Plus les réunions de travail au restaurant, cela représente pas mal d'argent. Vous auriez pu économiser cela.

La deuxième chose, ce qui est important, c'est aussi de tout corréliser, notamment l'augmentation des frais de parking et les problèmes qu'il y a dans les stades. L'autre jour, il se trouve que j'avais un entraînement à Pierre Mendès-France. À Pierre Mendès-France, je n'ai pas pu prendre de douche. Savez-vous pourquoi ? Parce qu'il y a un risque de légionellose. Et cela, c'est ce qu'il y a de plus important. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que certains bâtiments communaux, ou de l'Agglo, sont laissés à l'abandon. En termes de fonctionnement, vous parlez des beaux investissements que vous voulez faire, qui ne voient pas le jour, notamment la halle, l'escalier que vous voulez faire, qui n'a pas d'accès handicapé, etc...Vous communiquez sur des choses qui sont flamboyantes, mais pour la vie quotidienne des Valentinois, ce qui est plus important, c'est, un, leur taux d'imposition qui est fort, et deux, pour les Valentinois qui font du sport à Pierre Mendès-France, c'est pouvoir se doucher. Aujourd'hui, cela n'est pas possible. Pourquoi ? Parce que les installations sont vétustes et que nous ne faisons rien pour les arranger. C'est la première chose.

La deuxième chose, ce qui est important aussi, c'est que pour le prochain Conseil municipal, vous oubliez de nous expliquer une chose. En plus du taux d'imposition qui est très haut, il y a votre augmentation permanente annuelle de tous les frais annexes, c'est-à-dire les frais de cantine, les frais pour les commerçants de terrasses, etc. Vous avez augmenté plus vite que l'inflation. Cela n'apparaît jamais dans le budget. À chaque fois, vous prenez une décision du Maire qui a toujours lieu à la fin de l'année. Une fois que le Conseil municipal sur le budget est passé, vous allez nous pondre une décision du Maire. Nous verrons au mois de mars, et sûrement pour les prochains, que finalement vous avez pris une décision avec une augmentation de 5, 6, 7, 8 %. À l'Agglo, vous avez fait le coup avec les piscines. À Valence, vous avez fait le coup avec les cantines. Vous avez fait le coup avec tous les frais annexes.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



J'aimerais que dans ce budget aussi, Nathalie ILIOZER, vous nous expliquiez comment vous avez prévu la décision du Maire que vous ferez signer par le Maire ou vous-même sur tous les frais annexes qui sont toujours très importants et qui ont augmenté de façon considérable. Pas logarithmique, Monsieur DARAGON, mais cette fois-ci plutôt exponentielle. Je vous ferai la courbe.

**M. Nicolas DARAGON** : Merci de vos interventions diverses.

Comparer des frais de fonctionnement et des frais d'investissement, c'est assez original, puisque cela n'a absolument rien à voir. Vous prétendez que les collaborateurs de cabinet coûtent 800 000 euros par an, ou 900 000, cela dépend des moments où vous vous exprimez.

**M. Bruno CASARI** hors micro : 870 000.

**M. Nicolas DARAGON** : Alors, 870 000, d'accord. La police municipale, quant à elle, a une masse salariale de six millions. Pour que le public soit bien au courant et que tout le monde comprenne bien, il y a trois collaborateurs de cabinet. Je pense que je vais changer rapidement de métier. Peut-être qu'il y a des candidats ici qui voudraient changer de métier. Je suis un peu désolé pour les trois collaborateurs en question. Cela signifie que chacun gagne à peu près 300 000 euros par an. Je vous laisse imaginer, chers amis, ce que cela voudrait dire si Monsieur CASARI savait lire un budget, ce qui n'est heureusement pas le cas. C'est évidemment nettement inférieur à cela. C'est une fois de plus de la calomnie, comme d'habitude. Vous ne savez pas lire le compte administratif. Les collaborateurs de cabinet, il y en a trois.

Si vous me le permettez, je vais conclure ce rapport d'orientation budgétaire. Vous avez compris que pour le budget qui sera présenté en décembre, nos intentions ont été exprimées clairement. Nous maintiendrons un niveau d'investissement extrêmement élevé, et je le rappelle, 20 % au-dessus du niveau de la strate, ce qui signifie près de 40 millions d'euros pour l'année 2026. Nous souscrivons un emprunt d'équilibre, qui nous laissera toujours à près de 40 % en dessous de la moyenne de la strate. Cela nous met dans une posture à même d'assumer des décisions qui viendraient de l'État pour ponctionner nos recettes. Enfin, nous ne procéderons pas à une augmentation des taux communaux d'imposition, comme nous nous y sommes engagés et comme nous le faisons dorénavant depuis 2014, sachant que la dernière augmentation remonte à 2010. Cela signifie qu'à Valence, nous en serons à 16 années de non-évolution des taux communaux d'imposition.

Ce sont les trois lignes financières, puisque le débat d'orientation budgétaire porte son nom, il s'agit de parler de finances. Nous entrerons dans le détail ligne par ligne, si vous le souhaitez, en tout cas thématique par thématique lors de la présentation du budget 2026. Il s'agira forcément d'un budget de fin de mandat, c'est-à-dire de concrétisation d'un certain nombre d'investissements déjà commencés ou qui vont se poursuivre sur l'année 2026 et qui recouvriront toutes les thématiques sur lesquelles nous nous sommes engagés auprès des Valentinois depuis six ans. Retrouvons-nous donc autour de ce budget dans quelques semaines.

Je vais mettre aux voix le rapport d'orientation budgétaire. Je rappelle que lorsque l'on vote le rapport d'orientation budgétaire, il ne s'agit pas de voter pour le contenu ou contre le contenu, mais de voter pour dire que le débat a bien eu lieu. Évidemment, vous êtes libre de voter ce que vous souhaitez, mais je rappelle que ce vote est celui-là et pas un autre. Je mets donc aux voix.

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 42

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Renaud POUTOT, Georges RASTKLAN, Martine PERALDE, Dominique REYNAUD, Marie-José SEGUIN, Anne JUNG, Nancie MASSIN, Louis PENOT, Laurence DALLARD, Claude CALANDRE, Jean-Luc CHAUMONT, Michèle RAVELLI, Bruno CHAFFOIS, Virginie RIOLI, Virginie THIBAUDEAU, Morgane SAILLOUR, Mactar SENE, Thomas

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



BLACHE, Gayané MARKARIAN, Adem BENCHELLOUG, Déborah REYNAUD, Alexandre DESPESE, Marie BALSAN, Manon BELDA, Adeline TERRAIL, Céline LUCAS, Christophe CLET, Elise LAURENT, Julien MUTHELET

Votant contre : 7

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI, Philippe DOS REIS

2025/11-03/4 Budget Principal – Décision Modificative 2025	Rapporteur: Bruno CHAFFOIS
--	-------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La décision modificative est équilibrée en section de fonctionnement à hauteur de 576 514,20 € :

CHAPITRE	DEPENSE	RECETTE
011 - Charges à caractère général	190 882,20 €	
014 - Atténuations de produits	-400 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	187 193,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	210 000,00 €	
66 - Charges financières	100 000,00 €	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	23 439,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		197 900,00 €
731 - Fiscalité locale		-30 000,00 €
74 - Dotations et participations		106 614,20 €
75 - Autres produits de gestion courante		-48 000,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		350 000,00 €
<b>Total - FONCTIONNEMENT</b>	<b>576 514,20 €</b>	<b>576 514,20 €</b>

En fonctionnement, il s'agit de proposer des ajustements au plus près de besoins en dépenses et recettes sur l'exercice.

La décision modificative est équilibrée en section d'investissement à hauteur de -6 563 004,38 € :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



CHAPITRE	DEPENSE	RECETTE
021 - Virement de la section de fonctionnement		187 193,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations		-2 068 200,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		265 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		-500 000,00 €
13 - Subventions d'investissement		303 816,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	-3 644 559,88 €
204 - Subventions d'équipement versées	107 842,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	-654 885,40 €	
21 - Immobilisations corporelles	-3 191 980,98 €	
23 - Immobilisations en cours	-1 718 226,00 €	
4581 - Opérations sous mandat	-1 106 254,00 €	
4582 - Opérations sous mandat		-1 106 254,00 €
<b>Total - INVESTISSEMENT</b>	<b>-6 563 004,38 €</b>	<b>-6 563 004,38 €</b>

Pour la section d'investissement, il s'agit :

- En dépenses : de constater l'ajustement des calendriers des opérations amenant une réduction des crédits nécessaires sur 2025 pour les prévoir en 2026,
- En recettes : de matérialiser les efforts soutenus pour obtenir des recettes d'investissement auprès des partenaires avec la perception à venir de recettes.
- Par conséquent, la Ville de Valence peut réduire la prévision de son emprunt d'équilibre afin d'équilibrer sa section d'investissement.

Par ailleurs, des frais de structure sont institués entre le budget principal et le budget parking afin que ce dernier supporte une partie des frais de structure de la collectivité. Le montant calculé de ces coûts à refacturer du budget principal vers le budget parking pour l'année 2025 est de 188 557,30€. Ils sont calculés à partir du poids relatif des recettes réelles de fonctionnement 2024 du budget parkings dans celle du budget principal, soit 2,55 %. Ce taux appliqué à la charge globale des services transversaux et arrondi à la dizaine inférieure donne un montant de 188 550€.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la Décision Modificative 2025 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de -6 563 004,38 € en investissement et à 576 514,20 € en fonctionnement ;

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- D'adopter les modalités de refacturation de frais de participation aux services transversaux entre le budget principal et le budget parking à hauteur de 2.61 % de la charge des dits services transversaux, soit un montant de 188 550 € pour l'exercice 2025 ;
- D'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Décision modificative 2025 du budget principal

Monsieur Bruno CASARI a quitté la salle

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 42

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Renaud POUTOT, Georges RASTKLAN, Martine PERALDE, Dominique REYNAUD, Marie-José SEGUIN, Anne JUNG, Nancie MASSIN, Louis PENOT, Laurence DALLARD, Claude CALANDRE, Jean-Luc CHAUMONT, Michèle RAVELLI, Bruno CHAFFOIS, Virginie RIOLI, Virginie THIBAudeau, Morgane SAILLOUR, Mactar SENE, Thomas BLACHE, Gayané MARKARIAN, Adem BENCHELLOUG, Déborah REYNAUD, Alexandre DESPESE, Marie BALSAN, Manon BELDA, Adeline TERRAIL, Céline LUCAS, Christophe CLET, Elise LAURENT, Julien MUTHELET

Votant contre : 6

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Philippe DOS REIS

2025/11-03/5	Mise à jour des Autorisations de Programme et d'Engagement	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
--------------	--	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

L'autorisation de programme permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs exercices, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire.

Le montant de l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. L'échéancier des crédits de paiements (CP) fixe les montants pouvant être mandatés chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Ce dispositif est prévu à l'article L2311-3 du Code Général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles doivent être votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

A cette étape budgétaire, il est proposé d'ajuster les autorisations de programme suivantes afin de correspondre à la programmation connue à ce jour.

Cette mise à jour permet notamment :

- Modification de l'autorisation de programme « OPAH RU » : Il est prévu d'augmenter l'AP de 125 000 €.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Le montant de cette enveloppe après ajustement s'élève à 575 000 €.

- De réajuster, conformément à la délibération du 23 mars 2025, le montant de l'AP « Basse Ville » à 7 680 000 €.
- Ajustement des autorisations de programme et leur échéancier de crédits de paiements

## BUDGET PRINCIPAL

Autorisations de Programme	Montant Voté AP	Ajustement d'AP	Nouveau montant AP	Mandaté au 31/12/2024	CP 2025	DM Proposé	CP 2025 + DM Proposé	CP/AP ultérieurs à 2025
AP-2024-0AP.1PARTI - Budget Participatif	2 100 000		2 100 000	65 972	1 442 500	-	1 442 500	591 528
<b>00 - Programmes hors axes</b>	<b>2 100 000</b>		<b>2 100 000</b>	<b>65 972</b>	<b>1 442 500</b>	<b>-</b>	<b>1 442 500</b>	<b>591 528</b>
AP-2020-1AP.1REHAC - AP Réhabilitation du centre Ville	5 425 000		5 425 000	4 021 038	994 600	- 39 244	955 356	448 606
<b>01 - Economie Emploi Tourisme</b>	<b>5 425 000</b>		<b>5 425 000</b>	<b>4 021 038</b>	<b>994 600</b>	<b>- 39 244</b>	<b>955 356</b>	<b>448 606</b>
AP-2020-2AP.1VIDEO - Extension dispositifs vidéo protection	2 050 000		2 050 000	1 270 375	502 178	-	502 178	277 447
<b>02 - Sécurité, tranquillité publique</b>	<b>2 050 000</b>		<b>2 050 000</b>	<b>1 270 375</b>	<b>502 178</b>	<b>-</b>	<b>502 178</b>	<b>277 447</b>
AP-2018-41P2PRUAP - PRU 2 - PLAN DE RENOUVELLEMENT URBAIN 2	3 956 694		3 956 694	2 718 375	230 500	-	230 500	1 007 819
AP-2020-3AP.1VOIRI - AP Voirie et mobilité	41 366 000		41 366 000	15 735 148	9 478 910	- 1 741 462	7 737 448	17 893 403
AP-2020-3AP.2ACMAT - AP Matériels et mobiliers espace public	4 777 000		4 777 000	2 945 195	861 800	-	861 800	970 005
<b>03 - Mobilité, stationnement, voirie, propreté</b>	<b>50 099 694</b>		<b>50 099 694</b>	<b>21 398 719</b>	<b>10 571 210</b>	<b>- 1 741 462</b>	<b>8 829 748</b>	<b>19 871 227</b>
AP-2020-4AP.1EVNV - AP Espaces Verts et Nature en ville	17 350 000		17 350 000	11 875 581	3 282 336	154 380	3 436 716	2 037 703
AP-2020-4AP.2SPFL - AP Serres Production Florale	2 000 000		2 000 000	188 017	1 000 000	- 790 000	210 000	1 601 983
<b>04 - Nature en ville, cadre de vie</b>	<b>19 350 000</b>		<b>19 350 000</b>	<b>12 063 598</b>	<b>4 282 336</b>	<b>- 635 620</b>	<b>3 646 716</b>	<b>3 639 686</b>
AP-2016-41COEQAP-DEP - EMBELLISS COEURS DE QUARTIERS ET PLACES	2 790 000		2 790 000	2 614 206				175 794
AP-2017-41BAYOAP-DEP - ACCOMPAGNEMENT URBANISATION DE LA BAYOT	5 130 000		5 130 000	3 849 041	34 910	-	34 910	1 246 049
AP-2020-5AP.2BAVIL - AP Basse Ville	7 680 000		7 680 000	2 711 668	2 116 239	- 101 174	2 015 065	2 953 267
AP-2024-5AP.3ROUSS - Aménagement quartier Rousset	2 039 000		2 039 000	7 164	561 000	- 54 500	506 500	1 525 336
<b>05 - Urbanisme et grands projets</b>	<b>17 639 000</b>		<b>17 639 000</b>	<b>9 182 079</b>	<b>2 712 149</b>	<b>- 155 674</b>	<b>2 556 475</b>	<b>5 900 446</b>
AP-2023-6AP.1OPAH - OPAH RU	450 000	125 000	575 000	56 393	201 000	- 116 508	84 492	434 115
<b>06 - Logement, habitat</b>	<b>450 000</b>	<b>125 000</b>	<b>575 000</b>	<b>56 393</b>	<b>201 000</b>	<b>- 116 508</b>	<b>84 492</b>	<b>434 115</b>
AP-2018-41FERRY - Restructuration de l'Îlot Ferry	6 015 000		6 015 000	4 317 982	1 670 600	- 60 000	1 610 600	86 418
AP-2020-8AP.2TXECO - AP Travaux écoles	29 650 000		29 650 000	14 645 711	10 919 740	- 136 798	10 782 942	4 221 347
AP-2020-8AP.3TXSOC - AP Travaux bâtiments socioculturels	7 060 000		7 060 000	4 282 402	2 361 715	- 359 950	2 001 765	775 833
<b>08 - Education, famille, enfance, jeunesse, étudiants</b>	<b>42 725 000</b>		<b>42 725 000</b>	<b>23 246 095</b>	<b>14 952 055</b>	<b>- 556 748</b>	<b>14 395 307</b>	<b>5 083 598</b>
AP-2017-101GVSA - Gymnase Valensolles	6 900 000		6 900 000	6 636 598	66 000	- 36 000	30 000	233 402
AP-2020-9AP.1TXSPO - AP Travaux équipements sportifs	47 362 000		47 362 000	16 394 875	4 268 266	- 1 002 537	3 265 729	27 701 395
AP-2020-9AP.2TXCUL - AP travaux bâtiments culturels	2 300 000		2 300 000	904 542	658 800	- 57 200	601 600	793 858
AP-2020-9AP.3TXPAT - AP travaux patrimoine historique	5 185 000		5 185 000	1 534 720	629 200	- 42 500	586 700	3 063 580
AP-2020-9AP.4TXVAS - AP travaux Vie Associative	635 000		635 000	351 996	47 800	800	48 600	234 404
<b>09 - Culture, sport, événements et vie associative</b>	<b>62 382 000</b>		<b>62 382 000</b>	<b>25 822 731</b>	<b>5 670 066</b>	<b>- 1 137 437</b>	<b>4 532 629</b>	<b>32 026 640</b>
<b>Autorisations de Programme : Total</b>	<b>202 220 694</b>	<b>125 000</b>	<b>202 345 694</b>	<b>97 127 000</b>	<b>41 328 094</b>	<b>- 4 382 693</b>	<b>36 945 401</b>	<b>68 273 293</b>

Autorisations d'Engagements	Montant Voté AP	Ajustement d'AP	Nouveau montant AP	Mandaté au 31/12/2024	CP 2025	DM Proposé	CP 2025 + DM Proposé	CP/AP ultérieurs à 2025
AE-2022-8AE.1MPGP - AE Entretien maintenance MPGP	290 000		290 000	0	54 300		54 300	235 700
<b>08 - Education, famille, enfance, jeunesse, étudiants</b>	<b>290 000</b>		<b>290 000</b>	<b>0</b>	<b>54 300</b>		<b>54 300</b>	<b>235 700</b>
<b>Autorisations d'Engagements : Total</b>	<b>290 000</b>		<b>290 000</b>	<b>0</b>	<b>54 300</b>		<b>54 300</b>	<b>235 700</b>

## BUDGET ANNEXE PARKING

Autorisations de Programme	Montant Voté AP	Ajustement d'AP	Nouveau montant AP	Mandaté au 31/12/2024	CP 2025	DM Proposé	CP 2025 + DM Proposé	CP/AP ultérieurs à 2025
AP-2018-41PALMAP - Place d'Armes Latour Maubourg	2 800 000		2 800 000	2 245 594	800	0	800	553 606
<b>05 - Urbanisme et grands projets</b>	<b>2 800 000</b>		<b>2 800 000</b>	<b>2 245 594</b>	<b>800</b>	<b>0</b>	<b>800</b>	<b>553 606</b>

## Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les ajustements des montants des autorisations de programme et d'engagement tels que présentés ci-avant ;
- D'adopter les propositions de ventilation de crédits de paiement telles que présentées dans les tableaux ci-dessus ;
- D'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Monsieur Bruno CASARI a quitté la salle.

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 42

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Renaud POUTOT, Georges RASTKLAN, Martine PERALDE, Dominique REYNAUD, Marie-José SEGUIN, Anne JUNG, Nancie MASSIN, Louis PENOT, Laurence DALLARD, Claude CALANDRE, Jean-Luc CHAUMONT, Michèle RAVELLI, Bruno CHAFFOIS, Virginie RIOLI, Virginie THIBAudeau, Morgane SAILLOUR, Mactar SENE, Thomas BLACHE, Gayané MARKARIAN, Adem BENCHELLOUG, Déborah REYNAUD, Alexandre DESPESSE, Marie BALSAN, Manon BELDA, Adeline TERRAIL, Céline LUCAS, Christophe CLET, Elise LAURENT, Julien MUTHELET

Votant contre : 6

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Philippe DOS REIS

2025/11-03/6	Tableau des emplois	Rapporteur: Véronique PUGEAT
--------------	---------------------	---------------------------------

Vu le tableau des emplois et des effectifs adoptés en conseil municipal du 23 juin 2025 ;  
Vu l'avis du comité social territorial du 16 octobre 2025 ;

Considérant le besoin en personnel des services municipaux en lien avec les usagers ;

Monsieur le Maire expose :

**Direction Générale des Services**

**Direction de la communication :**

Dans le cadre de la réorganisation de la direction en 3 unités distinctes : Web/design, Graphisme et Communication les ajustements suivants sont demandés :

- Il est proposé la suppression d'un poste de graphiste au grade d'attaché à temps complet et la création d'un poste graphiste au grade de rédacteur à temps complet.
- Il est également demandé la suppression d'un poste d'infographiste, au grade d'adjoint administratif à temps complet et la création d'un poste de Community manager au grade d'attaché à temps non complet.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



## Département Service à la Population

### 1. Direction Education Jeunesse

#### ALP et entretien ménager

Afin de répondre au mieux au besoin et de régulariser le tableau des emplois, il est demandé de modifier 7 postes, pour un temps de poste similaire.

## Département Attractivité et Proximité

### 2. Direction Sécurité et Police de Proximité

#### Division opérationnelle

Afin de prendre en compte les nouveaux enjeux opérationnels et d'adapter son fonctionnement en conséquence, la Direction de la Sécurité et de la Police de Proximité souhaite réorganiser l'échelon de commandement du Centre de Protection et de Régulation Urbain, à effectif constant. Dans ce contexte :

- Il est demandé de supprimer un poste d'opérateur-régulateur au grade de gardien-brigadier et de créer un poste de responsable adjoint technique CPRU au grade de chef de service de police municipale.

## Département Cadre de Vie

### 1. Direction de l'Espace Public

#### Service Espaces Verts et Nature en Ville

Le service Espaces Verts et Nature en Ville doit aujourd'hui s'adapter à un patrimoine en forte croissance et à de nouvelles contraintes liées au changement climatique, aux pratiques de gestion durable et aux attentes des habitants. Le diagnostic mené en 2025 a mis en évidence la nécessité de renforcer l'encadrement et de revoir l'organisation de la régie afin de garantir un meilleur suivi des équipes et une gestion plus efficace des espaces publics. Afin de répondre à ces changements, il est proposé :

- La création de 5 postes au sein du service EVNV : 2 élagueurs et 1 chef d'équipe au grade d'agent de maîtrise et 2 chefs de secteur, au grade de technicien.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les créations et suppressions d'emplois susvisées,
- De valider le tableau des emplois permanents,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

#### Est annexé à la présente délibération :

- Tableau des emplois permanents

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Monsieur Bruno CHAFFOIS a quitté la salle.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 3

Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

2025/11-03/7 d'activités 2026	Création des emplois non permanents - accroissement temporaires	Rapporteur: Véronique PUGEAT
----------------------------------	---	---------------------------------

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu L332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique relative au statut de la fonction publique territoriale autorisant à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités ou à un accroissement saisonnier d'activités,

Vu le tableau des Emplois et des Effectifs adopté par le Conseil Municipal du 6 octobre 2025,

Considérant le besoin en personnel saisonnier et renfort des services municipaux,

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, pour faire face aux besoins éventuels d'accroissement d'activités, certains services de de la Ville de Valence, ont la nécessité de renforcer leurs effectifs. Pour chaque grade, un plafond d'équivalent temps plein annuel est fixé et ne doit pas être dépassé.

Ainsi il est proposé la création de 291 emplois répartis comme suit sur la période du 1 janvier au 31 décembre 2026 :

Cadre d'emplois	Nombre de poste	Dans la limite de X ETP
Attaché	5	4
Rédacteur	5	5
Adjoint administratif	12	10
Ingénieur	2	2
Technicien	1	1

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Agent de maitrise	2	2
Adjoint technique	71	42
ATSEM Princ 2ème classe	18	15
Animateur	2	2
Adjoint animation	169	56
Psychologue	1	1
Assistant socioéducatif	1	1
Médecin	1	1
Assistant Conservation de	1	1

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la création de 291 emplois sur la période du 1 janvier au 31 décembre 2026 tels que répartis dans le tableau ci-avant,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

*Monsieur Bruno CHAFFOIS a quitté la salle.*

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

*S'abstenant : 5*

*Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI, Philippe DOS REIS*

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur CASARI, auriez-vous l'amabilité de vouloir réafficher l'arrêté que vous avez arraché, qui est affiché justement parce qu'il s'agit d'une règle impérative à l'entrée de la salle du Conseil municipal ? Je vous laisse le lire, vous le relevez, le réaffichez, puisque vous l'avez arraché, preuve, une fois de plus, que vous ne respectez rien. Il s'agit d'un arrêté de police. Il doit être affiché à l'entrée de cette salle. Je vous remercie. Vous pouviez le prendre en photo, le lire sur place, le lire sur le site Internet. Je vous demande de bien vouloir le remettre à sa place, s'il vous plaît.

2025/11-03/8	Création des emplois non permanents - saisonniers 2026	Rapporteur: Véronique PUGÉAT
--------------	--	---------------------------------

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Vu L332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique relative au statut de la fonction publique territoriale autorisant à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités ou à un accroissement saisonnier d'activités,  
Vu le tableau des Emplois et des Effectifs adopté par le Conseil Municipal du 6 octobre 2025,

Considérant le besoin en personnel saisonnier et renfort des services municipaux,

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, certains services de la Ville de Valence ont des besoins saisonniers en matière de personnel et il est alors nécessaire de renforcer leurs effectifs.

En effet, durant les périodes de congés scolaires et afin d'assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques ou surcroît d'activité, il est nécessaire de renforcer les effectifs de certains services.

Ces créations de postes pour des emplois saisonniers portent sur des missions d'accueil et d'administration, de surveillance (Festival, Musée, Rallye), de transport et logistique, d'animation pour les Centres de Loisirs, de continuité de la prise en charge de personnes dépendantes, de sensibilisation à l'ambroisie et au moustique-tigre, d'arrosage des arbres et de propreté urbaine.

Ainsi il est proposé la création de 180 emplois saisonniers à temps complet du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 répartis comme suit :

Directions	Grade des saisonniers	Nombre de postes	Durée de la mission
Direction Sports Culture Événementiels et Vie Associative	Adjoint technique  Festival	39	1 mois

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



	Festival VIP	2	15 jours
	Agent de maitrise Festival	2	2 mois
	Adjoint technique Rallye	2	3 jours
	Adjoint Technique Logistique	10	De 2 à 6 mois
Espaces Verts	Adjoint Technique	5	De 2 à 6 mois
Direction Santé Publique	Adjoint Technique	1	3 mois
Musée	Adjoint technique	6	3 mois
Propreté Urbaine	Adjoint technique	10	3 à 6 mois
Direction Education	Adjoint Administratif	1	3 mois

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Jeunesse	Adjoint animation	100	2 mois pour la période estivale/ période petites vacances scolaires, la moitié moins d'agents
Accueil Etat Civil	Adjoint Administratif	1	3 mois
Domaine Public	Adjoint Administratif	1	• mois

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la création de 180 emplois saisonniers à temps complet pour l'année 2026 selon la répartition précisée ci-dessus ?
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 4

Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI

2025/11-03/9 Renouvellement de l'adhésion à la convention unique relative aux missions facultatives et au socle commun du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme

Rapporteur:  
Véronique PUGEAT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 26 n°2025-14 du 30 juin 2025 approuvant les termes de la convention unique et son règlement annexe relatifs aux services et missions facultatifs du CDG 26 intégrant le socle commun de compétences,  
Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 26 n°2024-22 du 7 octobre 2024 approuvant la grille tarifaire des missions et services facultatifs du CDG 26 à compter du 01/01/2025,  
Vu la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de la Drôme,  
Vu le règlement général annexe de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que les missions relatives au socle commun de compétences sont définies à l'article L. 452-39 du CGFP,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le CDG 26 en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique »,

Considérant que la collectivité adhère à la « convention unique » et qu'il s'agit d'un renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Considérant la possibilité pour le conseil d'administration de faire évoluer les tarifs des prestations et services annuellement,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le renouvellement d'adhésion à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26 ci-annexée,
- D'adhérer au socle commun de compétences dans les conditions prévues par la convention unique et son règlement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26 et ses annexes

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 1  
Bruno CASARI

2025/11-03/10	Vacations des artistes musiciens	Rapporteur: Véronique PUGEAT
---------------	----------------------------------	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019, des vacances ont été créées afin de rémunérer des artistes professionnels ayant le statut d'intermittents du spectacle, mais aussi d'artistes amateurs, ou d'artistes professionnels fonctionnaires qui composent l'orchestre symphonique de Valence.

Pour rappel, la vacation est un moyen de rémunérer « à la tâche » qui se caractérise par les éléments suivants :

- L'agent n'est recruté que pour un acte déterminé ou des tâches ponctuelles relevant de sa profession principale,
- L'intéressé est rémunéré à l'acte.

Les vacances sus mentionnées sont organisées en forfait comprenant un certain nombre des répétitions et un concert.

Cependant l'usage a démontré que cette pratique n'était pas en adéquation avec le fonctionnement, c'est pourquoi il est aujourd'hui souhaité la création d'une vacation dédiée aux répétitions et une au concert.

Par ailleurs, les montants n'avaient pas été revus depuis 2019, il est ainsi proposé une réévaluation.

- 80€ bruts par service de répétition de 3 heures en qualité de chef d'orchestre, de musicien d'orchestre, de danseur, de chanteur
- 129€ pour la répétition générale et par concert en qualité de musicien d'orchestre, de danseur, de chanteur
- 182 € pour la répétition générale et par concert en qualité de chef d'orchestre

Les artistes seront remboursés de leur frais de déplacement, selon les montants fixés dans le règlement des frais de déplacement, de leur domicile sur les lieux de répétitions et de la représentation (hormis ceux résidant à Valence)

Il est précisé que le paiement des vacances se fait via un bulletin de paie et que le paiement se fait dans le cadre du crédit budgétaire alloué annuellement.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- De valider la modification des vacances précitées.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Délibérations Développement durable – Environnement – Ecologie Urbaine – Economie**

2025/11-03/11 Convention de partenariat avec Unis-Cité pour la gestion du dispositif des ambassadeurs du développement durable, jeunes en service civique pour l'année 2025-2026	Rapporteur: Michèle RAVELLI
--	--------------------------------

Vu le Code général de la Fonction publique,  
Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération du 4 juillet 2016 actant la mise en place de Service Civique Volontaire,

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la mise en place du plan d'actions de l'Agenda 21 – plan d'actions en faveur de la transition écologique – présenté lors du conseil municipal du 24 juin 2019, la ville de Valence souhaite accueillir des services civiques missionnés sur l'action « Ambassadeurs du Développement Durable ».

Le recours aux services civiques, visant à l'insertion de jeunes volontaires, est voué à être renouvelé pendant la période du plan d'actions de l'Agenda 21. Dans cet objectif, la Commune conventionne depuis plusieurs années avec Unis-Cité qui est une association bénéficiant d'un agrément de service civique délivré par l'Agence du Service Civique.

La convention pour l'année 2025-2026 est soumise aujourd'hui à votre approbation : elle expose la nature des missions ainsi que les modalités de l'accueil de ces jeunes (durée, conditions d'implication des différents partenaires, bilans, interventions extérieures...). Elle est accompagnée d'une fiche présentant globalement le projet.

Pour rappel, le Service Civique Volontaire propose aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement afin d'accomplir une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois. Cette mission peut être effectuée au sein d'un organisme à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Cette mission d'intérêt général peut se réaliser dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

La mission du service civique représente au moins 24 heures hebdomadaires et donne lieu au versement d'une indemnité d'un total de 619,83 € par mois (504,98 € versés par l'État ; 114,85 € versés par l'organisme d'accueil). Elle ouvre également le droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État. Enfin, le service civique offre un nouveau cadre d'engagement, il propose aux jeunes une expérience qui leur permet de gagner en confiance, en compétences, et d'amorcer une réflexion sur leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Pour le projet des « Ambassadeurs du Développement Durable » Unis-Cité recrute les services civiques pour une période de huit mois. L'association supporte les charges salariales de 4 jeunes en service civique et se charge également du suivi pédagogique, de l'accompagnement civique et professionnel, de l'indemnisation et des formations obligatoires dans le cadre du service civique (PSC1 et formation citoyenne). La Ville de son côté financera Unis-Cité à hauteur de 15.000 € dans le cadre de son budget consacré à l'Agenda 21.

Le cadre de leur mission ainsi que celui de leur mise à disposition est contractualisé dans la convention.

Ces services civiques, collaborateurs occasionnels de la collectivité, seront chargés d'accompagner la mise en place de certaines actions de l'Agenda 21. Leurs principales missions consisteront en :

- L'organisation d'animations à destination des enfants dans le cadre scolaire, périscolaire et de loisirs (ateliers pratiques de sensibilisation au tri des déchets ; ateliers d'éducation à l'environnement, la protection de la nature et de sensibilisation au jardinage),
- L'organisation d'actions de sensibilisation à destination du grand public (étudiants, consommateurs...) dans l'espace public (marchés, hall de centre commercial...) sur les thématiques du développement durable (biodiversité, zéro déchet, anti-gaspillage, tri, promotion des modes doux, du sport en plein air...),
- La participation à l'éco-événementiel afin de renforcer l'éco-exemplarité de la Ville et des événements qui se déroulent sur le territoire valentinois (présence aux événements de la ville pour lutter contre les déchets, tri, sensibilisation des participants).

Parmi leurs missions secondaires, ils pourront également :

- Être mobilisés par les services de la Ville afin d'assurer une ou plusieurs missions – mineures ou une intervention complémentaire – en lien avec la transition écologique et le développement durable.
- Élaborer des enquêtes et des diagnostics (réalisation de documents liés au tri des déchets, aux acteurs du territoire),
- Renforcer les liens entre les associations locales et la Ville (nettoyage de quartiers, de canaux, réalisation de guide etc...),
- Faire la médiation entre la collectivité et les partenaires (associatifs, institutionnels et en interne) dont les habitants (sondages, communication, etc...).

Lesdits services civiques seront également formés par plusieurs partenaires et services de la collectivité afin de leur transmettre les méthodes et outils d'animation mais aussi les savoir-faire écoresponsables.

La ville de Valence conçoit ces services civiques comme un moyen de créer davantage de liens entre les acteurs locaux et la collectivité.

Cette délibération a pour but d'approuver le recours à 4 jeunes en services civiques missionnés sur l'action « Ambassadeurs du Développement Durable » et la convention correspondante entre la ville de Valence et l'association Unis-Cité pour l'année 2025-2026.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le recours à 4 jeunes en services civiques dans le cadre du plan d'actions de l'Agenda 21

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- D'approuver la convention de partenariat et d'intermédiation 2025-2026 correspondante entre la ville et Valence et l'association Unis-Cité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention présentée en annexe et tout document afférent ;
- D'inscrire au budget général la dépense relative à ladite convention.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention de partenariat avec l'association Unis-Cité

**M. Nicolas DARAGON** : Merci, Michèle. La parole est à Madame ROCHE.

**Mme Annie ROCHE** : Cette convention de la ville avec l'association Unicité est bien sûr une mission remarquable. Comme je le dis chaque année, elle donne en plus des résultats très encourageants sur les jeunes qui sont recrutés et qui participent à ces missions d'intérêt général pour le bien commun. Je redirai, comme je l'ai dit en commission, que je regrettais quand même que cette mission s'attache à seulement recruter quatre personnes. Je sais le travail que cela représente pour les services concernés. Je sais le travail que cela représente dans l'accompagnement, la formation, etc. C'est pour cela que je pense que la ville devrait se doter d'un ou d'une chargé.e de mission pour accompagner ce sujet-là, afin que nous puissions recruter davantage de jeunes chaque année pour cette formation au service du bien public. Mais bravo pour le travail qui est fait, notamment par les services qui accompagnent ces jeunes. Merci.

**M. Nicolas DARAGON** : Michèle RAVELLI

**Mme Michèle RAVELLI** : Simplement quelques précisions. Nous avons évalué le temps d'encadrement que cela représentait au niveau de la ville. Cela représente environ 30 % d'un équivalent temps plein sur deux ou trois personnes qui se partagent cela. Quelques précisions aussi sur le devenir de ces jeunes, puisque sur l'ensemble des six promotions, il y en a sept qui ont repris des études suite à cela, dans des domaines tels que l'environnement, la gestion, la protection de la nature, le maraîchage, la communication, le tourisme ou la physique-chimie. Huit sont rentrés dans la vie active en environnement espaces verts, dont deux ont été recrutés par la ville et VRA. D'autres se sont engagés dans des missions humanitaires à l'étranger, suivi de France Handicap, et deux sont en recherche d'emploi. Voilà sur l'ensemble.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Administration générale – Finances

2025/11-03/12 Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial avec la Préfecture et l'OFII
--

Rapporteur: Dominique REYNAUD
----------------------------------

Vu la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité et relatif aux titres de séjour  
Vu le décret n°2011-1049 du 6 septembre pris pour l'application de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité et relatif aux titres de séjour

Monsieur le Maire expose :

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Le Livre IV du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) confie aux maires un rôle éminent dans la procédure de regroupement familial puisqu'il est chargé de la vérification des conditions de logement et de ressources.

Il a donc comme mission d'évaluer la situation du logement et des ressources. Cette mission est réalisée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Les agents enquêteurs de l'OFII procèdent ainsi à l'analyse des conditions de logement et de ressources et transmettent leurs enquêtes et leurs avis au Maire.

Ainsi, la convention ci-annexée prévue par l'article R434-20 du CESEDA, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des échanges d'informations entre le Maire et l'OFII concernant cette procédure de regroupement familial en permettant une uniformisation des pratiques et une dématérialisation de ces échanges pour faciliter le processus d'informations.

Ce partenariat donne aujourd'hui entière satisfaction en termes de professionnalisation, il est donc proposé de poursuivre ce mode de fonctionnement en renouvelant la convention avec l'OFII.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De donner pouvoir au Maire de Valence de procéder à la signature de la convention avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration ci-annexée.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention relative aux modalités de regroupement familial

**M. Nicolas DARAGON** : Merci. Monsieur DOS REIS

**M. Philippe Dos REIS** : Au sujet du regroupement familial, j'aimerais mettre les choses en perspective. En France, l'immigration échappe à tout contrôle. Ses effets se font sentir déjà depuis plus de 40 ans. En 1974, le gouvernement avait mis fin à l'immigration pour motif économique en raison de l'augmentation massive du chômage. Deux ans plus tard, en 1976, il a pris un décret autorisant le regroupement familial. Depuis cette date fatidique, l'immigration a échappé à toute régulation. Les Français ont subi, faute de volonté politique pour la maîtriser, une immigration hors de contrôle.

En effet, si le décret de 1976 a ouvert les frontières, d'autres décisions les ont encore plus largement ouvertes. D'abord celle du Conseil d'État de 1978 qui, par un arrêt, a supprimé de fait les conditions posées par le décret de 1976 pour autoriser le regroupement familial. Dès lors, la famille d'un immigré résident en France pouvait le rejoindre sans aucune limitation. Quant à la bien mal nommée loi de 2018, pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, elle élargit les possibilités de regroupement familial aux frères et aux sœurs. Le cadre juridique permettant une immigration légale n'a donc jamais cessé d'être de plus en plus favorable à une immigration incontrôlée.

Ce n'est plus depuis bien longtemps le peuple français, par la voix de ses représentants ou le gouvernement, qui décide qui peut entrer ou s'installer sur le territoire national, mais les étrangers eux-mêmes, à la fois grâce au dévoiement du droit d'asile – je rappelle les chiffres de l'OFPRA selon lesquels plus de 1 % de la population française bénéficie du droit d'asile – au regroupement familial sans condition et à l'incapacité des autorités françaises à expulser les étrangers en situation irrégulière.

Si l'immigration légale est devenue depuis 1976 une simple formalité, l'immigration illégale s'est quant à elle considérablement amplifiée, faute à la fois d'un droit permettant de l'endiguer et faute d'une volonté politique suffisante. Cette immigration illégale prend quatre formes principales. Elle concerne d'abord les étrangers entrés légalement sur le territoire national, mais qui s'y maintiennent au-delà de la période fixée par leur visa ou leur titre de séjour. Elle concerne ensuite les étrangers qui déposent des demandes abusives d'asile et qui, lorsque le statut de réfugié ne leur est pas accordé, restent en France. Elle concerne bien sûr les étrangers qui rentrent illégalement en France.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Enfin, et c'est notre sujet, elle concerne les mineurs isolés étrangers qui, bien souvent, sont majeurs et inexpulsables. Ils font alors venir leur famille en France au nom du regroupement familial. Cette situation, devenue inacceptable pour une grande partie des Français, doit cesser. Pour cela, les mesurette techniques ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Une seule solution s'offre au peuple français en raison des obstacles à surmonter : le référendum. Je vous remercie.

**M. Nicolas DARAGON** : Je pensais que vous nous parleriez de la dématérialisation des actes entre la mairie et l'OFIL, car c'est l'objet de la délibération. Madame ROCHE, allez-y.

**Mme Annie ROCHE** : Oui, je me permets de répondre à ces propos...

**M. Nicolas DARAGON** : En réalité, cela n'a rien à voir avec le Conseil municipal.

**Mme Annie ROCHE** : Je voudrais bien dire trois mots là-dessus, car ce qui est inacceptable pour les Français, ce n'est pas l'immigration, comme vous le dites, mais les conditions sociales et environnementales que nous vivons actuellement. Je voudrais quand même dire que la France ne peut que s'honorer de ses directives de regroupement familial. Le problème n'est pas l'immigration, mais l'accueil qui lui est fait. Merci.

**M. Nicolas DARAGON** : Merci. Madame KARA LAOUAR.

**Mme Malika Kara LAOUAR** : Les Français ont voté, vous n'êtes pas au pouvoir, heureusement pour nous. En effet, l'intervention n'a rien à voir avec la délibération et j'aurais aimé qu'elle n'ait pas eu lieu. Il aurait fallu couper le micro, car entendre ce propos n'est pas nécessaire.

*Applaudissements dans l'assemblée*

**M. Nicolas DARAGON** : Nous aurions aimé connaître la conclusion sur la délibération, mais la conclusion n'a pas eu lieu, comme je vous l'ai indiqué. Malheureusement, avant d'attendre la fin de l'intervention, je ne peux pas savoir. En plus, vous abordez un sujet qui ne dépend absolument pas du Conseil municipal. Écoutez, nous avons l'habitude de cela par d'autres, pas par vous, mais je serai vigilant à ce que cela ne se reproduise pas, en vous invitant à vous consacrer aux affaires municipales. C'est quand même pour cela que nous sommes réunis. Nous allons mettre aux voix cette délibération qui concerne, je le rappelle, la dématérialisation des actes. Nous ne sommes pas en train d'estimer la nature, la qualité, la volonté ou le souhait d'accueillir ou de ne pas accueillir, mais nous parlons de dématérialiser les actes.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2025/11-03/13 Convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale - Elections municipales 2026	Rapporteur: Dominique REYNAUD
--	----------------------------------

Vu le Code électoral et notamment son article L.241 et R.31,  
Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Monsieur le Maire expose :

La ville de Valence compte actuellement 44 bureaux de vote pour environ 41 000 électeurs.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



A l'occasion des élections municipales prévues les dimanches 15 et 22 mars 2026, il appartient aux communes de plus de 2500 habitants d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale.

Cette mission, assurée par les agents de la commune, est effectuée sous couvert d'une convention avec la Préfecture. Ladite convention fixe les modalités de réalisation des missions par les communes et les dispositions financières afférentes, en lien également avec les services de la Poste.

A l'instar des élections municipales 2020, la mise sous pli sera donc effectuée par les agents municipaux. Les enveloppes pré-adressées seront fournies par la Préfecture. L'organisation et la rémunération des agents participant à cette mission a déjà été anticipée lors d'un précédent conseil municipal. Ainsi par délibération du 23 juin 2025, les membres du conseil municipal ont approuvé la création d'une vacation de 100€ bruts par tranche de 200 enveloppes réalisées. La rémunération a été établie en cohérence avec les pratiques de la Préfecture dans le cadre de la mise sous pli des autres élections. Cette rémunération a également un enjeu social permettant un gain de revenus supplémentaires aux agents municipaux.

Il convient ainsi de signer la convention avec la Préfecture définissant les modalités de réalisation de la mise sous pli, jointe en annexe.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide

- D'approuver la convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale avec la Préfecture de la Drôme,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2025/11-03/14 Acquisition d'une emprise située Place Jean Rostand à l'euro symbolique à la SCI LA ROSERAIE	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
--	---------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.3211-14 et L. 3221-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2111-14 ;

Considérant qu'il convient d'acquérir une emprise d'environ 116 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section DX n°402 située 9008 place Jean Rostand appartenant à la Société Civile Immobilière La Roseraie, représentée par Mesdames Edwige DEMANGEON et Delphine DURIER ;

Monsieur le Maire expose :

Afin de répondre aux enjeux importants de mobilité de la Ville et afin de réaliser un giratoire chemins du Pan et des Couleures et la voie verte périphérique permettant le transit mutualisé des piétons et des cycles, des travaux vont être engagés afin d'améliorer le traitement des aménagements cyclables et piétons route de Romans à Valence.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Dans le cadre des études, il est apparu qu'une emprise de terrain d'environ 116 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section DX n° 402 située 9008 place Jean Rostand, appartenant à la SCI La Roseraie est concernée par ce projet.

La commune a contacté les propriétaires afin de savoir si elles étaient favorables à la cession de cette emprise. Celles-ci ont accepté de vendre à la Ville une emprise d'environ 116 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section DX n° 402, sise 9008 place Jean Rostand, à l'euro symbolique.

La Ville de Valence prendra à sa charge :

- La dépose du panneau publicitaire et sa réinstallation,
- La remise en état du terrain dans le cadre des travaux.

Cette délibération a pour but d'approuver l'acquisition de ce terrain par la commune et de la classer dans le domaine public communal de la collectivité.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir une emprise d'environ 116 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section DX n° 402, située 9008 place Jean Rostand à l'euro symbolique, appartenant à la SCI LA ROSERAIE ;
- De classer cette parcelle dans le domaine public communal ;
- De dire que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Plan
- Extrait cadastral

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Vie quotidienne – Jeunesse – Sécurité – Logement – Social

2025/11-03/15	Convention pluriannuelle entre l'association Les Compagnons Bâtisseurs et la Ville de Valence	Rapporteur: Annie-Paule TENNERONI
---------------	---	--------------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000, disposant que l'autorité administrative attribuant une subvention au-dessus d'un seuil défini par décret doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire ;

Considérant la nécessité de sécuriser le processus d'attribution des subventions et l'intérêt de garantir une continuité de l'action des associations qui s'inscrivent avec leurs projets dans la dynamique de développement du territoire ;

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence affirme une volonté politique forte de contribuer au soutien des associations de quartier ayant des missions de service public par le biais de conventions d'objectifs.

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



L'association Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes est une association loi 1901 dont l'objet est de contribuer à l'amélioration de l'habitat des personnes en difficulté, en les associant à l'amélioration de leur logement.

Les Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes ont initié une activité d'auto-réhabilitation accompagnée sur les quartiers du Plan et de Fontbarlettes depuis 2013.

Chaque année, entre 15 et 25 chantiers d'auto-réhabilitation sont réalisés pour des familles qui ont été préalablement orientées par les prescripteurs (CMS, VRH, Centres sociaux...).

A ce titre, la Ville de Valence souhaite renouveler son soutien de manière pluriannuelle à l'association Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes pour la mise en place et le fonctionnement de l'atelier de quartier consistant à accompagner les ménages à faibles revenus dans la rénovation de leur logement ainsi que d'encourager les dynamiques collectives et citoyennes autour de l'apprentissage du bricolage.

La présente convention a pour objet de soutenir la mise en œuvre des deux actions suivantes :

- Les chantiers ARA (auto-réhabilitation accompagnée) avec un accompagnement à la pratique du tri sélectif et de la maîtrise de l'énergie ;
- L'apprentissage du bricolage visant à améliorer le cadre de vie ainsi que les espaces publics afin de renforcer le lien social et intergénérationnel et d'encourager l'autonomie, notamment celle des jeunes en leur permettant de participer à des ateliers ou des stages découvertes métiers ;

Cette action s'inscrit en complémentarité des démarches de rénovation urbaine et de gestion urbaine et sociale de proximité portées par la Ville et Valence Romans Habitat qui visent à impliquer les habitants et les associations comme partenaires actifs œuvrant à l'amélioration du cadre de vie sur ces quartiers.

Afin de soutenir de manière pluriannuelle le projet des Compagnons Bâisseurs, il est proposé de signer une convention d'une durée de 3 ans, couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, destinée à fixer les obligations réciproques des parties dans le cadre d'un partenariat.

Il est convenu d'accorder à l'association Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes une subvention annuelle de 18 400 €. Il est cependant prévu une clause de revoyure annuelle sur la base d'une évaluation par la Ville des actions menées par l'association, établie à partir de son bilan d'activité annuel.

Chaque année, la participation de la Ville de Valence sera versée selon les modalités suivantes : 50% au premier trimestre de l'année N et 50% au dernier trimestre de cette même année.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Valence et l'association Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes formalités nécessaires et à signer tous documents utiles à cet effet, dont la convention ci-jointe ;
- De prélever le montant de la dépense inscrite au BP 2026, 2027, 2028 pour une subvention de fonctionnement de 18 400 €, sur le chapitre 65.

Est annexé à la présente convention le document suivant :

- Convention de partenariat avec l'association Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



## Délibérations Urbanisme – Aménagement – Travaux

2025/11-03/16 centre-ville	Avenant n° 2 à la convention OPAH-RU - Renouvellement urbain du	Rapporteur: Annie-Paule TENNERONI
-------------------------------	---	--------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5216-5, I, 3°) qui prévoit que la Communauté d'Agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence Equilibre social de l'habitat,

Vu les articles L.303-1, L.321-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat, relatifs aux OPAH,

Vu les compétences de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo en matière d'habitat et de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), lui conférant la maîtrise d'ouvrage pour l'OPAH-RU du centre-ville de Valence,

Vu la circulaire n° 2002-68/IUH4/26 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et au Programme d'Intérêt Général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le rapport final de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU réalisée entre septembre 2019 et juillet 2020 par Soliha Drôme/Le Creuset Méditerranée/Atelier Skala sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération, définissant les enjeux et objectifs en matière de rénovation de l'habitat privé dans le centre ancien de Valence,

Vu la mise à disposition du public du projet de convention d'OPAH-RU du 10/11/2020 au 10/12/2020, en application de l'article L. 303-1 du Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu l'avis favorable du Préfet de Région sur le projet de convention en date du 26 octobre 2020,

Vu la délibération du conseil municipal 2018/06-25/84 approuvant la convention-cadre pluriannuelle « action cœur de ville 2018-2022 » de la Ville de Valence, engageant la collectivité dans la requalification de l'offre de logement en centre-ville,

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2020-02-27-001 portant création de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) de la Communauté d'agglomération Valence-Romans en date du 27 février 2020,

Vu la délibération du conseil municipal 2020/12-14/56 approuvant le périmètre et la convention d'OPAH-RU du centre-ville de Valence 2021-2025,

Vu la délibération du conseil municipal 2023/06-26/53 permettant de mettre à jour la liste des copropriétés en difficulté, sans incidence financière sur l'engagement financier de la Ville ;

Monsieur le Maire expose :

La Ville est engagée au côté de Valence Romans Agglomération dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat depuis 2021. Cette dernière a pour objectifs :

- la remise sur le marché les logements vacants, en accordant une attention particulière aux immeubles avec un intérêt patrimonial ou urbain ;
- la réorientation de l'offre de logements disponible pour favoriser l'installation de familles en propriété occupant ;
- l'accompagnement des copropriétés en difficulté dans un dispositif à géométrie variable ;
- l'amélioration de la qualité du parc locatif privé en réhabilitant des logements dégradés, voire indignes.

Cette opération a permis la rénovation de près de 100 logements sur le périmètre de l'opération, dont la moitié de logements vacants remis par la suite sur le marché. Ces rénovations ont généré 5 570 372 € de travaux, dont 2 856 988 € ont été couverts par des subventions des partenaires de l'OPAH.

De nombreux projets de réhabilitations importantes de copropriété sont engagés sur cette OPAH. La mise en œuvre des procédures étant plus longues eu égard à la complexité des démarches de copropriété, les projets ne pourront se réaliser que lors de la prochaine OPAH actuellement en cours d'étude.

Afin de ne pas interrompre les démarches engagées par les copropriétaires, il est proposé de proroger l'OPAH de six mois, jusqu'au 30 juin 2026, dans l'attente d'une nouvelle OPAH. Sur cette période transitoire, le travail sera centré sur

### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



l'accompagnement des dites copropriétés et de certains immeubles en monopropriété dont l'accompagnement a déjà débuté.

En complément de la période, la convention sera ajustée sur le volet financier et modifiée pour intégrer les nouvelles modalités d'accompagnement prévues par l'Anah.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention d'OPAH-RU joint en annexe de la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Avenant n°2 à la convention d'OPAH-RU

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**M. Nicolas DARAGON :** Monsieur CASARI, voulez-vous bien remettre l'arrêté que vous avez arraché, je vous prie ? C'est un arrêté de police qui doit être affiché. Je vous demande de le remettre à sa place, s'il vous plaît.

2025/11-03/17	Opération façade - Modification du règlement	Rapporteur: Gayanée MARKARIAN
---------------	--	----------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 mai 2014 portant obligation de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades sur l'ensemble du territoire communal en application de l'article R421-17-17 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°82 du conseil municipal du 25 juin 2018 portant poursuite et élargissement du périmètre de l'aide façades au centre-ancien et au quartier de la gare ;

Vu la délibération n°69 du conseil municipal du 24 juin 2019 mettant en cohérence l'aide à la rénovation des façades avec « Action Cœur de Ville » et notamment avec le périmètre défini dans le cadre de cette action ;

Vu la délibération n°56 du conseil municipal du 14 décembre 2020 portant engagement de la Ville de Valence à poursuivre et adapter son aide au ravalement des façades en lien avec la convention d'OPAH-RU 2021-2025 pour un montant de 90 000 euros par an ;

Vu la délibération n°39 du conseil municipal du 28 mars 2022 portant création d'un nouveau périmètre d'aide majorée pour 2022-2023 ainsi qu'un déplafonnement pour les copropriétés de plus de 15 logements, pour un montant annuel de 135 000 euros sur 2022 et 2023 ;

Vu la délibération n°18 du conseil municipal du 13 novembre 2023 portant poursuite du programme « Action Cœur de Ville » sur la période 2023-2026 ;

Vu la délibération n°21 du conseil municipal du 18 décembre 2023 portant modification du règlement d'aide de l'opération façade et notamment prorogation de l'aide majorée dans les rues commerçantes ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2024 portant modification du règlement d'aide de l'opération façade et notamment la majoration des taux de subvention ;

Vu le Programme Local de l'Habitat 2025-2030, approuvé par délibération 2024\_216 du 12 décembre 2024, et son orientation 1 « RENOVER »,

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Vu l'action « ACTION 2. PORTER UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE SUR LES CENTRES ANCIENS URBAINS », visant à reconquérir l'habitat dégradé et vacant du centre de Valence en particulier, dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU),  
Vu les OPAH-RU mis en œuvre sur le centre ancien de Valence approuvé par délibération n° N° 2020\_250 pour celle de Valence, qui engagent Valence Romans Agglo à apporter des aides aux travaux des propriétaires du parc privé, sous certaines conditions et en complément des aides apportées par l'Anah,

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2021, la Ville s'est engagée dans une opération d'aide à la rénovation des façades, en complément de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couvrant la période 2021-2025. Cette initiative vise à accompagner et inciter les propriétaires à intervenir tant sur l'intérieur que sur l'aspect extérieur de leur immeuble, contribuant ainsi à l'embellissement du cadre de vie et à la préservation du patrimoine bâti.

Depuis cette date, le règlement a évolué afin de mieux répondre aux besoins des habitants du centre-ville. À titre d'exemple, en 2023, le Conseil municipal a voté une majoration des aides pour renforcer l'accompagnement dans les rues ayant bénéficié de travaux d'aménagements des espaces publics. En 2024, une nouvelle majoration des taux de subvention a été adoptée. Ces ajustements ont permis de verser un montant total de 56 393 € répartis sur 12 dossiers.

Ces majorations ont permis un accompagnement renforcé pour l'année 2025. Neuf dossiers sont en cours d'instruction, avec un montant prévisionnel d'aides s'élevant à 84 500 €, dont quatre dossiers présentent des façades d'intérêt patrimonial. Par ailleurs, 18 autres dossiers sont également à l'étude en cette fin d'année.

Au regard des dossiers en cours d'étude, et de la délibération approuvant la prorogation de la convention d'OPAH-RU de six mois, il est proposé de proroger la fin de l'opération façade à juin 2026.

A l'instar de cette adaptation, il est proposé d'intégrer au règlement de l'opération façade la possibilité de verser la subvention en deux versements aux copropriétés en difficulté ciblées dans l'OPAH-RU, dont un versement en amont de la réalisation des travaux afin d'améliorer leur accompagnement. À cette fin, il est proposé de modifier l'article 7 du règlement en y ajoutant un sous-article 7-2-3 précisant les conditions de versement de cette aide.

Enfin, il est également proposé de profiter de cette délibération pour actualiser les informations, notamment relative aux formalités de dépôt des dossiers.

En conséquence, et après consultations des commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De modifier les articles 1-1- et 1-1-2, 4-1-1, 4-2-1, 4-3-1 pour proroger le règlement d'aide de 6 mois afin d'être cohérent et complémentaires aux aides apportées par le dispositif d'OPAH-RU ;
- De modifier l'article 7-2 en ajoutant un sous article « 7-2-3 » permettant d'aider financièrement en amont les grandes copropriétés listées dans la convention d'OPAH-RU ;
- De modifier les articles 1-4, 3-2, 4-4 et l'article 6 pour actualiser les informations, notamment relative aux formalités de dépôts des dossiers.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Règlement d'attribution des aides à la rénovation des façades

*Monsieur Pierre-Olivier MAHAUX a quitté la salle.*

*Madame Virginie THIBAudeau ayant donné pouvoir à Monsieur MAHAUX, elle ne participe pas au vote.*

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**M. Nicolas DARAGON** : Merci. Monsieur CASARI.

**M. Bruno CASARI** : Le centre-ville est une très grande préoccupation. D'autres endroits également, mais de grâce, Monsieur DARAGON, sur le centre-ville, encore une fois, dans ma propre rue, deux commerces ont fermé. Sur tout le côté pair de la rue de l'Université, il n'y a plus un seul commerce. Cinq ont fermé, deux sont en vente. Sur le côté impair, c'est pareil, il reste trois commerces. Nous nous rendons bien compte aujourd'hui que cela ne va pas. Le Conseil municipal a donné de l'argent à un commerce qui est aujourd'hui rue Émile Augier. Entre-temps, il a fermé. Depuis, en six mois, il y a à nouveau un changement d'enseigne. Le commerce va très très mal en centre-ville. Les restaurateurs vont également très très mal.

Vous faites des opérations de façade, c'est sûr, mais je vous l'ai déjà dit, Monsieur DARAGON, ce n'est pas le plus important. Rendez le centre-ville accessible, accessible financièrement aux Valentinois et aux gens de l'agglomération pour qu'ils puissent stationner, que ce soit en basse ville ou au niveau des parkings. Les prix sont prohibitifs. Il n'y a pas de possibilité de gratuité dès la première heure ou très difficilement. Nous avons vu dans le rapport RAPO qu'il y a même eu des PV supplémentaires indus que vous avez parfois remboursés....

**M. Nicolas DARAGON** : Sur l'opération façade, Monsieur CASARI ?

**M. Bruno CASARI** : Justement, c'est un cri d'alerte. Les façades ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La vérité, c'est ce qui se passe à l'intérieur de ces façades, notamment le rez-de-chaussée avec les commerces. Nous voyons comment cela se passe rue Madier de Montjau, nous voyons le renouvellement. Alors, c'est sûr que cela vous fait aller plus souvent déambuler avec Monsieur RASTKLAN, pour donner plus de Mon Cœur Valence, mais ce n'est pas cela, la réalité. Les rideaux baissent, d'autres s'ouvrent tout de suite après, mais pas tant que cela. Aujourd'hui, cela ferme. J'aimerais que vous preniez vraiment note de ce manque d'attractivité du centre-ville. C'est très important. Il y a un taux de renouvellement trop important. Je vous l'ai dit, je prends les commerces dans ma rue et je prends juste à côté. Ils changent tous les six mois. Il ne reste plus que Fereyre, qui est un ancien commerçant, et le marchand de légumes, qui a changé il y a deux ans. Tous les autres commerces ont été modifiés, ont changé de propriétaire ou ont définitivement fermé. Tout le côté pair a définitivement fermé. Je vous invite à venir rue de l'Université, Monsieur DARAGON, pour voir tout cela.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Service à la population – Culture – Sports – Education

2025/11-03/18	Convention de partenariat avec l'association Parenthèse - Graine de cocagne pour l'opération "paniers solidaires"
---------------	--

Rapporteur: Cécile PAULET
------------------------------

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de son projet 2019-2030 de transition écologique à Valence (agenda 21), la ville de Valence au travers de l'axe Paysage, Biodiversité, Agriculture et Alimentation précise que « *L'instauration de nouveaux modes de production plus respectueux de l'environnement et le changement de comportement des consommateurs peuvent, à eux seuls, limiter l'impact de l'être humain sur la biodiversité dans le monde.* »

C'est à ce titre que la Maison Pour Tous du Centre-Ville, en partenariat avec l'Association Drômoise Parenthèse – Graine de Cocagne, propose à des familles modestes adhérentes la possibilité de disposer d'un panier dans la limite de 20 semaines pour 8 familles, composés de fruits et légumes de saison issus de l'Agriculture biologique locale. Les familles désireuses pourront également acheter du pain.

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Il s'agit ainsi de sensibiliser les familles volontaires à la consommation de produits locaux et respectueux de l'environnement. En complément de ces paniers, des ateliers cuisines et visites de fermes maraîchères seront également proposées.

S'inscrivant dans le cadre d'un appel à projet national, le dispositif prévoit une participation financière de l'Association, du partenaire local et de l'adhérent. Les paniers fournis seront d'une valeur de : 10€ dont 3.00 € pris en charge par l'association Graine de Cocagne, 3.50 € pris en charge par l'adhérent et 3.50 € par la ville de Valence. Le pain individuel sera à 3 euros dont 1 euro pour l'usager et 2 euros pris en charge par l'association Graine de Cocagne.

Il est nécessaire aujourd'hui de proposer une convention jointe à la présente délibération qui détaille les modalités de mise en place de ce partenariat.

En conséquence, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et les avenants de reconduction de durée dans la limite de 2 fois 1 an qui pourraient en découler,
- D'inscrire les dépenses au chapitre correspondant

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention de partenariat avec Graine de Cocagne pour l'opération Paniers solidaires

*Monsieur Pierre-Olivier MAHAUX a quitté la salle.*

*Madame Virginie THIBAudeau ayant donné pouvoir à Monsieur MAHAUX, elle ne participe pas au vote.*

**M. Nicolas DARAGON** : Merci. Madame ROCHE.

**Mme Annie ROCHE** : C'est une opération, bien sûr, que nous ne pouvons que saluer, mais je pense qu'un effort reste vraiment à faire afin que chaque maison de quartier puisse entrer dans cette démarche et qu'elle puisse la mettre en place. La ville doit vraiment se doter des moyens nécessaires pour l'élargissement de cette opération, que je salue encore une fois.

**M. Nicolas DARAGON** : Cela se fait avec d'autres opérateurs sur certains autres équipements.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2025/11-03/19 Convention de prestation entre la Fédération française des Usagers de la Bicyclette et la Ville de Valence dans le cadre du programme Vélo Egaux	Rapporteur: Morgane SAILLOUR
--	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La MPT du Centre-Ville, ayant depuis plusieurs années un atelier « Tous à Vélo » d'auto réparation, s'est portée candidate et intervient sur les volets prescripteur / intervenant mécanique et réparateur vélos dans le cadre du programme Vélo Egaux.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Lors du conseil municipal du 24 mars 2025, le conseil municipal a approuvé le projet ainsi que le dépôt de candidature de la Ville via la MPT Centre-ville au programme Vélo égaux.

Pour toutes les actions menées, la ville de Valence sera rémunérée à hauteur de 400 € pour une session de formation vélo école faite par le salarié de la MPT et 150 € par vélo réparé et donné à des bénéficiaires du programme.

Il est donc proposé de signer le contrat de prestation de services avec la Société FUB Services qui porte le programme vélo-Egaux et qui a pour objet de fixer les conditions et modalités de réalisation des prestations fournies par le prestataire (la MPT du Centre-Ville) aux bénéficiaires.

Le contrat de prestation est conclu pour la durée du programme dont la date a été fixée au 31 décembre 2026. Les parties pourront décider de proroger le terme du contrat ou de rajouter des prestations par voie d'avenant.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le contrat de prestation de services ci-joint avec la société FUB Services dans le cadre du programme Vélo Egaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- D'inscrire les recettes sur le chapitre correspondant.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Contrat de prestation de services avec la société FUB Services dans le cadre du programme Vélo Egaux

*Madame Marie-José SEGUIN a quitté la salle.*

*Madame Manon BELDA ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN, elle ne participe pas au vote.*

**M. Nicolas DARAGON** : Merci. La parole est à Monsieur LEVACHER.

**M. Jimmy LEVACHER** : Je vous remercie. Nous tenons à saluer cette délibération qui acte la participation de la Ville de Valence, via la MPT du centre-ville, au programme Vélo Egaux, porté par la FUB. C'est une initiative utile et concrète. Elle soutient la formation et la pratique du vélo, la réparation solidaire et l'accès à la mobilité pour toutes et tous. Nous nous félicitons de ce partenariat et du travail des équipes locales impliquées. Cependant, un bémol : cette bonne nouvelle ne doit pas masquer le retard préoccupant pris par notre ville sur les infrastructures cyclables. Pour rester sur la FUB, nous avons tous vu paraître le baromètre vélo 2025, qui le montre clairement. Les usagers valentinois jugent encore la pratique du vélo insuffisamment sûre et confortable à Valence. Cette fois-ci, nous allons parler de villes de la même strate, c'est-à-dire en comparant Valence à Bourg-en-Bresse, ou Chambéry, eux progressent fortement. Valence reste à la traîne avec une note générale de D, soit l'équivalent d'une appréciation moyennement favorable, avec des appréciations globalement négatives des usagers sur la sécurité et sur les efforts de la ville – c'est l'avis des usagers, des cyclistes.

Le programme Vélo Egaux doit donc être le point de départ d'une politique plus ambitieuse : sécurisation des itinéraires, continuité des pistes cyclables, stationnement adapté et accompagnement des habitants et habitantes vers un vrai choix du vélo au quotidien. Notre groupe votera pour cette délibération, mais avec un appel à ce que la Ville de Valence se donne enfin les moyens d'être elle aussi une ville du vélo populaire et du vélo pour toutes et tous. Je vous remercie.

**M. Nicolas DARAGON** : Merci. La note est en progression. Vous voyez le verre à moitié vide, je vois le verre à moitié plein. C'est sans doute les postures des uns et des autres dans ce conseil municipal qui font cela, mais je suis très heureux que la ville continue de progresser. Je rappelle que Chambéry était à 3,83/6 en 2023. Cela veut dire qu'en effet, ils ont

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



progressé. Nous sommes à peu près à cela maintenant, je crois, de mémoire, 3,80. Nous espérons continuer notre progression. Nous ne sommes pas si loin. Bourg-en-Bresse n'est pas dans la même strate, je rappelle que c'est 40 000 habitants. Mais Chambéry est exactement dans la même strate.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2025/11-03/20 Convention de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Valence - Parentalité	Rapporteur: Kérha AMIRI
---	----------------------------

Monsieur le Maire expose :

La convention d'accompagnement des familles, conclue entre la Ville de Valence et la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, a été mise en place depuis plusieurs années. Ce partenariat a pour objectifs de répondre aux besoins des familles du territoire en matière d'accompagnement à la parentalité, en mettant en place différentes actions d'accompagnement des parents (semaine des familles, conférences, débats, groupes de paroles de parents, animation de réseau).

La Ville de Valence s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Actions tout public (conférences, débats, théâtre forum, semaine des familles, temps forts).
- Actions de proximité en direction des familles (pause-café, animations familiales, espaces parents dans les écoles).
- Coordination et animation du réseau d'acteurs valentinois travaillant autour de la parentalité (réunions d'échange, groupes de travail thématiques)
- Formation des intervenants CLAS (pour toute structure valentinoise inscrite dans le dispositif).
- Interventions ciblées en direction des parents de jeunes enfants.

Le partenariat entre la CAF et la Ville de Valence porte sur les projets :

- Familles-Ecole-Citoyenneté
- Parentalité Précoce
- Accompagnement à la parentalité

La Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme participe au cofinancement des actions pour l'année 2025 :

- projet Famille Ecole Citoyenneté : 2800 €
- projet Parentalité précoce : 5382 €
- projet accompagnement à la parentalité : 15 500 €

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention portant participation de la Caisse d'Allocations Familiales au cofinancement du contrat d'accompagnement des familles,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à la signer ainsi que tous documents pouvant en découler,
- D'inscrire la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales en recette sur le chapitre correspondant du budget général de la ville.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- Convention portant participation de la Caisse d'Allocations Familiales au cofinancement du contrat d'accompagnement des familles

*Madame Marie-José SEGUIN a quitté la salle.*

*Madame Manon BELDA ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN, elle ne participe pas au vote.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Développement durable – Environnement – Ecologie Urbaine – Economie

2025/11-03/21 Convention de partenariat entre la Fondation ARHM et le Point Relais Oxygène pour le projet "Ambassadeurs santé mentale" auprès des jeunes 2025-2026	Rapporteur: Kérha AMIRI
--	----------------------------

Monsieur le Maire expose :

Au travers du Contrat Local de Santé, le Centre Santé Jeunes (CSJ) et le Point Relais Oxygène (PRO) de la Direction Santé Publique de la Ville portent une attention particulière aux jeunes les plus éloignés du système de santé, dans un objectif de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

En 2024/2025, la psychologue du PRO, service qui assure notamment des missions en faveur de la prévention des conduites à risque et des situations de mal-être des jeunes, est intervenue auprès des jeunes volontaires du programme « Ambassadeurs Santé Mentale » à la demande de la Fondation ARHM (Association du Rhône pour l'Hygiène Mentale).

L'ARHM, fondation reconnue d'utilité publique depuis 2017, accueille, soigne et accompagne plus de 16.000 adultes et enfants au sein de ses établissements et services, dans les domaines de la santé mentale, du handicap mental, psychique et physique, de l'autisme, des addictions et dépendances. Elle déploie le programme « Ambassadeurs Santé Mentale » sur 9 territoires en Auvergne Rhône Alpes dont celui de Valence.

Ce projet consiste à organiser auprès de structures accompagnant des jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité, des interventions régulières des « Ambassadeurs Santé Mentale » sous forme d'intervention ponctuelle ou d'un parcours de 3 à 4 ateliers de prévention auprès d'un même groupe de jeunes. Pour ce faire, la fondation ARHM collabore avec l'association Unis-cité : la mission des volontaires « Ambassadeurs Santé Mentale » est organisée sous la responsabilité opérationnelle d'Unis-Cité selon les termes du contrat de service civique conclu entre les volontaires et Unis-Cité.

L'ARHM souhaite renouveler le partenariat avec la ville de Valence et la psychologue du PRO pour l'année 2025/2026. La convention présentant l'action et les conditions de participation du PRO est soumise aujourd'hui à votre approbation.

Les interventions de la psychologue consisteront en une journée de formation des jeunes « Ambassadeurs Santé Mentale » à l'écoute active et à l'intervention auprès d'un public sensiblement du même âge et à l'animation de séances de supervision collective étalées sur la durée de la mission de ces jeunes volontaires.

Le PRO participe ainsi à favoriser les relations entre pairs âgés de 16 à 25 ans accueillis dans les structures jeunesse du territoire valentinois et ce partenariat, en faisant intervenir des acteurs professionnels locaux, favorise l'accompagnement de proximité des jeunes volontaires.

Ces interventions feront l'objet d'une rétribution versée à la Ville calculée en fonction des heures effectivement réalisées.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Cette délibération a pour but d'approuver la convention renouvelant le partenariat entre la ville de Valence et la fondation ARHM dans le cadre du programme « Ambassadeurs Santé Mentale » sur le territoire valentinois.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Valence et la Fondation ARHM dans le cadre du programme « Ambassadeurs Santé Mentale » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.
- D'inscrire au budget général les recettes relatives à l'application de cette convention.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention de partenariat avec la Fondation ARHM dans le cadre du programme « Ambassadeurs Santé Mentale »

*Madame Marie-José SEGUIN a quitté la salle.*

*Madame Manon BELDA ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN, elle ne participe pas au vote.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Service à la population – Culture – Sports – Education

2025/11-03/22	Modification des règlements intérieurs des accueils collectifs de mineurs et centres de loisirs pour les activités périscolaires et extrascolaires	Rapporteur: Virginie RIOLI
---------------	--	-------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre de soutenir les familles et de favoriser l'épanouissement des enfants, la ville met en place différents services en compléments des temps scolaires. En effet, elle propose sur les journées scolaires un accueil périscolaire de 7h30 à 8h30 en matinée et de 16h30 à 18h30 en fin de journée, ainsi qu'un service de restauration et d'animation périscolaire de 11h45 à 13h45.

En complément, les accueils collectifs de mineurs municipaux assurent l'accueil des enfants de 3 à 17 ans les mercredis et durant les vacances scolaires au sein des Maisons Pour Tous municipales.

L'ensemble de ces services disposent de projets pédagogiques qui s'inscrivent dans le cadre défini par le projet Educatif de la Ville de Valence.

Les modalités d'inscriptions, d'accès, de fonctionnement et de facturation de ces différents services sont présentées au sein des règlements intérieurs relatifs aux activités périscolaires et aux accueils collectifs de mineurs ici présentés.

Jusqu'ici les familles pouvaient payer sur l'espace famille du site internet de la Ville par carte bancaire, par TIP au centre d'encaissement des Yvelines, par CESU papier au service de gestion comptable nord-Drôme, chez les buralistes partenaires ainsi que sur Internet.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Aujourd'hui, il va être également possible aux familles de payer par E-CESU. C'est pourquoi il est proposé de rajouter aux règlements intérieurs validés en Conseil Municipal de juin 2025 le moyen de paiement E.CESU aux différents modes de paiement déjà en place.

Les différents règlements intérieurs des activités de la Direction Education jeunesse sont donc modifiés pour prendre compte ce nouveau mode de paiement.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les règlements périscolaires et ACM (accueils collectifs de mineurs) modifiés pour prendre en compte la possibilité de payer les factures par E.CESU.

Sont annexé à la présente délibération les documents suivants :

- Règlement intérieur relatif aux accueils collectifs de mineurs / centre de loisirs
- Règlement intérieur des activités périscolaires

*Madame Marie-José SEGUIN a quitté la salle.*

*Madame Manon BELDA ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN, elle ne participe pas au vote.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2025/11-03/23	Subventions des Actions Intégrées au Projet d'Ecole 2025-2026	Rapporteur: Cécile PAULET
---------------	---	------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La Ville consacre, chaque année, une enveloppe budgétaire affectée au financement d'actions pédagogiques liées au projet d'école. Ces actions, appelées Actions Intégrées au Projet d'Ecole (AIPE) proposées par les enseignants permettent une déclinaison du programme scolaire et des apprentissages fondamentaux.

La Commission municipale en charge d'examiner les projets, à laquelle est associée deux Conseillers pédagogiques représentant Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale a apporté une attention particulière aux projets d'école impliquant l'ensemble des classes, s'appuyant le cas échéant sur les ressources du territoire et s'inscrivant dans la durée. Les projets s'appuyant sur des financements complémentaires à celui de la ville ont également été privilégiés (DAAC/DRAC, caisse de l'école/association de l'école...)

Pour l'année scolaire 2025-2026, 32 dossiers de demande de financement ont été déposés auprès du service scolaire de la Direction Éducation Jeunesse.

31 projets ont été validés dont 25 seront financés à hauteur de la participation demandée par les écoles et 6 partiellement, pour un montant total de 38 970 €.

L'ensemble de ces projets impliquent 2824 élèves (un élève pouvant être bénéficiaire de plusieurs projets).

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- D'accorder les subventions listées dans le tableau joint en annexe, au titre de l'année scolaire 2025/2026,
- De verser aux écoles la somme correspondante, sous réserve des justifications de la réalisation de l'action conformément au plan financier établi, (40% au démarrage, le solde à réception des factures justificatives),
- De dire que les sommes correspondantes seront prélevées ou versées sur le chapitre correspondant du budget général de la Ville.

Est annexé à la présente délibération le tableau suivant :

- Tableau des subventions « financement des AIPE 2025-2026 »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2025/11-03/24 Bilan Contrat Municipal Etudiant 2024-2025 - Instruction Contrat Municipal Etudiant 2025-2026	Rapporteur: Marie BALSAN
---	-----------------------------

Monsieur le Maire expose :

Bilan CME 2024-2025

Conformément à l'article 9 du règlement du Contrat Municipal Etudiant (CME), un bilan du dispositif de l'année écoulée est présenté au Conseil Municipal à titre d'information.

Ainsi, pour l'année 2024-2025, 110 dossiers ont été instruits. Sur l'ensemble de ces dossiers, 88 ont reçu un avis favorable, 22 un avis défavorable.

Le montant versé pour les CME 2024-2025 s'élève à la somme de 121 400 € ce qui représente un volume d'heures de contrepartie de 2 502 heures.

Quelques éléments sur l'ensemble des bénéficiaires :

- 2 étudiants n'ont finalement pas donné suite au CME,
- 2 étudiants en cours d'année ont arrêté.

Sur les 99 étudiants restants,

- 65% des étudiants sont de sexe féminin et 35% de sexe masculin

Les contreparties sont toujours aussi nombreuses et diversifiées : évènementiel culturel et sportif, missions d'ordre administratif. Les demandes émanent majoritairement des services municipaux. De plus, au vu du nombre moins important de CME sur l'année 2024-2025, il a été décidé de privilégier les contreparties organisées par la ville de Valence.

Conformément au règlement du CME, ce bilan est présenté au Conseil Municipal à titre d'information.

Instruction CME 2025-2026

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Par délibération en date du 27 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé le nouveau règlement du Contrat Municipal Etudiant (C.M.E).

Au 26 septembre 2025, date de la clôture des remises de dossier, 116 demandes CME ont été déposées au total.

La commission d'attribution s'est réunie le 8 octobre 2025. A l'issue de cette commission, il ressort :

88 dossiers "cas généraux" répondent à l'intégralité des critères du règlement et ont reçu un avis favorable.

- Suite à un bug du logiciel de traitement des bourses du Crous, 10 dossiers (recours) sont actuellement en attente de notification de bourse.
- Si leur demande de bourse est validée, ces étudiants bénéficieront du CME.
- Dans le cas contraire, leur demande sera rejetée.

Cas dérogatoires (3 dossiers) :

- Les 3 dossiers ont obtenu un avis favorable, après avis du CIO Sup :
  - 1 étudiant en situation de redoublement justifié, avec des notes proches de la moyenne.
  - 2 étudiants en réorientation sans validation de l'année N-1.

Dossiers non recevables (15 dossiers) :

- Ces dossiers ont reçu un avis défavorable, répartis comme suit :
  - 12 dossiers incomplets malgré plusieurs relances.
  - 2 dossiers dont les étudiants n'étaient pas boursiers.
  - 1 dossier dont l'étudiant a décidé de ne pas renouveler son CME

Budget prévisionnel 2025-2026 : 114 400€ - Total de 2275 heures de contreparties.

Les dossiers qui ont reçu un avis favorable donnent lieu à un contrat entre l'étudiant et la Ville fixant, entre autres, le principe de la contrepartie, ainsi que les obligations d'assiduité de l'étudiant vis-à-vis des études pour lesquelles il a obtenu le C.M.E.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les avis rendus par la commission réunie le 8 octobre 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à venir,
- D'autoriser les dépenses sur du chapitre correspondant au budget général de la ville.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Liste des étudiants bénéficiaire d'un CME

*Monsieur Dominique REYNAUD a quitté la salle.*

**M. Nicolas DARAGON** : Merci, Marie. Madame ROCHE a la parole.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**Mme Annie ROCHE :** De nombreux étudiants rencontrent des difficultés pour se loger à Valence. Ce n'est pas une particularité de la ville, mais je pense que nous pourrions retravailler sur les critères d'attribution par rapport à l'origine de ces étudiants, puisqu'il faut avoir des parents qui habitent Valence depuis tant d'années, etc. Il faudrait assouplir un peu ce dispositif pour permettre à des étudiants d'obtenir cette aide, quand nous savons la difficulté de logement à laquelle ils font face. Merci

**M. Nicolas DARAGON :** Merci, Madame ROCHE. Il s'agit des aides nationales dont vous parlez, sur l'APL notamment. Pour être clair, la Ville de Valence ne peut pas subventionner. Le critère est d'être Valentinois depuis cinq ans, tout simplement parce que c'est une aide payée par les Valentinois pour des Valentinois. Si la formation est ici, ils peuvent bénéficier du CME. Si elle n'est pas ici, ils peuvent également bénéficier du CME. En revanche, la Ville de Valence ne peut pas faire un appel aux étudiants qui viennent de l'extérieur pour leur expliquer qu'ici, la ville paie leurs études. Je rappelle que l'enseignement supérieur est une compétence de l'État et que pourtant, on se retrouve à financer les projets de restauration collective, les projets de bibliothèque universitaire, les projets de logement étudiant, les projets d'aménagement de sites universitaires d'enseignement. C'est exceptionnel parce qu'il y a peu de villes qui se retrouvent autour de la table, et c'est notre cas.

Je dois vous dire d'ailleurs qu'en ce moment, nous travaillons sur une résidence universitaire supplémentaire et cela sera aussi une des réponses que nous apporterons. Verser des subventions, c'est le rôle de l'APL, ce n'est pas le rôle de la collectivité. En revanche, soutenir les étudiants valentinois qui font des études à Valence parce qu'ils sont Valentinois me paraît être notre mission. Ce n'est pas une mission naturelle puisque vous savez qu'il y a très peu de villes qui ont le contrat municipal étudiant. En tout cas, c'est comme cela que nous l'avons orienté parce que nous n'aurions jamais les moyens d'accompagner tous les étudiants. Ce n'est pas dans les capacités de la collectivité de le faire. Madame ROCHE.

**Mme Annie ROCHE :** Oui, bien sûr, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir mis en place ce dispositif, mais ce n'est pas une subvention qui est versée puisque c'est contractualisé. Les étudiants rendent service à la ville dans de nombreuses manifestations, aide aux enfants, ainsi que pour toutes les manifestations culturelles ou sportives de la ville.

**M. Nicolas DARAGON :** Oui, cela n'est évidemment pas corrélé. La moyenne est de 11h30, je crois, de mémoire. Cela n'a absolument rien à voir l'un avec l'autre. C'est simplement qu'au moment où elle a été mise en place, justement, une subvention individuelle est interdite. Il fallait donc une contrepartie, mais la contrepartie n'a absolument rien à voir avec le montant du contrat municipal étudiant. Je vous redis que la moyenne est de 11h30 de mémoire, qui est accomplie par les étudiants. 11h30, même si vous les payez très bien, cela coûterait 300 euros. C'est absolument beaucoup plus que le contrat municipal permet de verser.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2025/11-03/25 Convention de partenariat avec Comédie Palace - saison culturelle 2025 - 2026 du Théâtre de la Ville	Rapporteur: Marie-Françoise PASCAL
--	---------------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Equipement culturel au service du territoire et de ses habitants, le Théâtre de la Ville de Valence oriente une partie de son activité sur la collaboration avec des acteurs culturels de la commune et de l'ensemble du bassin de vie.

Dans le respect de son projet artistique, des partenariats peuvent être mis en place pour la programmation et la production de spectacles qui intègrent la saison culturelle. Ces partenariats font l'objet de conventions qui favorisent le partage de la responsabilité artistique et financière de chaque projet et en déterminent les modalités précises.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Dans le cadre de la saison culturelle 2025/2026 du Théâtre de la Ville, la Ville de Valence souhaite conclure une convention de partenariat artistique pour l'organisation du spectacle suivant :

CONVENTIONS	PARTENAIRES	SPECTACLES
1	COMEDY PALACE	LES DECAFEINES

Cette délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat artistique.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de partenariat artistique avec Comedy Palace annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à régler toutes les modalités afférentes à son exécution.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention de partenariat artistique avec Comedy Palace

Monsieur Dominique REYNAUD et Madame Malika KARA LAOUAR ont quitté la salle.  
Monsieur Galland ayant donné pouvoir à Madame KARA LAOUAR, il n'a pas participé au vote.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Administration générale – Finances

2025/11-03/26 d'un représentant	Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Valence: Désignation	Rapporteur: Nicolas DARAGON
------------------------------------	---	--------------------------------

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles R 6143-3 et suivants relatifs au conseil de surveillance des établissements de santé ;

Monsieur le Maire expose :

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

La composition de ces conseils de surveillance est définie à l'article R6143-3 du Code de la santé publique qui prévoit que siègent dans ce conseil le Maire de la commune et un autre représentant de cette commune, désigné pour une durée de 5 ans.

Par délibération du 23 mai 2020, le conseil municipal a désigné Madame Kérha AMIRI pour siéger au sein conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Valence. Ce mandat étant arrivé à échéance, il convient de procéder à son renouvellement.

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Le Maire propose la candidature de Kérha AMIRI.

**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur CASARI

**M. Bruno CASARI** : Deux choses. J'aimerais un vote à bulletin secret avec l'urne à ce sujet-là. Deuxième chose, j'aimerais quand même que nous prenions conscience que ce n'est pas une simple désignation que nous allons faire ici, c'est un signal politique et moral désastreux. L'hôpital public de Valence a besoin d'un conseil d'administration fort, d'un conseil de surveillance fort, et là, vous nous proposez une élue qui a été condamnée pour exercice illégal de la médecine.

**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur CASARI, vous donnez des leçons alors que vous avez vous-même arraché un arrêté municipal sur la porte d'entrée, que je vous demande pour la troisième fois d'aller remettre en place. Les attaques personnelles ici n'ont pas leur place. S'il s'agit d'attaques personnelles, je ne vous laisserai pas aller plus loin. Vous pouvez aborder d'autres sujets, pas celui-ci. C'est simplement honteux.

**M. Bruno CASARI** : Laissez-moi terminer. Aujourd'hui, lorsque nous nommons quelqu'un dans le service public, cette nomination, même si c'est Madame AMIRI, ne sera pas illégale. Cependant, la légitimité est importante. L'hôpital est un lieu de confiance et ce n'est pas un terrain de récompense politique. Si vous proposez cela et si nous arrivons à cela, clairement, c'est un mépris pour les soignants, pour les patients et pour les habitants de Valence. Aujourd'hui, un conseil d'administration doit être serein. Les décisions doivent être prises de façon collective et correctement. Vous vous rendez compte de l'image que nous allons donner de la Ville de Valence ?

**M. Nicolas DARAGON** : Quelle image ? Précisez.

**M. Bruno CASARI** : Une image catastrophique. Laissez-moi terminer dans ces cas-là.

**M. Nicolas DARAGON** : Vous faites des attaques ad hominem ici qui n'ont pas leur place, c'est purement scandaleux.

**M. Bruno CASARI** : Proposez d'autres personnes. Là où il y a les médecins, là où tout le monde est présent, là où il y a tous les soignants, vous rendez compte de l'image que nous renvoyons ? Je demande un vote à bulletin secret, je demande que chacun agisse selon son âme et conscience...

**M. Nicolas DARAGON** : La parole est à Lionel BRARD et nous préparons l'urne. Vous confirmez que vous demandez un vote à bulletin secret ?

*Monsieur CASARI confirme hors micro.*

**M. Nicolas DARAGON** : D'accord. Vote à bulletin secret. Pour la quatrième fois, je vous demande de réafficher l'arrêté que vous avez arraché à l'entrée, Monsieur CASARI. Nous sommes dix à vous avoir vus et la caméra aussi. Êtes-vous sûr de vouloir aller dans le mensonge, Monsieur CASARI ? Réaffichez cet arrêté, Monsieur CASARI, s'il vous plaît. C'est un arrêté de police. Vous n'avez pas à l'arracher. Allez, nous préparons l'urne. Lionel BRARD a la parole.

**M. Lionel BRARD** : Monsieur CASARI, votre propos est grotesque et ignoble. Je pèse mes mots et je pourrais aller plus loin. J'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler pendant six ans avec Kérha. J'ai pu apprécier au quotidien à quel point elle était appréciée par les représentants du corps médical et des professions de santé. Dès lors, je ne peux pas laisser passer de telles absurdités. C'est d'une méchanceté, pour ne pas dire plus. Je témoigne de six ans et de l'estime que les professions de santé vouent à Kérha. Je sais que, depuis, puisque je continue, malgré tout, bien que je ne sois plus adjoint à la santé, à fréquenter notre maison de la santé, combien elle est appréciée. Cela ne rend votre propos que plus infect. Je dis bien infecte.

*Applaudissements de l'assemblée*

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**M. Nicolas DARAGON** : Pierre-Olivier MAHAUX a la parole.

**M. Pierre-Olivier MAHAUX** : Oui, là, nous assistons à de grands moments. Heureusement que c'est l'avant-dernier Conseil municipal pour vous, Monsieur CASARI. Nous atteignons vraiment des sommets. C'est l'hôpital qui se fout de la charité. Depuis plusieurs semaines, vous faites livrer une pizza et des bières en plein Conseil municipal. Ce soir-là, j'avais presque honte d'être l'un de vos collègues. J'avais honte que vous soyez un de mes collègues. Lorsque vous débarquez depuis plusieurs fois avec un mégaphone tel un manifestant moyen de je ne sais où, c'est un scandale. L'exemple que vous donnez sur YouTube est un scandale pour notre jeunesse. Vous n'avez aucune honte, aucune retenue. Je suis affligé par l'exemple que vous donnez. Je ne reviendrai pas sur les imprécisions de tout à l'heure. Nous passerons. Vous ne comprenez jamais rien. Je vous ai fait visiter le CPU entre les nomades et les pas nomades. Mais laissons tomber cela.

Aujourd'hui, vous arrachez un arrêté de police sur la porte du Conseil municipal dans l'Hôtel de Ville de la République. Votre comportement est scandaleux, donc ne donnez de leçons à personne.

*Applaudissements de l'assemblée*

**M. Nicolas DARAGON** : Pendant que les services se préparent avec l'urne, nous allons passer à la délibération suivante et nous reviendrons pour le vote à bulletin secret. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, Laurent MONNET.

*Monsieur CASARI intervient hors micro.*

**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur CASARI, taisez-vous. Taisez-vous, Monsieur CASARI. Fichez-nous la paix. À chaque conseil, vous lâchez la rampe. C'est systématique. Essayez de vous tenir dignement cinq minutes dans ce conseil. Vous n'arrivez pas à vous tenir dignement cinq minutes ? Je vais interrompre cette séance trois minutes. Prenez tous une pause. Séance interrompue.

*Suspension de séance de 5 minutes*

*Reprise de la séance*

**M. Nicolas DARAGON** : Je propose que nous désignions Madame Annie ROCHE et Marie BALSAN comme scrutatrices. Nous vous avons distribué des papiers. Sur le papier, vous devez mettre Kérha AMIRI, blanc ou contre, puisqu'il n'y a qu'une seule candidature. Vous pouvez noter K. AMIRI, pour ceux qui ne savent pas écrire le H au bon endroit, comme moi par exemple. Pour ceux qui sont contre, c'est facile à mettre, et ceux qui veulent voter blanc, c'est facile à faire aussi.

Il peut y avoir un autre candidat. Qui est candidat ? Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Alors, allons-y. Le scrutin est ouvert.

*L'urne circule dans la salle et il est procédé aux opérations de vote.*

**M. Nicolas DARAGON** : Marie BALSAN et Annie ROCHE, si vous voulez bien venir pour le dépouillement, s'il vous plaît.

*Mesdames ROCHE et BALSAN procède au dépouillement des bulletins.*

**M. Nicolas DARAGON** : Madame Kérha AMIRI recueille 45 voix, Monsieur CASARI deux voix, et il y a deux blancs et nuls. Donc, Kérha AMIRI est élue au-delà de la majorité municipale, et Bruno CASARI maintient son score à 4 % comme à chaque élection. Félicitations.

*Applaudissements de l'assemblée*

**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur LEVACHER, allez-y.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**M. Jimmy LEVACHER** : Oui, je vous remercie. Je voulais juste revenir sur les propos qui ont été tenus. Je tiens à le faire parce que tous les propos que nous tenons sont écrits sur le PV et je souhaite que mes propos soient inscrits au PV. C'est sur la remarque de Monsieur MAHAUX qui, dans son intervention, a interpellé Monsieur CASARI. Loin de moi l'idée de défendre Monsieur CASARI, ce n'est pas du tout le propos, mais vous avez parlé à propos de son mégaphone de « simple manifestant ». Pour moi, et pour nous, c'est du mépris de classe. Les simples manifestants, ce sont celles et ceux qui nous permettent, et qui vous permettent aujourd'hui, d'avoir une carte de sécurité sociale notamment. Je souhaite que cela soit inscrit, parce que cela s'appelle du mépris de classe. Merci.

**M. Nicolas DARAGON** : Je vais me permettre de vous rappeler qu'il a exactement dit qu'il venait avec un mégaphone comme un « manifestant moyen ». Je n'y vois pas de problème, parce qu'en réalité, nous sommes ici dans une enceinte délibérante où le mégaphone n'a pas sa place. C'était le propos. Après, évidemment, tant mieux que les manifestants puissent faire porter leur voix, c'est leur droit et évidemment, il est respecté à Valence, quelles que soient les causes, qu'elles nous conviennent ou pas.

Kérha AMIRI est donc désignée pour représenter la Ville de Valence pour siéger sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Valence.

*Le départ de Cécile PAULET modifie l'effectif présent.*

#### Délibérations Développement durable – Environnement – Ecologie Urbaine – Economie

2025/11-03/27 Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets - 2024
--

Rapporteur: Laurent MONNET
-------------------------------

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, le président de Valence Romans Agglo a présenté au conseil communautaire le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets. Ce rapport a pour objectif principal d'apporter aux usagers et élus des informations sur le service rendu.

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du même code, ce rapport est présenté au conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI compétent. Il est également mis à disposition du public.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2024, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2024 de Valence Romans Agglo

**M. Nicolas DARAGON** : La parole est Monsieur LEVACHER,

**M. Jimmy LEVACHER** : Merci. Petit retour en arrière. Lors du Conseil municipal de juin dernier, nous vous faisons remarquer que, sur la gestion des déchets, notre ville est dans l'illégalité, malheureusement, depuis le 1er janvier 2024.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Pour rappel, je cite l'article L. 541-21-un du Code de l'environnement, qui est clair « *Les collectivités territoriales doivent mettre à disposition de chaque citoyen une solution de tri à la source des biodéchets, y compris via des composteurs de proximité* ». Cela signifie concrètement un point de compostage pour 1 000 habitants. Or, aujourd'hui, sur toute la Ville de Valence, seulement 16 sites de compost sont opérationnels, alors que nous devrions en compter au moins 65 pour être simplement en conformité.

Pourquoi sommes-nous toujours dans l'illégalité ? Depuis cette intervention, des choses auraient pu se passer. La stratégie mise en place, qui repose uniquement sur des associations et le volontarisme des citoyens, est une vision insuffisante. Il s'agit d'une obligation légale, environnementale et sociale. Cette absence de politique municipale dédiée sur les biodéchets n'est pas seulement une question de conformité administrative, elle a des conséquences environnementales.

Il faut aussi parler de la collecte et de la gestion des points d'apport volontaires. Nous recevons régulièrement des signalements d'habitants excédés : bacs pleins pendant plusieurs jours, déchets entassés autour des bornes et parfois même présence de rats. Ces dysfonctionnements ne sont pas anecdotiques. Ils traduisent une insuffisance d'organisation et de moyens dans le ramassage et créent un sentiment d'abandon dans plusieurs quartiers. Au-delà de la simple propreté, c'est une question de dignité humaine et de qualité de vie. Quand les points d'apport volontaire débordent, les habitants ne savent plus où déposer leurs déchets et c'est tout le système de tri qui se délite. Là encore, le volontarisme citoyen ne suffit pas. Il faut un service public du déchet à la hauteur, avec des tournées de collecte renforcées, un suivi en temps réel du remplissage des bornes et surtout une écoute des habitants.

Nous ne pouvons pas prétendre construire une politique environnementale ambitieuse si, dans le quotidien, nos conteneurs débordent et nos rues se dégradent. Nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'engager sans délai un plan d'urgence sur la gestion des points d'apport volontaire pour que le tri devienne enfin un geste simple, efficace et propre pour tous les Valentinois.

Pour conclure, un élément important de ce rapport : il n'y a, avec ce rapport, aucun moyen de savoir combien paie un usager et surtout l'évolution sur les dernières années. En particulier, les points d'apport volontaire permettent-ils de réduire la facture, oui ou non ? Il semble d'ailleurs bien que non, puisque sur les impôts, le coût, lui, ne cesse d'augmenter. Il y a dans ce rapport des parts entières manquantes sur cette perspective. Je vous remercie.

**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur CASARI,

**M. Bruno CASARI** : J'avais déjà évoqué l'illégalité dans laquelle se trouve la Ville de Valence. À chaque fois, pour le tri volontaire, encore une fois, vous ne faites pas confiance aux Valentinois. Vous êtes rétrograde, vous êtes ultra conservateur. Je vous l'ai déjà dit. Quand vous mettez des cadenas en expliquant que les Valentinois ne savent pas faire, ils peuvent apprendre. Et puis surtout, faites de la pédagogie, expliquez-leur, si jamais ils ne savent pas le faire, soi-disant. Vous mettez des flyers partout en disant que tout est beau, vous mettez des 4x3 partout, etc., et là, comme par hasard, vous n'êtes pas capable de sortir un document pour expliquer comment on trie. Ce serait beaucoup plus simple pour tous les Valentinois.

Je vous avais déjà expliqué qu'à côté de moi, il y a un système de tri sélectif avec les bacs de compostage et on ne peut pas y accéder. À chaque fois, vous nous expliquez que c'est trop plein. Quand j'ai appelé la mairie, on m'a dit : « Il faut aller à celui qui est à 400 mètres ». Mais ce n'est plus de la proximité. Personne ne va y aller, vous le savez bien, pour transporter ces déchets, toutes ces épiluchures, etc. Faites confiance aux Valentinois. Augmentez les possibilités. C'est la loi, Monsieur DARAGON. Appliquez la loi. Ce serait bien qu'enfin nous appliquions la loi ici et que nous arrivions à quelque chose de cohérent, en cohérence avec ce qu'exige le législateur. Vous devez mettre à disposition du compostage possible à portée de pas pour les Valentinois. C'est la moindre des choses.

Il en va de même d'ailleurs quand nous regardons l'ensemble de l'agglomération. Vous avez réussi, par un tour de passe-passe, à diminuer les coûts en diminuant la collecte, etc. Et donc finalement, vous faites du tri sélectif en supprimant ces possibilités pour plusieurs personnes. Vous supprimez aussi le compostage possible. Vous vous rendez compte un peu ?

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Vous allez à l'encontre de ce qui se fait actuellement. Arrêtez d'être ultra conservateur. Il en va de même quand vous désignez des gens. Ne soyez pas ultra conservateur, respectez les décisions de justice, tout ira mieux et ce sera bien. Au moins, Valence sera honorée d'apprendre que vous respectez l'ensemble des décisions. Donc, faites un effort là-dessus et ne soyez pas fier de ce rapport qui montre finalement les creux.

**M. Nicolas DARAGON** : Laurent MONNET,

**M. Laurent MONNET** : Merci, Monsieur le Maire. Je veux juste, peut-être en préambule, rappeler que nous évoquons là un rapport sur une compétence d'une autre collectivité, celle de l'Agglomération. Deuxièmement, je rappelle également de façon factuelle et objective que la collecte des déchets est le fruit d'une taxe qui s'appelle la TEOM. La TEOM est payée par les seuls propriétaires et les taux n'ont pas augmenté depuis 2020. Chacun sait ici que les bases sont votées au Parlement et je n'ai pas connaissance qu'ici quelqu'un ait une influence quelconque à travers ses votes sur le Parlement.

Enfin, je voudrais aborder des éléments un peu concrets et factuels. D'abord, le compostage peut se réaliser de différentes manières. Je veux rappeler – le rapport l'indique d'ailleurs – la distribution et la mise à disposition gratuite de composteurs individuels. Plus de 9 000 ont été distribués sur Valence Romans Agglo, dont 1 500 sur Valence. Je veux rappeler également, puisque cela a été évoqué, les sites de compostage collectif. Les chiffres qui ont été donnés sont un peu datés. La progression a continué depuis. Nous en sommes à 20 sites, en comptant ceux de Latour Maubourg et de Maurice Faure et Buffon, qui sont en train d'être mis à disposition. Le travail a bien été effectué par l'Agglo puisque 70 sites pour la seule Ville de Valence ont bien été identifiés, plus que les 65 qui ont pu être évoqués précédemment. Le processus est en cours. Il avance même assez rapidement sur les deux dernières années, donc nous serons dans nos obligations réglementaires.

**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur LEVACHER,

**M. Jimmy LEVACHER** : Je vous remercie. Simplement pour contrecarrer un petit peu l'argument « C'est de la compétence de l'Agglo », etc., le problème, c'est que nous sommes ici au Conseil municipal de Valence et on nous demande de débattre sur un rapport. Si nous ne pouvons pas en débattre, il ne faut même pas le présenter, cela devient un peu complexe, donc l'argument est caduc. La deuxième chose est une question très précise. Je l'avais déjà déplorée en juin. Je le redis, la ville est hors la loi aujourd'hui. Il faut mettre des proportions sur les composts, mais elle est hors la loi. Pouvez-vous tout de suite nous communiquer un échéancier et nous dire quand nous ne serons plus hors la loi ? Est-ce que cela sera à la fin de votre mandat ? Faudra-t-il attendre la prochaine mandature ? Nous voudrions une date.

**M. Nicolas DARAGON** : C'était bien que Laurent rappelle que c'est une compétence de l'Agglo. Il ne s'agissait pas de dire « C'est une compétence de l'agglo, nous ne vous répondons pas » puisqu'on vous a répondu ensuite. Il s'agissait de vous rappeler que c'est une compétence de l'Agglo déléguée au SYTRAD. Le SYTRAD a sans doute son échéancier de déploiement que nous allons lui demander et que nous vous ferons passer. Nous n'avons aucune difficulté de ce point de vue là.

Monsieur CASARI, allez-y.

**M. Bruno CASARI** : Oui, vous nous expliquez qu'il y a 20 sites de compostage et 70 recensés. Cela signifie que nous augmentons le recensement, mais finalement, nous n'en avons pas plus, ou un ou deux de plus. Nous n'y arriverons jamais. Cela représente deux septièmes d'opération réussie. Cela signifie, finalement, que c'est un échec. Quand il n'y a que deux septièmes de l'opération qui réussissent, en fin de mandat, cela s'appelle un échec, Monsieur MONNET.

Ensuite, quand vous parlez des compétences, vous donnez toutes les compétences, sauf l'urbanisme, à l'Agglo. Mais vous contrôlez l'Agglo. Donc, c'est un ensemble. On se mord la queue à chaque fois que vous nous présentez des choses en expliquant que ce n'est pas possible. Le SYTRAD dépend complètement de l'Agglo. C'est une vice-présidente de l'Agglo qui le gère. Donc, Nicolas DARAGON, faites en sorte qu'à Valence, nous puissions être en conformité avec la loi. C'est la moindre des choses. Je sais que parfois, cela ne vous dérange pas d'être, à la limite, et à défaut d'être illégal, d'être illégitime sur certaines choses, notamment sur la délibération de tout à l'heure. Après, on peut toujours se parer

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



des meilleurs atouts pour faire croire que tout va bien, mais ce n'est pas vrai. Là, en l'occurrence, Monsieur DARAGON, vous ne respectez pas la loi.

Donnez-nous un calendrier, parce que lorsque vous nous avez donné le calendrier des voitures électriques et des bornes électriques chez Q-Park, il y a deux ans, nous devions en avoir 14. Aujourd'hui, nous en avons encore zéro. Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Cette fois-ci, expliquez-nous et donnez-nous un calendrier précis.

**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur LEVACHER,

**M. Jimmy LEVACHER** : Simplement un complément, car il fallait le temps qu'on le recherche. J'ai sous les yeux un avis d'échéance de Valence Romans Habitat. Je souhaite simplement dire que Laurent MONNET, vous nous avez donné une fausse information. Les locataires de VRA paient une taxe d'ordures ménagères qui, en l'occurrence, s'élève à 15,01 euros sur la facture que j'ai sous les yeux. Il s'agit donc d'une fake news. Dans ce cas-là, il y a un problème réel et il va falloir expliquer aux gens pourquoi ils paient ça.

**M. Nicolas DARAGON** : Mais Monsieur LEVACHER, pardon, le système immobilier français est le même pour tout le monde. Le propriétaire paie la TEOM, qu'il soit propriétaire privé, public, social, etc. Cela s'appelle des charges récupérables. Qu'il soit propriétaire privé ou public, il le refacture à son locataire, mais c'est bien le propriétaire qui paie. Oui, c'est ce qu'il a dit. Seulement, les propriétaires paient la TEOM, et ensuite, ils le refacturent au travers des charges appliquées. C'est la règle en France. Vous n'avez rien découvert de nouveau. C'est 15 euros par mois. Donc, vous trompez, vous aussi. Vous avez dit quelque chose qui est faux. Donc, Monsieur LEVACHER, n'allez pas chercher des choses là où il n'y en a pas. Le propriétaire paie et il récupère les charges. Ce sont des charges récupérables. Toute personne qui a été locataire dans sa vie à un moment le sait. J'ai payé des charges récupérables à mon propriétaire, comme tout le monde.

### ***Le Conseil prend acte de la délibération***

2025/11-03/28	Rapport sur le prix et la qualité du service Eau potable - 2024	Rapporteur: Lionel BRARD
---------------	---	-----------------------------

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le président de Valence Romans Agglo a présenté au conseil communautaire le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport a pour objectif principal d'apporter aux usagers et élus des informations sur le service rendu.

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du même code, ce rapport est présenté au conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI compétent. Il est également mis à disposition du public.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau potable 2024, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau potable 2024 de Valence Romans Agglo

**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur LEVACHER,

### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**M. Jimmy LEVACHER :** L'intérêt d'un rapport est de voir la situation à un instant T. Il a également l'intérêt de laisser une trace dans le temps. C'est là où il est intéressant d'analyser ce rapport, mais également les précédents. Vous l'avez certainement fait, car vous avez l'habitude de travailler dans ce domaine, et je ne mets pas en cause votre compétence, Monsieur BRARD, sur le sujet. Il est important de noter qu'entre 2022 et 2024, les tarifs ont explosé de plus de 26 %, soit 2,6 fois l'inflation, sans aucune justification sur aucun des rapports chiffrés. La majorité communique en séparant artificiellement l'eau potable et l'assainissement. Pourtant, ces deux services sont gérés par la même collectivité, Valence Romans Agglo, et figurent sur la même facture. Si l'on prend les 4,10 euros du mètre cube que paient réellement les usagers, 2,86 euros relèvent réellement de la responsabilité directe de l'Agglo. Pendant ce temps, les investissements baissent et la consommation diminue. Comment justifier une telle dérive tarifaire ? Nous aimerions avoir des explications concrètes. Pourquoi communiquer sur un prix à 2,212 euros le mètre cube, qui ne correspond pas à la réalité de la facture finalement payée par les Valentinois et les Valentinoises ?

**M. Nicolas DARAGON :** C'est la structuration de la facture, mais Lionel va vous le répondre.

**M. Lionel BRARD :** Je ne vais pas dire que vous êtes grincheux, car vous ne l'êtes pas en l'occurrence, mais vous avez bien vu que c'est un rapport sur la qualité du service public de l'eau potable. Après, il y a également un rapport sur l'assainissement. Je rends compte d'un prix qui est de 2,12 euros pour le service de l'eau potable. Votre augmentation est fantaisiste pour une raison bien simple : si l'on se reporte au prix lors de la création de la régie, pour 2024-2025, l'augmentation est de l'ordre de 5-6 % maximum, sachant que dans le prix, nous refacturons les redevances de l'agence de l'eau, qui ont connu une inflation considérable. Par exemple, pour 2024-2025, nous avons plus de 20 % d'augmentation des redevances, et bien sûr, elles sont intégrées dans le prix. Je raisonne en tant que producteur d'eau. Nous avons un coût et un prix de 2,12 euros, et c'est celui sur lequel je dois répondre. L'Agence de l'eau finance beaucoup de choses, mais elle ne finance quasiment pas l'eau potable. Autant dire que les millions d'euros que nous réglons à l'Agence de l'eau, ce n'est pas de notre fait et cela ne nous revient pas.

**M. Nicolas DARAGON :** Merci. Monsieur CASARI.

**M. Bruno CASARI :** Monsieur BRARD, je vous laisse vos propos, y compris vos propos de tout à l'heure, qui sont vraiment ridicules. Sur les prix de l'eau, l'année dernière, nous avons voté une augmentation. Les pauvres Valentinois, pour se mettre d'équerre avec l'Agglo, ont subi une augmentation de 12 %, Monsieur BRARD. 12 %, là est la réalité. Cela signifie que, finalement, sous votre mandature, vous avez fait augmenter le prix de l'eau bien plus que l'inflation. Ce sont les Valentinois qui paient. Vous pouvez me parler d'assainissement, de prix de l'eau, juste de l'eau potable, etc., au final, c'est comme pour les ordures avec Monsieur MONNET, vous essayez de cacher la vérité, comme vous le faites avec les beaux rapports que vous présentez, comme vous le faites avec les interventions pour faire croire que tout le monde est pur dans votre majorité. Non, Monsieur BRARD, la réalité, c'est plus 12 %. Nous avons voté cela à l'agglo, Monsieur BRARD, vous êtes présent avec moi à l'Agglo. C'est même vous qui l'avez présenté. Au final, les Valentinois, voilà ce qu'ils paient en plus, sous votre mandature, plus de 12 %, sans compter les bases, sans compter les régies, etc., et les frais de régie sont toujours très importants.

**M. Nicolas DARAGON :** Monsieur LEVACHER,

**M. Jimmy LEVACHER :** Je vous remercie. J'entends les arguments de Monsieur BRARD. Simplement, effectivement, vous pouvez communiquer sur le coût que vous proposez pour le tarif de l'eau. Par contre, c'est un rapport qui concerne in fine l'ensemble des citoyens et rien n'empêche, par honnêteté intellectuelle politique – je ne mets pas en cause votre honnêteté intellectuelle à vous – de donner l'ensemble des coûts, à la fois celui que vous précisez, mais également celui in fine, avec le détail pour les usagers. Pourquoi ? Parce qu'il y a quand même peu de personnes qui vont lire les PV des conseils municipaux et le citoyen qui le lit a le droit d'avoir cette information. Il a le droit de lire les rapports, il a le droit de lire les comptes rendus de la presse avec de vrais chiffres, et la réalité, c'est que les chiffres que je vous ai donnés ne sont pas fantaisistes, c'est juste la réalité, ce sont des mathématiques. Vous trépignez d'impatience, vous allez me répondre, ne vous inquiétez pas, mais je le redis, il faut communiquer sur tout. C'est une réalité factuelle. Après, c'est comme ça, on peut le déplorer.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**M. Nicolas DARAGON** : Lionel BRARD a la parole.

**M. Lionel BRARD** : Vous me permettez quand même de présenter le rapport sur l'assainissement. Vous aurez le prix au mètre cube qui est énoncé. Je ne pensais pas que vous étiez un petit peu hémiplégique et n'étiez pas en capacité d'écouter les données d'un rapport sur l'eau suivi d'un rapport sur l'assainissement. C'est l'ordre des choses.

*Intervention de Monsieur CASARI hors micro*

**M. Lionel BRARD** : Je ne vous ai pas adressé la parole, Monsieur.

*Intervention de Monsieur CASARI hors micro*

**M. Nicolas DARAGON** : Monsieur CASARI, taisez-vous. Essayez de rester calme, Monsieur. Vous voulez qu'on parle de vous ? Nous parlons assez de vous ici. Personne ne vous entend, vous le savez ? Personne ne vous entend. Arrêtez de hurler. Laissez-nous débattre.

*Intervention de Monsieur CASARI hors micro*

**M. Nicolas DARAGON** : Vous ne nous intéressez pas. Monsieur CASARI, reposez l'arrêté que vous avez arraché, s'il vous plaît. Monsieur CASARI, vous avez arraché un arrêté, reposez-le, s'il vous plaît.

**M. Bruno CASARI** : Nettoyez vos écuries d'Augias, Monsieur DARAGON. Plutôt que de dénigrer ou d'insulter les gens...

**M. Nicolas DARAGON** : Avez-vous arraché un arrêté municipal ? Allez, Monsieur BRARD a la parole.

**M. Lionel BRARD** : J'en ai terminé sur l'eau.

**M. Nicolas DARAGON** : Le prix dont vous parlez tout à l'heure est constitué de l'eau et de l'assainissement. Nous allons passer à l'assainissement dorénavant, afin que vous ayez une vision globale du tarif que vous avez évoqué, Monsieur LEVACHER.

### **Le Conseil prend acte de la délibération**

2025/11-03/29	Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement - 2024	Rapporteur: Lionel BRARD
---------------	--	-----------------------------

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le président de Valence Romans Agglo a présenté au conseil communautaire le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Ce rapport a pour objectif principal d'apporter aux usagers et élus des informations sur le service rendu.

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du même code, ce rapport est présenté au conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCL compétent. Il est également mis à disposition du public.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public Assainissement 2024, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport sur le prix et la qualité du service public Assainissement 2024 de Valence Romans Agglo

**Le Conseil prend acte de la délibération**

Délibérations Administration générale – Finances		
2025/11-03/30 2023/2024	SAEM IN SITU - Rapport annuel de l' élu mandataire - Exercice	Rapporteur: Sylvain FAURIEL

Vu l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte In Situ (SAEM IN SITU), présentent chaque année, un rapport écrit devant le conseil municipal, portant sur l'exercice de l'année précédente.

Jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2021, le rapport présenté était le rapport de gestion, tel qu'il avait été adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAEM In Situ.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit, qu'à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le rapport transmis comporte des informations complémentaires, dans l'objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue, le cas échéant ;
- De s'assurer que la SAEM IN SITU agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

En conséquence le rapport annuel 2023/2024 du mandataire de la Ville au sein du conseil d'administration de la SAEM IN SITU, est ainsi présenté ce jour.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport annuel 2023/2024 du mandataire de la Ville au sein de la SAEM IN SITU.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport annuel 2023/2024 de la SAEM IN SITU

**Le Conseil prend acte de la délibération**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2025/11-03/31 SPL Valence Romans Tourisme - Rapport annuel des élus mandataires 2024	Rapporteur: Georges RASTKLAN
--	---------------------------------

Vu l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa.

En conséquence le rapport annuel 2024 des élus mandataires au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale Valence Romans Tourisme est ainsi présenté ce jour.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport annuel 2024 des mandataires au sein de la SPL Valence Romans Tourisme,

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Bilan d'activité 2024 de la SPL Valence Romans Tourisme
- Rapport annuel 2024 de la SPL Valence Romans Tourisme

**Le Conseil prend acte de la délibération**

2025/11-03/32 Syndicat départemental d'Energie de la Drôme - Rapport d'activité 2024	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
--	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, en son article L 5211-39, que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale adressent chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

En application de ces dispositions, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a transmis son rapport d'activité pour l'année 2024 qui est annexé à la présente délibération.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport d'activité du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme pour l'année 2024.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport d'activité 2024 du SDED

**Le Conseil prend acte de la délibération**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2025/11-03/33      Syndicat d'Irrigation Drômois - Rapport d'activité 2024	Rapporteur: Lionel BRARD
--	-----------------------------

Monsieur le Maire expose :

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, en son article L 5211-39, que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale adressent chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

En application de ces dispositions, le Syndicat d'Irrigation Drômois a transmis son rapport d'activité pour l'année 2024 qui est annexé à la présente délibération.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport d'activité du Syndicat d'Irrigation Drômois pour l'année 2024.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport d'activité 2024 du Syndicat d'Irrigation Drômois

***Le Conseil prend acte de la délibération***

**Nicolas DARAGON :** Une petite précision sur le tri sélectif. Notre territoire bénéficie d'un report de l'échéance à 2032 parce que nous avons fait une usine qui a été livrée dans le courant du mandat précédent et qui opère un tri particulièrement efficace. Ce dispositif s'appelle UVÉOR. Cela fera partie de la réponse que le SYTRAD pourra nous adresser plus en détail. Nous respectons évidemment les règles en ce moment même. Le territoire peut le faire jusqu'en 2032, compte tenu de la nature de l'usine de tri sélectif très performante qui a été mise en œuvre il y a maintenant quatre ou cinq ans, et qui nous offre un délai jusqu'à 2032.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



## VŒU ET QUESTION ORALE

**M. Nicolas DARAGON** : J'ai reçu deux éléments, tout d'abord un vœu que je ne mets pas à l'ordre du jour.

Comme je l'ai dit à chaque fois au groupe GEP, d'une part, ce vœu qui porte sur un jumelage avec la Palestine, en tout cas avec une commune de la Palestine, de Gaza, porte sur un sujet que vous avez abondamment traité dans le cadre d'une démarche électorale. Libre à vous. Vous le faites à dessein. C'est votre sujet, que je n'approuve pas, vous vous en doutez, mais le sujet de mon approbation importe peu.


Personne n'est dupe ici que nous sommes dans la continuité d'une forme de clientélisme électoral qui vous a même conduit à monter un stand dans le quartier de Fontbarlette en expliquant sur les réseaux sociaux que chaque signature impliquait une inscription sur les listes électorales. Je dois vous dire que les bras m'en sont tombés. Vous retrouverez cette publication sur vos réseaux sociaux du 12 juillet dernier. Je vous laisse la regarder.

Pour notre part, quelle que soit la période, parce que finalement les échéances municipales ne sont pas loin, peut-être que vous gagnerez ces élections, peut-être que vous proposerez ce vœu et peut-être que vous mettrez en œuvre un jumelage, nous ne politiserons jamais nos jumelages. Nous l'avons refusé systématiquement. Nous avons des liens d'amitié avec les peuples avec lesquels nous sommes jumelés. Le sujet n'est pas de faire de la géopolitique ici au sein du Conseil municipal. Les objectifs du jumelage sont intemporels : c'est l'amitié, ce sont les échanges, c'est la coopération. Nous ne sommes pas à l'échelle du vœu que vous proposez aujourd'hui et donc je ne le mets pas à l'ordre du jour.

Le deuxième point est une question que nous avons reçue, dont la formulation est tout aussi abusive qu'à l'habitude. Je vais laisser les services de l'État dévoiler dans les semaines qui viennent les résultats sur la délinquance, puisqu'il s'agit d'une compétence de l'État. Évidemment, le contenu est tellement outrageant et ridicule que je n'étudierai pas cette question diverse ici en Conseil municipal.

Nous nous retrouverons lors du prochain Conseil municipal le 15 décembre à 18h.

La présente séance est levée à 21H40

  
**Nicolas DARAGON**  
Maire de Valence



  
**Sylvain FAURIEL**  
Secrétaire du Conseil Municipal

### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02

## Décisions générales

CM du 03.11.2025



N° enregistrement	Thème	Descriptif	Montant HT	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202500431	Décision générale gestion locative	Convention de mise à disposition de locaux du domaine public et participation aux charges de chauffage entre l'UGA et la Ville de Valence - 2025 - 2035		24/09/2025
D202500429	Décision générale gestion locative	Contrat de prêt à usage avec Sylvain Ranc portant mise à disposition de parcelles situées sur le plateau de Lautagne		24/09/2025
D202500427	Décision générale foncier	Convention entre la Ville de Valence et l'association Bien Vivre à Laprat portant mise à disposition d'un four à pain place de l'Amitié , quartier Laprat		09/09/2025
D202500423	Décision générale foncier	Convention entre la Ville de Valence et la société OBOUSSIER portant occupation temporaire d'un lieu de stockage à proximité du jardin et des escaliers de la cathédrale		24/09/2025
D202500445	Décision générale juridique	Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur TOGNAZZONI		09/09/2025
D202500501	Décision générale juridique	Représentation en justice et désignation du cabinet d'Avocats Philippe PETIT et Associés pour la procédure d'appel dans le cadre de la protection fonctionnelle de Monsieur REZAZGA		30/09/2025
D202500473	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2023-023 EN DATE DU 03/05/2023 / VALENCE / BUDGET GENERAL		09/09/2025
D202500469	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2025-028 EN DATE DU 23/04/2025 / VALENCE / BUDGET GENERAL		09/09/2025
D202500468	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2025-019 EN DATE DU 08/04/2025 / VALENCE / BUDGET GENERAL		09/09/2025
D202500467	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2025-039 EN DATE DU 28/05/2025 / VALENCE / BUDGET GENERAL		09/09/2025
D202500472	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2025-049 EN DATE DU 09/07/2025 / VALENCE / BUDGET GENERAL		09/09/2025
D202500471	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2025-029 EN DATE DU 23/04/2025 / VALENCE / BUDGET GENERAL		09/09/2025
D202500477	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2025-017 EN DATE DU 22/02/2025 / VALENCE / BUDGET GENERAL		24/09/2025

## Décisions générales

CM du 03.11.2025

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Montant HT	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202500475	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2025-006 EN DATE DU 24/01/2025 / VALENCE / BUDGET GENERAL		24/09/2025
D202500489	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2025-042 EN DATE DU 13/06/2025 / VALENCE / BUDGET GENERAL		24/09/2025
D202500478	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°2025-060 EN DATE DU 05/08/2025 / VALENCE / BUDGET GENERAL		24/09/2025
D202500480	Décision générale conseil municipal	Mandat spécial - Déplacement de Monsieur le Maire Nicolas DARAGON du 12.09.2025		09/09/2025
D202500485	Décision générale conseil municipal	Saisine CCSPL 2025		15/09/2025
D202500490	Décision générale conseil municipal	Mandat spécial à Madame Nathalie ILIOZER - 107ème Congrès des Maires à PARIS.		19/09/2025
D202500519	Décision générale cimetière	achat concession funéraire Q.3-24		08/10/2025
D202500520	Décision générale cimetière	renouvellement concession funéraire Q.21-66		08/10/2025
D202500521	Décision générale cimetière	renouvellement concession funéraire Q.37-10A		08/10/2025
D202500522	Décision générale cimetière	renouvellement concession funéraire C.23-747		08/10/2025
D202500523	Décision générale cimetière	renouvellement concession funéraire Q.41-82		08/10/2025
D202500524	Décision générale cimetière	achat case de columbarium Q.56FL-3		08/10/2025
D202500525	Décision générale cimetière	achat concession funéraire Q.1-211		08/10/2025
D202500526	Décision générale cimetière	renouvellement concession funéraire Q.33-89		08/10/2025
D202500527	Décision générale cimetière	renouvellement concession funéraire Q.33-51		08/10/2025
D202500528	Décision générale cimetière	achat case de columbarium Q.44PY-35		08/10/2025
D202500418	Décision générale DEJ	Demande subvention CAF - Journée Réseau CLAS 2025		24/09/2025
D202500376	Décision générale _DEP	Avenant n°1 à la convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage parc Benjamin Delessert		24/09/2025
D202500500	Décision générale musée	Modification tarifs du musée		03/10/2025



N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202500404	Décision commande publique marché de travaux	253005 - Accord-cadre à bons de commande pour les travaux de création, réfection ou remplacement de clôtures et garde-corps de la Ville de Valence et Valence Romans Agglo	<p>-Lot n°1 – Serrurerie - Clôtures courantes (3 attributaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•SERIC ALPES DAUPHINE (26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE) sur la base d'un DQE d'un montant de 14.658,00€ HT</li> <li>•C CLOT (69140 RILLIEUX LA PAPE) sur la base d'un DQE d'un montant de 19.113,00€ HT</li> <li>•ESPACS (26390 HAUTERIVES) sur la base d'un DQE d'un montant de 19.985,00€ HT</li> </ul> <p>-Lot n°2 - Clôtures spécifiques (mono-attributaire) : SERIC ALPES DAUPHINE (26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE) sur la base d'un DQE d'un montant de 44.190,00€ HT</p> <p>-Lot n°3 - Garde-corps avec découpe laser (mono-attributaire) : ETOILE METAL (26800 ÉTOILE SUR RHÔNE) sur la base d'un DQE d'un montant de 5.805,00€ HT</p>	Pour les deux entités (VV/VRA cumulé) : pas de minimum et 3 800 000€ maximum sur 4 ans	12/09/2025
D202500479	Décision commande publique avenant marché de travaux	243113L06-TRAVX REHABILITATION VESTIAIRES PU_AVT2	RHONIBAT 69 530	+992,96 € HT soit + 12,75%	09/09/2025

Décisions Commande Publique

Cm du 03.11.2025

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202500476	Décision commande publique avenant marché de travaux	243113L3_REHABILITATION VESTIAIRES PU_AVT2	SCHAAF PERE ET FILS GUILHERAND GRANGES (07 500)	+510.85 € HT (+4.17%)	10/09/2025
D202500481	Décision commande publique avenant marché de travaux	243113L02_TRAVX REHABILITATION VESTIAIRES PU_AVT3	THEROND PLAFOND 26 000 VALENCE	+1 443€ HT soit +2,64% du marché initial + 2 556€ HT en cumulé soit + 4,69% en cumulé	10/09/2025
D202500483	Décision commande publique avenant marché de travaux	243008L6_ACCESS LEO LAGRANGE_AVT1	CFA DIVISION DE NSA 38 000 GRENOBLE	+ 4 124.80 € HT soit + 14,99%	17/09/2025
D202500442	Décision commande publique marché de fournitures	252111_Acquisition d'un véhicule électrique léger type Combi 6 places équipé PMR pour DEJ	JEAN LAIN AUTOMOBILES VALENCE ZAC Briffaut Est _ 80 chemin Forêt aux Martins _ 26000 VALENCE	Le marché est conclu pour un montant de 61 200 € TTC	11/09/2025
D202500482A	Décision commande publique marché de fournitures	252110_Acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique version pick-up avec benne à bac_sans suite		Sans suite	24/09/2025
D202500493	Décision commande publique marché de fournitures	CONCLUSION DU MARCHE N°251533 - ASPIRATEURS A FEUILLES	SAS Faure Jardinage Place Jean Rostand 26000 Valence	14 130 € HT	30/09/2025
D202500486	Décision commande publique avenant marché de fournitures	Avenant 1 au marché n° 232028 Sources lumineuses, appareillages d'éclairage et luminaires - lot n°2 : Luminaires d'intérieur et éclairage de sécurité	REXEL France SAS 55 avenue de Marseille 26000 Valence	Sans incidence	18/09/2025
D202500389	Décision commande publique marché de prestations de services	252046- Pose et dépose des illuminations de fin d'année	SPIE NETWORKS  CEGELEC RADA  EIFFAGE	Sans incidence	02/09/2025

Décisions Commande Publique

Cm du 03.11.2025

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202500415	Décision commande publique marché de prestations de services	252082_Marché relations médias exposition Hubert Robert Fragonnard	HEYMAN ASSOCIES 35 BD de Sebastopol, 75003 PARIS.	Le marché est conclu pour un montant de 13 700,00 € HT soit 16 440,00 € TTC	11/09/2025
D202500502	Décision commande publique avenant marché de prestations de services	Conclusion de l'avenant n°2 au marché 212073 - Services associés aux horodateurs	FLOWBIRD 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	+ 7.31 %	03/10/2025
D202500505	Décision commande publique avenant marché de prestations de services	213023 : MOE pour la Requalification de la Rue Châteauvert à Valence - Avenant 2	Groupeement OTEIS Agence de Lyon (Mandataire) / MOZ PAYSAGE 69802 - SAINT PRIEST	sans incidence financière (variation cumulée 14.03%)	03/10/2025
D202500503	Décision commande publique avenant marché de prestations de services	Conclusion avenant n°1 marché 241499 - Solution de paiement dématérialisée du stationnement sur voirie	SAS PAYBYPHONE 92100 BOULOGN-BILLANCOURT	Sans incidence financière	03/10/2025
D202500491	Décision commande publique avenant marché de prestations de services	243137_MOE AMEN. AV. COLONEL BELTRAME_AVT1	ALP'ETUDES 38 430 MOIRANS	+ 2 141.64 € HT	25/09/2025

Décisions Commande publique – Marchés passés sans décisions

INTITULE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT HT DQE OU DGPF	MOIS
Travaux d'installation de cases de columbariums et cavurnes au cimetière de Valence	GRANIMOND	57730	39 000,00 €	SEPTEMBRE
Mission de contrôle technique - Réhabilitation du Kiosque Peynet à Valence et la création de supports d'équipements scéniques	APAVE INFRASTRUCTURES	26000	2 980,00 €	SEPTEMBRE

## Listing DIA CM NOVEMBRE 2025

Numéro dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m2	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	Décision
IA 667	AB259	JACOUTON	3 Place de l'Université	431	140 000 €	un local commercial + une cave	Renonciation
IA 668	AB259	JACOUTON	3 Place de l'Université	431	60 000 €	un local commercial	Renonciation
IA 669	DI223	MARRACCINI	14 Allée Stéphane Mallarme	200	190 000 €	une maison	Renonciation
IA 670	BI858	POTTU	17 Rue des Alpes	944	75 000 €	un appartement + une cave + un parking	Renonciation
IA 671	BI674	GIRARD	96 B RUE FAVENTINES	55	152 000 €	une maison	Renonciation
IA 672	BI345	CHABEUIL INVEST	108 B Avenue de Chabeuil	310	182 160 €	4 appartements	Renonciation
IA 673	BY169, BY276	MUNOZ	Avenue Jean Clément	2935	280 000 €	une maison	Renonciation
IA 674	AT544	SCCV LE GAUGUIN	Chemin de Ronde	1600	220 000 €	un appartement + un garage	Renonciation
IA 675	BM69, BM70	LONGUEVILLE	11 ALL BERNARD SHAW	534	152 000 €	une maison	Renonciation
IA 676	AC497	SERVIEN	36 avenue Sadi Carnot	145	73 500 €	un appartement + une cave	Renonciation
IA 677	BH682, BH683, BH684	JMDVBM	13 Rue Albert de Mun	396	310 000 €	un immeuble de 3 appartements	Renonciation
IA 678	BH457	GRASSI	17 Rue de la Forêt	487	395 000 €	une maison	Renonciation
IA 679	AC860	ARMAND	8 Rue du Parc	120	142 000 €	une maison	Renonciation
IA 680	AB121	SCI MAGUI	1 RUE PELLETERIE	125	95 000 €	un local d'activité	Renonciation
IA 681	DI218	DERMANIAN	4 Allée Mallarmé	236	180 000 €	une maison	Renonciation
IA 682	CM132	FAURE	12 Rue Danton	363	428 000 €	une maison	Renonciation
IA 683	AV148	KELLER	23 ALL DES CLEMATITES	893	131 000 €	un appartement + 2 caves + 2 parkings	Renonciation
IA 684	BI1181	BERNARD	69 RUE DES ALPES	225	196 000 €	un appartement + une cave	Renonciation
IA 685	BK157	SYNDICAT COPRO RESIDENCE DES ALPES	76 B Rue des Alpes	632	2 500 €	un dégagement	Renonciation
IA 686	AC534	BLANDINO	51 Avenue Sadi Carnot	83	72 000 €	un appartement	Renonciation

Numéro dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m2	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	Décision
IA 687	AC280	MOREL	5 RUE ANDRE LACROIX	140	140 000 €	un appartement	Renonciation
IA 688	AC731	GIBAJA	10 Rue Pierre Barneron	1191	60 000 €	un appartement	Renonciation
IA 689	BK102	LUCA'S IMMOBILIER	7 rue chateauvert	118	126 000 €	un appartement + une cave	Renonciation
IA 690	AC602, AC603	ASTIER	22 ? 28 Faubourg Saint Jacques	1803	125 000 €	un appartement + une cave	Renonciation
IA 691	AC588	BODIN	1, 3 et 5 Faubourg Saint Jacques	420	122 000 €	un appartement + une cave	Renonciation
IA 692	CE146	SYNDICAT COPROS IMP VICTOR HUGO	203 B Impasse Victor Hugo	439	10 000 €	un chemin d'accès	Renonciation
IA 693	BI1075	PETIT	14 Rue Jean-Louis Barrault	783	62 000 €	un appartement	Renonciation
IA 694	BK68	BOURIDAH	9 Rue Olivier de Serres	57	60 000 €	une maison	Renonciation
IA 695	AO58	CHARRE	10 allée Henri Matisse	543	283 000 €	une maison	Renonciation
IA 696	AC731	GIBAJA	10 RUE PIERRE BARNERON	1191	56 000 €	un appartement	Renonciation
IA 697	ZH140	GRIMAUD	CHE DE PLOVIER	796	226 300 €	tènement comprenant 2 bâtis avec terrain autour	Renonciation
IA 698	BT100, BT101, BT102, BT213, BT88, BT89, BT91, BT92, BT93, BT94, BT95, BT96, BT97, BT99	DUFLOT	36 Rue Auguste Renoir	44570	237 500 €	un pavillon	Renonciation
IA 699	CH475	CHAUSSABEL	12 PL ARISTIDE BRIAND	1257	170 000 €	un appartement + une cave + un garage	Renonciation
IA 700	AL189, AL198, AL199, AL92, AL94, AL96	BERTEAU	14 Rue Claude Bernard	3981	39 836 €	un appartement	Renonciation
IA 701	AY192, AY194, AY202, AY205	SNC VALTOP	Place Edmond Regnault	7978	55 000 €	3 locaux professionnels + 2 garages	Renonciation
IA 702	BI729	GARRIGUES	4 Avenue de Chabeuil	1379	79 400 €	un appartement + une cave + un garage	Renonciation
IA 703	CD181	de NONANCOURT	30 Rue Edouard Branly	267	355 000 €	une maison	Renonciation

Numéro dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m2	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	Décision
IA 704	CM351	VIDAL	272 Avenue Victor Hugo	1005	12 000 €	un garage	Renonciation
IA 705	AC639, AC640	DIAZ	1 Rue Faventines	1168	115 000 €	un appartement + une annexe	Renonciation
IA 706	AB161, AB162	PARMANTIER	13 Rue Sabaterie	96	60 500 €	un appartement	Renonciation
IA 707	CE229	RISACHER	11 Rue de la Cecile	3800	145 000 €	2 appartements + 2 caves	Renonciation
IA 708	AS208, AS375	MANISSADJIAN	16 Rue du Docteur Charrin	876	350 000 €	une maison	Renonciation
IA 709	BY276	MICHAUD	27 Avenue Jean Clement	2748	200 000 €	une maison	Renonciation
IA 710	AH161, AH166	PALACCI	Allee des Amandiers	1660	228 000 €	une maison	En Cours
IA 711	CH103	HERITIER	2 Place Aristide Briand	110	169 000 €	un appartement + une cave	En Cours
IA 712	ZR434	LA CANOPEE	27 RUE LOUISE LABE	367	112 000 €	un terrain à bâtir	En Cours
IA 713	ZR440, ZR498	SCCV LA CANOPEE	7 IMPASSE NADIA BOULANGER	500	140 000 €	un terrain à bâtir	En Cours
IA 714	AC545	PHAM	73 Avenue Sadi Carnot	661	140 000 €	un local commercial + un garage + une cave	En Cours
IA 715	AM550, AM605	FERDI	30 ter Rue Simone Signoret	694	185 000 €	une maison	En Cours
IA 716	DE29	SCI ROUBIAC	15 Avenue de Marseille	1003	130 000 €	une maison	En Cours
IA 717	AZ229	OKULEWICZ	16 ALL DARIUS MILHAUD	226	220 000 €	une maison	En Cours
IA 718	AS177	LAMBERT	42 CHE DE LA BONNARD	203	246 000 €	un pavillon	En Cours
IA 719	AC581	SCI BAUDIN	4 Rue Baudin	171	75 000 €	un appartement	En Cours
IA 720	BT198, BT200, BT202	VIOLLET	25 Allee le Corbusier	1605	335 000 €	une maison à usage professionnel	En Cours
IA 721	CH179, CH180	GUIBOUD	12 Rue Balzac	387	105 000 €	un appartement	En Cours
IA 722	AT283	LE RELAIS DE POSTE	31 Avenue de Chabeuil	1679	285 000 €	un appartement + un garage + un parking	En Cours
IA 723	BI1141	SCI SR	24 B Rue de l'Isle	164	75 000 €	un terrain à bâtir	En Cours

Numéro dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m2	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	Décision
IA 724	AB730	MOURIER	17 Rue Jean Bouin	2410	104 000 €	un appartement + une cave + un garage	En Cours
IA 725	DT207	QUATUOR	16 Rue Paul-Henri Charles Spaak	2359	1 300 000 €	un bâtiment professionnel	En Cours
IA 726	AR12, AR13	PEYTIER	6 Rue Niccolo Paganini	9703	190 000 €	une maison	En Cours
IA 727	CW109	LA LANGUEDOCIENNE.	220 avenue des Auréats	73	1 000 €	bande de terrain	En Cours
IA 728	CW105	POLYTECHNYL	220 avenue des Auréats	64	1 000 €	une bande de terrain enclavée	En Cours
IA 729	BI729	GINESTE	4 avenue de Chabeuil	1379	150 000 €	un appartement + une cave + un garage	En Cours
IA 730	BH757	COLLET	22 Rue Albert de Mun	370	700 000 €	un immeuble de 7 appartements	En Cours
IA 731	CE90	TARDIEU	150 Avenue Victor Hugo	202	147 000 €	un appartement	En Cours
IA 732	CD11	EDET	49 RUE PAUL BERT	1577	mise à prix : 525 000 €	un immeuble de 6 appartements	En Cours
IA 733	AI501, AI503, AK423, AK425, AK479, AK483, AK484	VALBON	11 rue Maurice Chevalier	835	399 000 €	une maison	En Cours
IA 734	AS159	DIDIER	1 Allée de la Rochette	542	251 000 €	une maison	En Cours
IA 735	CW 96	PACIFICO	220 avenue des Auréats	8809	1 375 000 €	un bâtiment industriel	En Cours
IA 736	CD 164	CTS GONZALEZ	45 rue Edouard Branly	3657	171 000 €	un appartement + un parking	En Cours

## LISTE DES DECLARATIONS DE CESSIION / COMMERCE

Décision élu

N°	Adresse	Propriétaire du fonds, du bail	Bailleur	Acquéreur	Activité exercée	Activité pressentie	Prix de vente	Date limite instruction	PREEMPTION	
									OUI	NON
DC 31	3 rue de Belfort	Mme Séverine BONNET	M. Laurent LETT	Mme Valérie Noëlle CHAUVET	salon de coiffure	salon de coiffure	38 000,00 €	signature envisagée le 30/09/2025		x
DC 32 droit au bail	48 rue Madier de Montjau	LE COMPTOIR DU VIN DISTRIBUTION	Mme Aurélie DUBOIS	Mme Karine BONNET	vente de produits alimentaires et non alimentaires	vente de cosmétiques bio sous la franchise "avril"	27 000,00 €	16/11/2025		x
DC 33 droit au bail	3 rue Madier de Montjau	LEL Mme CHŒUR Marina	Mme Jacqueline BALIAN	M. Benjamin LAJARGE et M. Hugo MONTEXIER	bar, restaurant	bar, restaurant	84 400,00 €	18/11/2025		x
DC 34 droit au bail	1 place de la République	SUITE VALENCE	SCI SAUNIÈRE REPUBLIQUE	SAS COMPTOIR DE L'OR SAVOIE ISERE DROME	vente de prêt à porter	Achat et vente de métaux précieux, or, investissement avec des professionnels ou des particulier	73 000,00 €	21/11/2025	en cours	
DC 35 fonds artisanal	14 boulevard Vauban	Mme Valérie MERMET	Mme Valérie MERMET		coiffeur mixte, vente accessoires et produits de coiffure	coiffeur mixte, vente accessoires et produits de coiffure	23 000,00 €	23/11/2025	en cours	

## Tableau de suivi des Budgets Participatifs 2024 et 2025

### ALPES MAUBOURG

Projets 2024	Montants	États de réalisation
Végétalisation Fb Saint Jacques	15 000	Fait
Réaménagement square Lamartine	50 000	Travaux en cours livraison janvier 2026
<b>Projet 2025</b>		
Création d'une zone de rencontre rue Marius Villard	140 000	Réalisation 2026. En attente du planning d'interventions des concessionnaires

Projets supplémentaires 2024 Financés par la Ville	Montants	États de réalisation
Pose accroches vélos Place Lamartine	1 800	Travaux en cours livraison janvier 2026
Pose d'une table de ping-pong Square Amblard	5 000	Fait
<b>Projet 2025</b>		
Création d'un dépose-minute devant la crèche rue Amblard	1 500	Réalisation fin novembre début décembre 2025

### CALVAIRE HUGO

Projet 2024	Montants	États de réalisation
Rénovation square Diderot	100 000	Travaux hivers 2025
<b>Projet 2025</b>		
Sécurisation du carrefour rues Denis Papin / Alfred de Musset	35 000	Étude en cours. Travaux 1 <sup>er</sup> semestre 2026

Projets supplémentaires 2024 Financés par la Ville	Montant	État de réalisation
Pose de 4 accroches vélos crèche des Balives	1 800	Fait

## Tableau de suivi des Budgets Participatifs 2024 et 2025

### CENTRE VILLE

Projets 2024	Montants consommés	États de réalisation
Tables de pique-nique Parc Jouvét	20 000	Fait
Pose 50 arceaux vélos	22 500	Fait
<b>Projet 2025</b>		
Création d'équipements de callisthénie (street workout) au parc Jouvét	80 000	Étude en cours. Travaux été / automne 2026

Projets supplémentaires 2025 Financés par la Ville	Montant	État de réalisation
Mise en place de bancs Place Manouchian	3 000	Réalisation hivers 2025

### CHAMBERLIERE

Projet 2024	Montants	État de réalisation
Aménagement Mail Gérard Philippe	125 000	Retard. Reprise des études en cours

Projets supplémentaires 2024 financés par la Ville	Montants	États de réalisation
Ruche à livres écoles Freynet et Seignobos	5 000 et 5 000	Fait
<b>Projets supplémentaires 2025 financés par la Ville</b>		
Remplacement du coussin berlinois rue de la Chamberlière	2 000	Fait
Attaches pour vélo MPT Chamberlière	2 500	Fait

## Tableau de suivi des Budgets Participatifs 2024 et 2025

### CHATEAUVERT

Projets 2024	Montants	États de réalisation
Zone publique sans moustique – Parc de Châteauvert	38 000	Fait
Théâtre de verdure	30 000	Avis défavorable des riverains. Annulé
<b>Projets 2025</b>		
Nichoirs à mésanges et à chauves-souris afin de lutter contre les moustiques	20 000	Concertation avec la Ligue de Protection des Oiseaux et les autres associations en cours, pour la mise en place d'ateliers et de nichoirs
Création d'un caniparc sur l'espace Giraud	50 000	Travaux fin du 1 <sup>er</sup> semestre 2026

Projets supplémentaires 2024 financés par la Ville	Montants	États de réalisation
Table de ping-pong square Buissonnet	2 000	Fait
Pose 8 accroches vélos parvis de Camille Vernet	4 500	Fait
Pose 4 accroches vélos, près du Club de sport Parallèle. Rue E. Branly.	1 800	Fait
Pose d'un banc, d'une ruche à livre, et d'un arbre, angle chemin du Thon / rue des Frères Montgolfier	5 000	Fait
Pose d'une ruche à livres, proche école Sainte Marie	5 000	Fait
Pose radar pédagogique Rue E.Branly	2 500	Fait

### FONTBARLETES

Projet 2024	Montants	États de réalisation
Parcours obstacle et santé Parc Jean Perdrix	70 000	Travaux hivers 2025
<b>Projets 2025</b>		
Pose de mobilier – style parc de Lorient	15 000	Bon de commande en cours
Tables de pique-nique	20 000	Emplacement validé

Projets supplémentaires 2025 Financés par la Ville	Montant	État de réalisation
Pose d'une ruche à livres chemin de Peyrus	3 000	Réalisation décembre 2025

## Tableau de suivi des Budgets Participatifs 2024 et 2025

### FONTLOZIER

Projets 2024	Montants	États de réalisation
Création Parc Av de la Libération derrière et à côté du parking	50 000	Travaux hivers 2025
<b>Projet 2025</b>		
Réfection du passage Kléber	50 000	Concertation à venir avec porteurs de projet et Comité de quartier

### GRAND CHARRANT BRIFFAUT

Projets 2024	Montants	États de réalisation
Pose jeux enfants +2 ans + Maisonnette et table de ping pong Parc Delessert	17 000	Fait
Balades à la carte – version papier et application informatique	6 000	Fait
Aire de jeux Lot Grand Rousset	80 000	Retard suite modification projet. Réalisation été 2026
<b>Projet 2025</b>		
Nichoirs à chauve-souris afin de lutter contre les moustiques	20 000	Concertation avec la Ligue de Protection des Oiseaux et les autres associations en cours Devis en cours.

Projets supplémentaires 2025 Financés par la Ville	Montant	État de réalisation
Pose d'une boîte à livres dédiée à l'écrivain Paul-Jacques Bonzon	4 000	Réalisation décembre 2025

### LAPRAT

Projets 2024	Montants	États de réalisation
Four à pain enduit, sous abri bois et couverture en bac acier, Place de l'Amitié	15 000	Fait
Fresque murale	12 000	En attente. Recherche d'un nouveau site
<b>Projets 2025</b>		
Aménagement d'un accès piéton rue Renoir en direction du stade	12 000	Réalisation 1 <sup>er</sup> trimestre 2026
Création d'un arborétum fruitier	15 000	Réalisation courant décembre 2026/ janvier 2026 selon la météo
Aménagement d'un cadran solaire rue André Derain	15 000	Décembre 2025
Pose d'une ruche à livres lotissement Charcot	3 000	Décembre 2025

## Tableau de suivi des Budgets Participatifs 2024 et 2025

<b>Projet supplémentaire 2024 financé par la Ville</b>	<b>Montant</b>	<b>État de réalisation</b>
Jeux au sol et table de ping-pong Place de l'Amitié	5 000	Fait

### LE PLAN VELLAN THABOR

<b>Projets 2024</b>	<b>Montants</b>	<b>États de réalisation</b>
Toilettes Parc Jean Perdrix	70 000	Fait
<b>Projet 2025</b>		
Réaménagement Allées Zamenhof, Nobel et d'Arsonal	50 000	Réalisation de février à avril 2026

<b>Projet supplémentaire 2024 financé par la Ville</b>	<b>Montant</b>	<b>État d'avancement</b>
Végétalisation des 2 ronds-points Av. Roland Garros	6 000	Fait

### PETIT CHARRAN

<b>Projets 2024</b>	<b>Montants</b>	<b>États de réalisation</b>
Table de ping pong	2 000	Fait
Arceaux vélos devant l'accueil de la MPT	1 800	Fait
Panneaux histoire maisons Castor	10 000	Pose début décembre 2025
Balades à la carte	6 000	Fait
Marquages au sol : rendons les trottoirs aux piétons	15 000	Fait
<b>Projet 2025</b>		
Réaménagement du square du Vercors	150 000	Réalisation Juin 2026

<b>Projets supplémentaires 2025 Financés par la Ville</b>	<b>Montant</b>	<b>État de réalisation</b>
Pose d'une ruche à livres Parc René Falavel	3 000	Réalisation décembre 2025

## Tableau de suivi des Budgets Participatifs 2024 et 2025

### POLYGONE

Projets 2024	Montants	États de réalisation
Déplacement passage piéton avenue de Verdun pour mise en accessibilité	10 000	Mise en accessibilité réalisée du passage piéton et marquage au sol. Fait
Elargissement et végétalisation du trottoir Fbg Saint Jacques	15 000	Fait
Toilettes site futur Skate-Park	70 000	Fait
<b>Projet 2025</b>		
Installation d'une pergola à l'entrée de la MPT	60 000	Réalisation courant décembre 2025.

### VALENSOLLES

Projets 2024	Montants	États de réalisation
Sécurisation carrefour Monge / Provence / Mauboule	50 000	Fait
<b>Projets 2025</b>		
Création d'un espace de Street Workout Parc Marcel Paul	80 000	Etude en cours. Livraison fin du 1 <sup>er</sup> semestre 2026.

Projet supplémentaire 2024 financé par la Ville	Montant	État de réalisation
Boite à livres, Parc Marcel Paul	5 000	Fait